

FONTAINE
9 NOVEMBRE 1990

COLLOQUE
LES REFUGES

Organisé par :

LE CLUB ALPIN FRANCAIS
LA SOCIETE DES TOURISTES DU DAUPHINE
LA GRANDE TRAVERSEE DES ALPES
EX-LIBRIS DAUPHINE
LE CENTRE CULTUREL
ET
LA VILLE DE FONTAINE

SOMMAIRE

INTRODUCTION **P. 1**

Le mot d'accueil du Maire **p. 2**

Monsieur Yannick BOULARD, Maire de Fontaine,
Conseiller Général de l'Isère

Introduction au colloque **p. 4**

Monsieur Noël TERROT, Directeur du CUIDEP, Président
du Centre Culturel de Fontaine, Adjoint à la Culture

I. L'ETAT DES LIEUX **P. 8**

La France des Refuges **p. 9**

Monsieur Jean-Pierre LYARD, Directeur de la
Grande Traversée des Alpes (G.T.A.)

Le C.A.F. et ses refuges **p. 12**

Monsieur Louis VOLLE, Président du Club Alpin
Français (C.A.F.)

Les refuges de la S.T.D. **p. 15**

Monsieur Michel CHAMEL, Président de la Société
des Touristes du Dauphiné

Les refuges du Parc National de la Vanoise **P. 17**

Monsieur Michel GERBELOT, Chargé de mission
technique

Interventions du public **p. 19**

Monsieur Roger CANAC, ancien Président du Syndicat
National des Guides, Président de la PRIAM

Monsieur Jean-Louis CONY, chargé de mission aménagement
et mission économique, Parc National du Mercantour

Monsieur Philippe Lantelme, Président du Syndicat National
des Gardiens de Refuges

Monsieur Alain COUTURIER, guide de haute montagne à Grenoble

Monsieur Jean-René MINELLI, guide de haute montagne
dans la compagnie de l'Oisans, élu à Ornon

II. COMPARAISON INTERNATIONALE **P. 24**

France, Italie, Suisse : état comparatif **p. 25**

Monsieur Jean-Paul ZUANON, chercheur au Centre de Recherche sur le Politique, l'Administration et le Territoire (C.E.R.A.T., I.E.P. de Grenoble

I rifugi del Club Alpino Italiano **p. 25**

Les cabanes du Club Alpin Suisse **p. 28**

Commentaires et remarques **p. 31**

Le Club Alpin Suisse, section des Diablerets **p. 34**

Monsieur E. ISOZ, Président

Les refuges de la section de Turin du C.A.I. **p. 39**

Monsieur Ugo GRASSI, Président de la section de Turin du Club Alpino Italiano
Monsieur Franco GHIGNONE, architecte, responsable de la commission des refuges

III. LE CAS DU VENEON **P. 42**

Rapport d'introduction **p. 43**

Monsieur Jean-Pierre NICOLLET, responsable du Centre de Bourg d'Oisans du Parc National des Ecrins

Le refuge, un outil pour la communauté montagnarde **p. 47**

Monsieur Xavier MATTEL, gardien du refuge du Promontoire

Gardien, un choix **p. 48**

Monsieur Luc DURDAN, gardien du refuge de la Muzelle

La S.T.D. et la vallée du Vénéon **p. 49**

Monsieur Jean-Pierre BRUN, gardien du refuge de la Selle

Pour la signature d'un contrat **p. 51**

Madame Monique BIJU-DUVAL, représentante du Syndicat des Gardiens de Refuges

L'importance du gardien **p. 52**

Monsieur Parick MOREL, Président des Accompagnateurs de l'Oisans

La fréquentation des refuges de la S.T.D. **p. 53**

Monsieur Michel CHAMEL, Président de la S.T.D.

Le Conseil de Vallée p. 54
Monsieur Louis VOLLE, Président du C.A.F.

Le Conseil de Vallée p. 55
Monsieur Charles TAIRRAZ, Maire-adjoint
de Saint Christophe en Oisans

Le cas du Parc National des Ecrins p. 56
Monsieur Emmanuel MICHAU, Directeur adjoint
du Parc National des Ecrins

Interventions du public p. 57
Monsieur Roger CANAC, ancien Président du Syndicat
National des Guides, Président de la PRIAM

Monsieur Jean-Louis FAURE, géographe, enseignant,
co-responsable de la section Sport-Nature du Lycée
de Die (Drôme)

Monsieur Philippe LANTELME, Président du Syndicat
National des Gardiens de Refuges et Gites d'étape, section C.A.F.

Monsieur Georges DUFFAYARD, architecte à Gap

Monsieur Alain COUTURIER, guide de haute montagne à Grenoble

SYNTHESE P. 61

Images du refuge, refuges de l'image p. 62
Monsieur Jean-Olivier MAJASTRE

Le refuge, un concentré d'enjeux p. 64
Monsieur Michel RASPAUX, sociologue, Maître
de conférences à l'Université

Les différentes qualités du refuge p. 67
Monsieur Jean-Marie HEZARD, gardien de refuge,
architecte et enseignant

**Des questions, peu de réponses... et beaucoup
d'informations** p. 71
Monsieur Claude FRANCILLON, journal "le Monde"

ANNEXES P. 73

INTRODUCTION

LE MOT D'ACCUEIL DU MAIRE

Monsieur Yannick BOULARD, Maire de FONTAINE, Conseiller Général de l'Isère.

C'est avec grand plaisir que je vous accueille à nouveau cette année autour des grands thèmes de notre mois de la montagne.

Un certain nombre de personnalités, étudiants, chercheurs, directeurs d'organismes, maires, conseillers généraux sont présents.

Protocole oblige, nous avons reçu quelques excuses de personnes qui n'ont pu se libérer pour diverses raisons :

M MERMAZ (Ministre de l'Agriculture) ;
M BESSON (Ministre du Logement, Maire de Chambéry) ;
M CARIGNON (Maire de Grenoble, Président du Conseil Général) ;
M TAZIEFF (Conseiller Municipal de Grenoble, Conseiller Général) ;
M.FAURE (Sénateur, Maire d'Autrans) ;
MM. MIGAUD, COLOMBIER, PAIS, MAILLANT (Députés) ;
MM. BOURDIER, CUPILLARD, HANNOUN et ROMILLET, (Conseillers Généraux).

Se sont également excusés M. MORAND et M. FERRARI respectivement Maire de Megève et d'Aix les Bains, ainsi que M. FAURE (Directeur Départemental Adjoint des P.T.T.) et le commandant MOLLARET, tous invités dans le cadre de ce colloque. Certaines de ces personnes, députés et conseillers généraux, sont représentées aujourd'hui.

Beaucoup d'entre vous se sont déjà munis des actes des précédents colloques ; car voici quatre années consécutives que cette initiative **Fontaine en Montagne** se poursuit ; aujourd'hui encore, les tables rondes et les débats qui auront lieu seront retranscrits dans des minutes. Ces Actes du Colloque seront à votre disposition dans un délai de trois mois environ.

Mais n'anticipons pas et revenons aux origines de cette initiative.

Prendre l'initiative du **Mois de la Montagne** était pour Fontaine un acte courageux. Fontaine n'est pas officiellement la capitale des Alpes. C'est la ville d'à côté... Nous ne sommes pas à proprement parler une "*ville de montagne*" au sens classique du terme, mais il y a quatre ans de cela, un certain nombre de raisons présidèrent au choix de Fontaine et je laisse le soin à Noël TERROT de vous les rappeler.

Avec le succès indéniable des années précédentes, le bilan de cette année sera encore à notre avantage, et démontré par la notoriété qu'ont acquis ces débats, colloques et initiatives multiples en direction de la montagne.

L'écho qu'a donné de nos interventions la presse, non seulement régionale mais aussi nationale, et en particulier la presse spécialisée, en souligne d'ailleurs l'ampleur et la qualité.

Le programme très riche de cette année nous aura familiarisé avec les thèmes les plus divers : des problèmes du réchauffement de la terre en passant par la découverte du massif de Belledonne, l'évocation des contrastes entre mer et montagne, l'équilibre entre la protection et l'aménagement dans les Grandes Rousses jusqu'au challenge d'escalade du C.A.F., à la soirée «traversée

du grand atlas marocain» et à la nuit du cinéma de montagne, etc. Excusez-moi si j'en oublie!

Chaque fois s'est installé un débat entre les intervenants et l'auditoire, qui a permis de révéler la richesse et l'intérêt de nos rencontres. La passion, l'amour de la montagne y sont sans doute pour quelque chose.

A ce propos, permettez-moi de remercier tous ceux et toutes celles qui, cette année encore, font le spectacle. Bien qu'il nous reste encore la présentation de l'expédition de Pierre BEGHIN et Christophe PROFIT dans la face sud du Lothse, je crois que l'on peut déjà dire que c'est un succès.

Mais je pense également à toutes les personnes que nous avons invitées, à toutes celles qui sont aujourd'hui présentes dans cette salle d'Edmond Vigne.

Mes remerciements vont tout particulièrement vers ceux qui nous aident depuis le début - et excusez-moi si j'en oublie - notamment le Club Alpin Français, la Société des Touristes du Dauphiné, la grande traversée des Alpes, Ex-Libris Dauphiné, qui nous ont apporté ou renouvelé leur soutien pour cette 4ème édition du **Mois de la Montagne**.

A ce sujet, je tiens aussi à remercier le Centre Culturel et son Président Noël TERROT qui, depuis quatre ans, porte cette manifestation par son amour et son expérience de la montagne. Je pense précisément à son investissement dans l'organisation et le suivi de ces différents colloques.

Enfin, il ne faut pas oublier l'ensemble des services municipaux et M. Patrick GOFFI - responsable du service culturel - qui, avec notre Adjoint à la Culture M. Noël TERROT, ont oeuvré sans relâche pour que ces manifestations aient lieu.

C'est, je crois, la première fois que nous accueillons autant d'élus montagnards pour un débat sur la montagne. Et, comme je l'entendais à l'instant de la part d'un d'entre eux, cela n'est peut être pas si mal d'avoir choisi Fontaine comme lieu de rendez-vous ; cela dépassionne et permet donc quelquefois que les débats soient plus calmes.

Je pense en particulier au débat sur l'aménagement des Grands Rousses : cent trente personnes étaient présentes, comprenant une diversité de milieux et de points de vue ; cela aurait pu être très difficile... Or cela c'est très bien passé. De plus il en est sorti un certain nombre d'idées qui pourraient être utiles quant à l'avenir de ce massif.

Car c'est aussi le souci de tout un chacun de chercher à savoir comment va se développer cette montagne, notre montagne ; et, dans une période de grande mutation, de poser les questions essentielles. Précisément, le colloque sur les refuges que nous abordons aujourd'hui en est une parfaite illustration.

J'ai moi-même gardé un refuge pendant quelques années dans l'Oisans et c'est vrai que les problèmes ne datent pas d'hier. Néanmoins, d'autres questions se posent avec l'ouverture des frontières, le marché unique Européen, avec tout ce qui se dit sur nos conditions d'accueil et sur les conditions d'accueil des autres pays.

A ce propos le débat est ouvert : devons nous copier ailleurs ? Faisons nous correctement ce qui doit être fait ? Ou bien devons-nous garder notre originalité tout en prenant ailleurs ce qui est le mieux ?

Autant de questions sur les refuges que vous allez aborder aujourd'hui avec une palette d'intervenants de qualité qui ont tous énormément à apporter sur le sujet.

Il ne me reste plus qu'à vous remercier d'être aussi nombreux et à vous convier au débat grand-public de la soirée.

Mais auparavant il nous faut travailler à l'avenir de nos refuges.

Merci à tous d'être là.

INTRODUCTION AU COLLOQUE

Monsieur Noël TERROT, Directeur du CUIDEP, Président du Centre Culturel de Fontaine, Adjoint à la Culture.

Nous allons donc passer une après-midi ensemble, une large après-midi, et , à partir des traditions de nos rencontres de **Fontaine en montagne** et des précédents colloques, je sais que cela va être une après-midi de travail, à la fois instructive et de vraie convivialité. Cela se terminera d'ailleurs par un repas que nous prendrons en commun ce soir, avant que ne reprenne le débat en direction du grand public.

Monsieur le Maire vient de vous dire comment ce colloque se situait dans le cadre de la quatrième édition de ce mois de la montagne, je ne reviendrai pas là-dessus; simplement je vous demanderai d'être nombreux mardi, en compagnie de notre ami Pierre BEGHIN qui, depuis quatre ans, chaque année, clôture ces manifestations en venant nous faire la relation de sa dernière expédition en Himalaya, et plus généralement nous parler de l'année himalayenne.

Pour ma part, aujourd'hui je suis chargé de vous montrer pourquoi nous avons organisé un débat sur le thème des refuges, et la manière dont il va se dérouler. Mais auparavant, il m'est apparu nécessaire de vous rappeler pourquoi Fontaine a pris cette initiative voilà quatre ans, car beaucoup d'entre vous sont nouveaux cet après-midi et ne savent pas ce qui nous a amené à créer ce **Mois de la Montagne** que nous organisons maintenant chaque année à l'automne.

La première et principale raison tient au fait que nous nous considérons, en tant qu'élus, comme des éducateurs. Nous avons des responsabilités vis-à-vis de tous les habitants de nos communes, mais plus encore vis-à-vis des plus jeunes. Or, la montagne, si elle est un lieu de travail et de loisirs, est aussi pour nous un endroit qui peut permettre aux jeunes d'apprendre l'effort, la patience, la beauté également. C'est donc un lieu de formation, un lieu privilégié d'éducation. Et c'est pour cela que nous nous sommes fixé pour objectif de mieux faire connaître cette montagne, donc de la faire aimer, et par là même de la faire respecter.

D'autres raisons expliquent l'organisation de cette quinzaine. C'est le fait que nous soyons issus des montagnards de l'Oisans et du Vercors. Il suffit d'aller dans notre vieux cimetière de La Poya, au pied de la falaise des Vouillands, pour découvrir tous ces noms de là-haut, et surtout du Plateau.

Troisième raison, c'est l'importance pour notre ville des entreprises POMAGALSKI, MONTAZ-MAUTINO, ROLBA, et de leurs sous-traitants. Ces entreprises, comme vous le savez, jouent un rôle déterminant dans le développement, dans l'équipement de la montagne, aussi bien au plan national qu'international. Il y a ici à FONTAINE, de ce point de vue, une concentration d'ingéniosité et de savoir-faire incomparables. Et beaucoup d'habitants de cette commune, bien entendu, travaillent dans ces entreprises.

C'est enfin le rôle qu'a joué Louis MAISONNAT, notre ancien Maire, que l'on appelait le Député de la Montagne et qui, inlassablement, du Lautaret aux confins de la Drôme, a aidé les maires de villages souvent délaissés et, par là-même a bien travaillé pour les gens de la montagne.

A propos, je dois vous dire que chaque fois que je vais dans un de ces villages me promener ou préparer ces débats et que je rencontre un certain nombre de maires, je suis bien reçu car le fait de me présenter comme l'Adjoint au Maire de FONTAINE est immédiatement une carte de visite qui ouvre beaucoup de portes.

Cette quinzaine d'ailleurs lui a été dédiée dès l'origine, en 1987, comme elle est également dédiée à une jeune fontainoise montagnarde, Isabelle VIGUIER, qui avait suivi de très près les activités du Centre Culturel de notre ville, et m'avait aidé à imaginer le programme de la première quinzaine; elle est morte à la fin de cet été là.

Nous tenons à rappeler cela car, plus que jamais à notre époque, il faut garder mémoire. Un pays, une commune qui n'ont plus de mémoire sont, me semble-t-il, des pays ou des villes qui risquent d'avoir moins d'avenir. Et lorsque l'on traite de la montagne, il faut savoir plus encore peut-être mémoire garder.

Quant au colloque d'aujourd'hui, nous avons décidé de l'organiser autour du thème des «refuges», car cela nous a été réclamé à plusieurs reprises et avec beaucoup d'insistance lors des précédents colloques ou à l'occasion des nombreuses soirées-débats. Et ces demandes venaient aussi bien des professionnels de la montagne que des usagers des refuges. Et donc nous nous étions dit, l'an dernier, qu'il fallait que l'an prochain - cette année - nous prenions ce problème à bras le corps. C'est tout aussi simple que cela.

C'est un sujet important, et vous le savez bien : ce qui explique évidemment votre présence.

C'est un sujet important sur le plan humain. C'est un thème, si j'ose dire, bardé d'affectivité que celui des refuges. On touche en effet ici à l'imaginaire de la montagne. Et ce n'est pas pour rien que nous avons prévu en fin de soirée une double synthèse : une synthèse que je qualifierai de classique qui sera demandée à Claude FRANCILLON du **Monde**, et puis une synthèse différente (que je n'ose pas qualifier, c'est vous qui le ferez...) effectuée par J. Olivier MAJASTRE, que beaucoup d'entre vous connaissent bien. En effet, cet universitaire grenoblois est un connaisseur et un amoureux de la montagne, et il s'intéresse précisément à l'imaginaire de cette montagne.

Je pense d'ailleurs que l'an prochain nous devrions aborder cette question de façon plus importante encore.

Pour ma part, sans vouloir mordre sur le débat, je voudrais dire que la montagne est depuis toujours un lieu de refuge. Elle est violente souvent, mais elle peut être accueillante à tous ceux que notre société, au fil des temps, a toujours rejetés, mis en marge. Il y eut les hermites, il y a les bergers, les cristalliers. Il y eut les gens des vallées fuyant les épidémies ou les invasions, et puis il y a également ceux que l'on a pourchassés au fil des temps pour leurs idées : je pense aux vaudois, aux protestants, à tous les protestataires en quelque sorte ; et puis, plus récemment, les maquisards. Pour eux, elle a pu être douce et accueillante comme la mère qu'ils n'avaient plus.

La littérature est d'ailleurs pleine de ces récits, et je fais une très brève parenthèse à ce propos ; en prenant deux seuls exemples très simples tirés de notre cher GIONO, qui fut l'un des plus grands auteurs sur la montagne de tous les temps et tous les lieux. Je pense à Charles Frédéric Brun, le peintre naïf des montagnes vaudoises dans «**Le Déserteur**», et à «**Tringlot**», ce grand personnage dans le dernier -et l'un des plus grands- roman de Jean GIONO, «**L'iris de Suze**».

Et, à l'intérieur de ce grand refuge qu'est la montagne, il y a les refuges eux-mêmes. Avant les refuges d'aujourd'hui dont on va débattre, il y a eu les hospices créés par St BERNARD et développés par NAPOLEON ; il y a eu le Temple de la Nature à CHAMONIX, et le Montenvers, ce refuge à peine esquissé qu'était le Montenvers, et qui est devenu par la suite, au fil du temps, d'améliorations en améliorations, une sorte d'hôtel auquel on pourrait attribuer des étoiles. Puis les premières constructions, dans le prolongement de la mise en place des sociétés de montagne après 1850 (l'Alpine Club en 1857, le C.A.F. en 1874). A ce propos, je citerai simplement La Pra en Belledonne, construit en 1865 par le C.A.F., et puis La Fare en 1877 par la S.T.D. Enfin aujourd'hui ces centaines de refuges qui nous réunissent cet après-midi.

Ce débat, nous l'avons préparé depuis un certain temps, parce que nous voulions qu'il soit important, et nous l'avons préparé avec tous ceux qui se sentaient concernés.

En premier lieu, le Club Alpin Français représenté au débat qui va suivre par Louis VOLLE, son Président ; la Société des Touristes du Dauphiné (La vieille S.T.D.) et Michel CHAMEL qui la préside ; la Grande Traversée des Alpes et Monsieur LYARD, son Directeur, qui est également à mes côtés : tous nous ont beaucoup aidés. Mais aussi Ex-Libris Dauphiné dont le Président JOFFRE animera tout à l'heure la seconde table ronde. Et puis, un certain nombre de professionnels de la montagne et d'universitaires qui nous ont aidés de leurs conseils et qui interviendront cet après-midi dans le débat. Par ailleurs, nous avons rencontré un certain nombre d'élus, car les élus, bien évidemment, sont directement concernés par ce débat.

Je dois d'ailleurs ajouter aux excuses présentées par le M. le Maire celles de M. MALGRAND (Maire de SAMOENS) qui tenait à tout prix à être parmi nous cet après-midi, mais n'a pu l'être parce que retenu au Conseil Régional dont il est Vice-Président. J'excuse également Pierre FAURE qui nous a aidés à préparer ce colloque, et devait intervenir tout à l'heure, en tant que Maire de ST CHRISTOPHE, sur le cas de la Vallée du Vénéon ; le deuil cruel qui vient de le frapper a fait qu'il ne sera pas parmi nous cet après-midi, et c'est son Premier Adjoint qui participera au débat tout à l'heure.

Je remercie vraiment très fort tous ceux qui nous ont aidés à mettre sur pieds ce débat. Mais je crois aussi qu'en prenant cette initiative, nous les aidons parce que ça leur permet de mettre à plat leurs efforts. Et cela nous permettra à tous de repartir ce soir avec un certain nombre d'idées, et pourquoi pas un certain nombre de propositions qui permettront d'améliorer l'accueil dans les refuges, et pas seulement alpins, car si ce débat est centré sur les Alpes, il dépasse bien évidemment les frontières du massif. Nous avons donc, parmi nous, beaucoup de régionaux, mais nous avons également un certain nombre de participants qui viennent des Pyrénées ou de la montagne corse ; c'est avec le plus grand plaisir que je les salue tous, et en particulier ces derniers.

Nous aurons trois débats cet après-midi :

- **l'état des lieux** tout d'abord : ce débat devrait permettre une mise à plat. On veut en quelque sorte savoir où on en est en matière de refuges.

- ensuite, dans un deuxième temps, on traitera des **comparaisons internationales**. C'est donc M. JOFFRE qui animera cette comparaison internationale et qui vous présentera son contenu. Nous avons voulu, à travers une projection sur le cas autrichien, et à travers la présence et des témoignages de nos amis suisses et italiens, essayer de voir ce qu'il en était des pratiques de nos voisins immédiats. Peut-être que cela donnera un certain nombre d'idées et démystifiera aussi tout ce que l'on dit de trop mirifique sur les exemples étrangers.

- et puis nous attachons beaucoup d'importance à cette troisième partie de l'après-midi consacrée au **cas du Vénéon**. Vous avez la liste de tous les intervenants : nous avons pris tous ceux qui, dans le Vénéon, étaient à même de nous apprendre quelque chose ; et nous avons choisi le Vénéon parce qu'il est proche d'ici, et puis parce qu'il est cher au coeur des montagnards, et pas seulement ceux du Dauphiné.

Il y aura ensuite **la synthèse** par Claude FRANCILLON et J. Olivier MAJASTRE. Tous les deux, en quelque sorte, se compléteront, et je vous ai dit pourquoi nous tenions à ce qu'il y ait cette double synthèse.

Je voudrais en terminer et introduire ces débats en citant le court texte qui servait de dédicace au premier **Mois de la Montagne**. C'était un extrait d'une lettre que nous avait donnée Isabelle VIGUIER lors de la préparation de cette première initiative de **Fontaine en Montagne** et dans laquelle elle évoquait le départ, le matin à l'aube, du refuge du Châtelleret. Je voudrais vous lire ces quelques lignes parce que je les trouve belles ; ce sera là, en quelque sorte, mon cadeau :

«On part avant l'aube, sous les étoiles, encore à moitié endormis, puis on marche à son allure dans les bruits de la nuit ; et alors, on se sent vivre, et puis on voit la Meije et les Ecrins lentement s'entourer de rose ; c'est un des moments précieux de la vie.»

Pour que ces moments précieux de la vie se continuent pour nous et pour tous ceux qui viendront après nous, je pense qu'il faut que l'on travaille le mieux possible cet après-midi, pour rendre meilleurs encore aux gens de la montagne ces refuges.

BON TRAVAIL.

I. L'ETAT DES LIEUX

LA FRANCE DES REFUGES

Monsieur Jean-Pierre LYARD, Directeur de la Grande Traversée des Alpes (G.T.A.)

L'état des lieux

- 200 refuges pour 9000 couchettes, dont 65 % dans les Alpes du Nord
- 400 000 nuitées / an environ
- 110 jours de gardiennage par an
- une fréquentation stagnante, parfois en baisse dans certains massifs et en altitude.

Alors qu'ils étaient conçus pour l'alpinisme à l'origine, la randonnée est devenue l'activité principale pour plus de la moitié des refuges. Le confort souvent sommaire est en grande partie inadapté à un public de randonneurs qui de refuge en gîte, ou à partir d'un équipement d'accueil, pratique une activité dans un contexte très différent de l'alpinisme. C'est la recherche d'un plaisir autre que la conquête sportive et l'effort physique.

L'objet de nos réflexions

Le concept

Le concept de refuge demeure subjectif malgré les efforts des uns et des autres pour le définir et le classer. Le chalet de montagne, la jasse, le habert, la bergerie parfois, s'apparente aux yeux du public au refuge de montagne.

Mieux identifié que le gîte d'étape par rapport au gîte rural selon les dernières enquêtes, il n'en demeure pas moins marqué par l'imaginaire collectif, entretenant par là-même confusion, émotion, passion.

D'une façon plus didactique, les organismes, opérateurs, spécialistes, ont classé, identifié entre eux et non sans mal, à partir du terme générique, différentes catégories de refuges en s'appuyant sur l'altitude, l'accès, la fonction principale... Mais cet index n'a guère franchi le cercle des initiés ici représentés.

Les refuges et l'aménagement de la montagne

Même si le rapport établi par Paul RAMBEAUD en 1974 pour instituer une politique d'aménagement de la montagne ne mentionne pas expressément les refuges, notons le souci de favoriser le tourisme diffus, de promouvoir la randonnée principalement dans les vallées et massifs demeurés à l'écart des grands aménagements touristiques.

En priorité, il s'est agi de doter les vallées et les hameaux d'hébergements adaptés à ce nouveau tourisme et d'utiliser en altitude l'existant, c'est-à-dire les refuges implantés sur des itinéraires. C'est le principe institué par la création en 1971 de la «Grande Traversée des Alpes».

Très rapidement les hébergements en vallées ont drainé la plus grande partie des touristes randonneurs et promeneurs, les refuges demeurant des étapes incontournables pour effectuer certaines étapes. Ainsi, depuis cette époque on estime que pour une nuit en refuge le randonneur en passe cinq en vallée dans un hébergement de type gîte d'étape, camping, centre de vacances, hôtellerie traditionnelle...

Les années 80, notamment la seconde partie, du fait de l'évolution des goûts et des attentes du public en matière de loisirs et de vacances, marque une sensible évolution de la fréquentation, qui semble abandonner les régions dont la notoriété, l'image et les équipements sont comme «écrasés» par les massifs de renommées nationale et internationale où par les itinéraires fortement marqués par un thème (les Cathares, St Jacques de Compostelle...).

Il est osé, en l'espèce, d'établir un lien avec le «rapport Guichard» qui propose à l'économie française, face aux échéances européennes, de favoriser des «pôles d'excellence» soigneusement sélectionnés au détriment, même si ce n'est pas affirmé, de zones ou de branches qui, sans aide et assistance, demeureraient socialement et économiquement défavorisés.

Ce mouvement est accentué par l'évolution des courants culturels qui traversent notre société. Les années 70 sont associées à la redécouverte d'une campagne ou d'une montagne oubliée, demeurée naturelle, favorisant ainsi la diffusion des découvreurs-randonneurs et montagnards sur l'ensemble du territoire.

Depuis la fin des années 80, la biotechnologie, le mythe de la performance, ont balayé ces concepts au bénéfice de points d'ancrage forts, sources de notoriété médiatique ou la nature n'est plus que le décor d'une pièce de théâtre qui s'appelle les loisirs et les vacances.

Alors pourquoi s'efforcer, à contre-courant, de maintenir tant bien que mal un réseau de refuges dont une partie est largement hors marché, alors que le renforcement et l'amélioration des équipements dans les massifs d'excellence augmenteraient les chances de la montagne française face à l'échéance européenne ?

Fort de cette insertion des refuges dans une stratégie moderne, complètement à l'opposé de celle des opérateurs d'hier et d'aujourd'hui, je propose de faire appel à des entreprises et à des hommes spécialisés, les chaînes hôtelières par exemple. Interrogée sur ce point, Formule 1, la chaîne intégrée qui fabrique et vend des chambres très compétitives, se dit prête à étudier la question.

A l'exemple des grands catamarans de course dont les coûts de fabrication sont comparables à ceux des refuges, ne pourrait-on pas solliciter William Saurin, Coca Cola, Elf Aquitaine, qui développeraient leur communication à partir de refuges de nouvelle génération.

Les refuges et la gestion

Les refuges privés, gérés par un exploitant/gardien disposant d'une propriété commerciale, ne représentent que 25 % de l'ensemble des refuges.

Les refuges sont en majorité associatifs -notamment CAF, les autres sont propriété des parcs ou des communes.

La gestion associative, pratiquée en raison d'un droit d'antériorité qui semble légitimer un quasi monopole, est la pierre d'achoppement des programmes de réservation.

Le Commissariat à l'Aménagement des Pyrénées et Randonnées Pyrénéennes viennent de publier une étude qui conclut à un programme d'amélioration organisé en fonction des besoins de la clientèle et des gardiens. L'un des points difficiles du programme demeure la gestion et le statut de l'exploitant. En vallée, l'expérience démontre que l'exploitation libérale, intéressée aux résultats et à l'entretien du patrimoine, est la seule qui donne de bons résultats. Les refuges privés, situés en général en-dessous de 2500 m, sont globalement bien gérés et bénéficient d'améliorations constantes.

Pourquoi ne pas appliquer ce principe aux refuges associatifs ? Au nom d'une éthique qui repose sur le bénévolat, valeur en crise depuis plusieurs années, ou alors pour d'autres raisons, moins rationnelles, plus obscures, qui feraient partie du domaine du non-dit ? Quel intérêt y-a-t-il pour une association aujourd'hui de conserver un patrimoine physique dont la gestion est une cause permanente de déperdition d'énergie, notamment humaine, donc rare, et de difficultés de toutes sortes ? Ne serait-il pas plus profitable de réexaminer la situation de ce patrimoine, de sa gestion, et de libérer en grande partie les associations afin de leur permettre de se consacrer à leur mission principale d'animation, de formation et de protection de la montagne ?

LE C.A.F. ET SES REFUGES

Monsieur Louis VOLLE, Président du C.A.F.

Merci à Jean-Pierre LYARD de cette introduction. Je vois que les questions sont posées de manière parfaitement claire et vigoureuse. L'intérêt d'un colloque comme aujourd'hui, c'est de poser des questions de ce type et de donner des réponses.

Je crois quand même que dans nos milieux de montagne, l'histoire est quelque chose d'important, et si Jean-Pierre LYARD a posé le problème du rôle du futur des associations dans la gestion des refuges de montagne, il faut, pour arriver à déterminer si effectivement elles peuvent continuer à le faire, savoir pourquoi elles l'ont fait au départ.

Si l'on regarde bien ce qui s'est passé dans notre histoire de l'alpinisme, on s'aperçoit précisément que cela a été le triomphe du bénévolat. Au départ, une poignée de gens amoureux de la montagne, sous le charme de toutes les vertus qu'elle pouvait apporter, ont trouvé utile, indispensable, pour que cette montagne puisse être pratiquée par le plus grand nombre, d'apporter les moyens matériels ; et ces moyens matériels, c'était des refuges.

Il faut savoir qu'à cette époque, construire un refuge était véritablement un exploit ; un exploit parce qu'il n'y avait pas d'hélicoptères. Le financement était sans doute encore plus difficile qu'aujourd'hui, et la construction de ces refuges a demandé une fantastique somme de travail et de dévouement.

Le résultat, vous le connaissez ; on ne va pas refaire toute l'histoire. Il y a un patrimoine de refuges construit par ces pionniers, qui sont ceux du C.A.F., bien sûr, mais aussi ceux de la S.T.D., ceux des Jarrets d'Acier, et ceux d'autres petites associations privées un peu partout dans les Alpes.

A l'époque, ils avaient rassemblé ce patrimoine pour une population qui était forcément réduite. Il faut bien comprendre qu'au début du siècle les gens intéressés par l'alpinisme n'étaient pas la masse. Par contre, ce qu'il faut aussi comprendre, c'est qu'après la deuxième guerre mondiale quand le message a été répercuté d'une façon extraordinaire, la vogue de la montagne est devenue telle que ces moyens, que l'on appelle les refuges, sont devenus très vite insuffisants. Et là, il s'est passé quelque chose de fantastique ; encore une fois, les bénévoles de la période précédente se sont ingénies à adapter, avec les moyens du bord, ces refuges de très petite capacité pour en faire des refuges d'une capacité plus grande. A la limite, on peut dire qu'aujourd'hui les refuges que nous avons sont un peu issus d'un bricolage ; mais ce bricolage, il faut bien le reconnaître, a profité à la totalité de la population montagnarde, qu'elle soit française ou internationale.

Avant tout, les refuges ont été le résultat d'un travail parfaitement désintéressé, d'un engagement bénévole énorme ; ils ont été aussi, bien sûr, à l'époque le résultat d'une aide non négligeable de pouvoirs publics ou de collectivités locales. Mais, dans l'ensemble, c'était une action gratuite.

Cette situation s'est transformée il y a maintenant une vingtaine d'années, alors que des foules énormes pratiquaient la montagne, et de plus une montagne différente : beaucoup plus de randonnées, des sports nouveaux et moins d'alpinisme. Finalement on s'est aperçu qu'il y avait un nouveau type de refuges à créer correspondant à une clientèle qui voulait autre chose. Ces refuges, c'est ce que l'on appelle aujourd'hui les gîtes.

On s'est aperçu aussi qu'un refuge pouvait être une affaire économique ; et, on a créé des sortes de bâtiments que l'on appelait refuges alors que cela n'était plus des refuges. Le résultat actuel est simple : on fait un amalgame d'un tas de choses que l'on appelle refuges, qui sont en fait des hébergements, mais qui doivent absolument, lorsque l'on va réfléchir sur leur avenir, être différenciés.

Le C.A.F., pour sa part, est effectivement spécialisé dans les refuges de haute montagne, c'est-à-dire que son créneau, c'est véritablement les refuges d'altitude. Les chiffres que nous a donnés Jean-Pierre LYARD sont parfaitement clairs, et là je crois qu'il faut en profiter pour souligner une chose : le monopole du C.A.F. n'existe pas. Il y a une très forte présence, dans le milieu de la montagne, mais cette présence est celle de l'histoire et celle de son travail - le monopole n'existe pas. Vous constatez que 42 %, cela n'est pas un monopole.

Par contre, le C.A.F. se trouve effectivement confronté aux plus grandes difficultés puisqu'il possède les refuges les plus hauts placés en altitude, et donc les refuges qui sont finalement les plus difficiles à adapter aux réalités économiques modernes. Adapter un refuge pour y mettre des sanitaires, pour y permettre des augmentations de surface, au bout d'une route c'est quelque chose de concevable, de raisonnablement coûteux ; mais faire la même chose dans un bâtiment qui est éloigné de quatre heures ou qui se situe à plus de 3000 mètres, c'est une aventure qui coûte très, très cher. Si l'hélicoptère a permis de réaliser cela avec beaucoup moins d'efforts, il a fallu trouver des financements considérables. Et tout le monde sait dans cette salle que les financiers ne se sont pas bousculés : et c'est tellement vrai que, dans les vingt dernières années, la part du Club Alpin dans la rénovation de ces refuges a été constamment croissante. Ce qui veut dire, par exemple, que dans des travaux qui ont coûté des dizaines de millions de francs, on est arrivé souvent à une participation du Club Alpin à hauteur de 70 %, voire 80 %. Ce sont des sommes faramineuses, et il faut savoir que la solidarité des gens des associations est considérable puisqu'on admet par exemple au Club Alpin que chaque adhérent cotise pour ces refuges, même s'il ne les utilise jamais. Sur les 90.000 membres du Club Alpin, chacun verse cette année 17 francs pour les refuges. C'est un don gratuit.

Si l'on regarde la fréquentation des refuges, on s'aperçoit que sans doute plus de la moitié des cafistes n'y vont pas. Mais je crois que cet effort, qui est un effort de service gratuit au public, doit être pris en compte par ceux qui traitent la question des refuges.

Or, le Club Alpin, malgré ces difficultés, est très attaché à la gestion des refuges. C'est qu'en fait tout le monde sait que lorsque l'on fait quelque chose en commun, lorsque l'on défend une grande cause, c'est un facteur d'unité. Je crois que les gens du Club Alpin Français, qu'ils soient des plaines ou des montagnes, ont tous ce sentiment de faire oeuvre utile, non seulement pour le Club Alpin, mais pour toute la communauté montagnarde. Et, s'ils sont attachés à cette gestion des refuges, ils ont aussi en tête cette idée, peut-être un peu ringarde, de vouloir que cette pratique soit démocratique : c'est-à-dire que le refuge reste un équipement sportif. La proposition que nous faisait Jean-Pierre LYARD de confier les refuges à Coca Cola ou à des instituts de ce genre fait hurler. On sait très bien qu'à partir du moment où la gestion financière dans toute sa rigueur sera admise dans les refuges, les jeunes, les laissés pour compte de l'argent seront laissés à la porte. On peut craindre le pire dans les refuges qui s'orientent dans cette direction.

Tout Club Alpin a une option qui est claire : le nôtre n'a pas la prétention d'avoir, pour les refuges, toutes les solutions. Actuellement il y a une chose certaine, c'est qu'il veut continuer à investir. Il veut mettre le maximum de moyens qu'il peut mettre. Il veut trouver des moyens à l'extérieur. Il a défini une politique, on peut dire nouvelle, dans laquelle il cherche un maximum de partenaires. Et pourquoi ? Parce qu'il entend justement que ces refuges restent des équipements sportifs. Il comprend très bien qu'un sportif puisse être propre, prendre une douche ; il comprend très bien qu'un sportif puisse avoir besoin d'un coin pour se reposer dans une salle que l'on va créer dans le refuge, mais il n'admet pas pour autant que le refuge devienne un hôtel. Mais si jamais nous devions parler hôtellerie, nous devrions le faire pour les gîtes d'étapes et non pas pour les refuges.

LES REFUGES DE LA S.T.D.

Monsieur Michel CHAMEL, Président de la Société des Touristes du Dauphiné (S.T.D.)

Fondée en 1875, la S.T.D., société savante et sportive, s'oriente très tôt vers l'aménagement de gîtes et d'abris en vue de faciliter l'accès aux différents massifs du Dauphiné. En 1876, elle construit le premier refuge des Alpes Françaises au pied oriental du grand pic de Belledonne, à 2165 m d'altitude.

Implantation

Essentiellement régionale, la S.T.D. possède des refuges dans les massifs de l'Oisans, de Belledonne, des Grandes Rousses et du Taillefer.

REFUGE	ALT.	CAPACITE	MASSIF	POINT DE DEPART
SOREILLER	2730 m	114	OISANS	Les ETAGES
La SELLE	2635 m	64	«	St CHISTOPHE en OISANS
PLANCHARD	3173 m	64	«	VILLARD d'ARENE
J. COLLET	1960 m	36	BELLEDONNE	COL des MOUILLES
La FARE	2300 m	14	Gdes ROUSSES	ALPE d'HUEZ
La MORTE	1400 m	18	TAILLEFER	ALPE du GRAND SERRE

Investissement récent

Depuis 1983 la S.T.D. a investi en travaux neufs, restauration et électrification photovoltaïque, 4.220 000 F dont 3.000 000 F pour la reconstruction du refuge A. PLANCHARD. et 700 000 F pour la rénovation de J. COLLET.

Actuellement est en cours de restauration le refuge de la MORTE, et des projets existent pour la SELLE et la FARE.

SYSTEME DE GESTION

La totalité des ressources provenant des nuitées est affectée aux travaux de réparation et rénovation des refuges. Les gardiens ont un contrat de mandat. Ils doivent percevoir les nuitées pour la S.T.D. ; la restauration étant entièrement sous leur responsabilité. En compensation du travail demandé (petit entretien, nettoyage et perception des nuitées), la S.T.D. reverse au gardien un pourcentage sur les nuitées qui varie de 15 % à 30 % selon la fréquentation et l'importance du refuge.

Pour ses 310 couchettes, la fréquentation 1990 a été de 8000 nuitées avec un coefficient de remplissage variant de 16,3 % à 48 % selon les refuges, pour une période de gardiennage de 75 jours.

TARIFS

55 F la nuit en tarif normal, 28 F pour S.T.D. moins de 18 ans et Club Alpin Suisse, 42 F pour Club Alpin Français et F.F.M.E.

PROSPECTIVE

Nous considérons que les refuges doivent devenir des équipements sportifs de qualité tant au niveau du confort et de la propreté que de la restauration et de l'accueil. Par ce rôle de «service public» (Local toujours ouvert, accessible aux jeunes à des prix raisonnables leur permettant de pratiquer la montagne dans de bonnes conditions), les refuges ne doivent pas se transformer en hôtels d'altitude fonctionnant uniquement sur un critère de rentabilité. Ce fonctionnement entrainerait irrémédiablement la disparition des refuges non rentables mais nécessaires à la sécurité des alpinistes.

Pour compenser une légère désaffection de la pratique de l'alpinisme dans certains massifs, nous essayons de personnaliser chaque refuge en fonction du site et de la clientèle potentielle.

MARKETING

Edition de prospectus et d'autocollants envoyés aux syndicats d'initiative et maisons du tourisme et aux opérateurs fréquentant la montagne.

PREOCCUPATIONS

Nous rencontrons des difficultés toujours plus grandes pour obtenir une aide des pouvoirs publics, qui ne situent pas toujours à sa juste valeur le rôle joué par les refuges dans le développement du tourisme d'été. L'exemple du téléphone pour le refuge A. PLANCHARD est suffisamment parlant : un devis d'installation de 220 000 F par les P et T. n'a donné lieu à aucun subventionnement, alors que l'on sait l'importance du téléphone pour tous les problèmes de réservation et de sécurité. Si l'on veut jouer la comparaison avec les refuges étrangers, il faut savoir que tous les refuges italiens ont été équipés en téléphone par les pouvoirs publics sans bourse délier.

LES REFUGES DU PARC NATIONAL DE LA VANOISE

Monsieur Michel GERBELOT, Chargé de Mission Technique

Malgré des sommets culminant entre 3500 m et 3800 m, le Parc National de la Vanoise (PNV) apparaît comme un Parc de Moyenne Montagne, du fait des reliefs en général peu accidentés au niveau des cols permettant les échanges entre vallées.

Ce terrain est très propice à la randonnée, et dès les premières années suivant sa création (1963), le PNV a cherché à développer la randonnée.

Le territoire du PNV ne supportait alors que cinq refuges (un privé et quatre CAF) ; les refuges CAF avaient été construits pour desservir les principaux sommets intéressants sur le plan alpin ; le refuge privé, annexe d'un alpage, existait depuis le début du siècle.

C'est ainsi que 16 refuges et deux bâtiments de vallée ont été réalisés à l'échelle des besoins du moment : (faible capacité - 14 à 25 pl - et confort rustique), alors que les autres Parc Nationaux n'ont que très peu réalisé de refuges, leur territoire étant déjà couvert par un réseau de refuges important (ex : Oisans) réalisés par le CAF ou d'autres organismes.

Ces bâtiments se sont rapidement révélés trop exigus et certains ont été doublés, puis triplés.

Aujourd'hui le PNV gère selon un mode voisin du CAF 719 couchettes en refuges et 120 couchettes en chalets de vallée (Portes du Parc).

Notre problème aujourd'hui est de financer la modernisation de nos bâtiments, qui exige des moyens financiers importants du fait des nouvelles exigences de qualité, au demeurant fort louables.

C'est ainsi que des opérations de rénovation, réalisées auparavant de façon légère et partielle pour des coûts inférieurs à un million de francs, atteignent maintenant quatre à cinq millions de francs.

Le Parc National, établissement public national, est soumis aux règles de la Comptabilité Publique, notamment l'annualité des budgets, et ne peut recourir à l'emprunt comme un particulier ou une association. Malgré cela la modernisation des refuges en Vanoise est engagée, mais elle sera longue si des financements nouveaux ne sont pas dégagés.

Les refuges en moyenne montagne sont aujourd'hui des équipements d'accueil touristique : leur modernisation et le financement correspondant est l'affaire de tous les partenaires présents sur le terrain.

S'agissant de l'éthique, notre position est de réaliser des équipements de taille raisonnable (40 à 70 places) afin de conserver une certaine convivialité dans les refuges où le rôle du gardien est primordial en matière d'accueil, d'information des usagers et de sécurité.

Aussi les gardiens sont-ils considérés comme des collaborateurs non salariés de l'établissement ; les relations avec les personnels de terrain ou la direction sont régulières, et les décisions concernant les refuges évoquées lors de deux à trois réunions annuelles.

Le traitement des rejets des refuges est un sujet souvent évoqué sans qu'une analyse de la situation soit conduite. Le Parc National de la Vanoise est engagé dans une recherche sur ce sujet avec l'Université de Chambéry ; les travaux sont en cours, mais on peut déjà dire qu'il est illusoire de vouloir faire mieux en montagne, dans des installations forcément rustiques, qu'en vallée où le traitement des eaux usées n'est que partiel malgré des stations d'épuration fort sophistiquées.

Seul le milieu naturel peut épurer les rejets des refuges après un premier traitement dans des installations adaptées nécessitant un entretien régulier. Pour épurer, le milieu naturel doit regrouper plusieurs conditions :

- Etre favorable (terrains semi-perméables)
- Avoir une masse suffisante
- Ne pas communiquer avec des sources captées
- Conduire les effluents infiltrés sur un temps de transit assez long avant le retour dans le réseau hydrographique.

C'est pour cela que l'étude hydro-géologique est le préalable indispensable à tout projet de refuge et qu'il faudra se résoudre à abandonner ou déplacer certains projets si les conditions ne sont pas satisfaisantes.

L'analyse des refuges existants montre que peu de sites sont particulièrement défavorables et que les pollutions observées sont plus souvent visuelles et olfactives que dangereuses pour la santé des personnes ; cependant quelques refuges situés en amont de massifs karstiques contaminent des sources communales sans possibilité de trouver un remède fiable et d'un coût raisonnable.

Le vandalisme a été évoqué, la Vanoise n'y échappe pas, mais il faut noter que la présence sur le terrain de 35 gardes limite fortement ce phénomène et permet un entretien régulier des installations hors période de gardiennage ; 450 à 500 journées de travail sont consacrées aux refuges par les gardes, soit environ 7 % de leur temps de travail.

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Monsieur Roger CANAC , Ancien Président du Syndicat National des Guides, Président de la PRIAM.

Par rapport aux exposés que nous avons précédemment entendus, j'aimerais apporter quelques précisions : en effet, si les refuges évoluent vers la randonnée, nous avons oublié de parler du ski de montagne. Or, il s'agit d'un domaine dans lequel nous sommes peut-être plus concurrentiels que ne le sont nos amis étrangers. Sur ce thème, il faudrait donner la parole aux guides du massif, qui connaissent très bien le problème.

Je voudrais également vous dire deux mots d'une autre évolution récente permise par de meilleurs équipements : celle d'un alpinisme plus diffus où il devient désormais possible de coucher plus facilement dehors. Ainsi, chaque année, sans y être contraint, il m'arrive maintenant de bivouaquer avec mes clients ; par un simple choix. Cela peut également poser problème.

En outre, je pense que Louis VOLLE est trop modeste lorsqu'il omet de parler des associations ou des comités de vallées qui permettent aujourd'hui de rassembler plusieurs partenaires. Je crois qu'à l'intérieur de ces structures existent des sources de solutions. Aussi, j'aimerais que nous discutons de cette nouvelle perspective.

Troisième aspect qui me paraît important : la surveillance ; les refuges, qui ne sont pas utilisés toute l'année, sont parfois dans un état déplorable, et ceci au détriment de tous. Alors comment faire ? Je pense que les différents partenaires ainsi que les guides pourraient également porter leur attention sur ce problème. En fait, nous devons tous nous atteler à la besogne.

LES REFUGES DES ALPES-MARITIMES : UN SCHEMA D'AMENAGEMENT

Monsieur Jean Louis CONY, chargé de mission aménagement et mission économique, Parc National du Mercantour.

L'étude qui a abouti à la réalisation d'un schéma d'aménagement pour les refuges des Alpes-Maritimes a été terminée à l'automne 1989 ; elle a pu être exécutée grâce à une subvention de 300.000 F en provenance des ministères du Tourisme et de l'Environnement dans le cadre de la Convention de Février 1989 qui avait pour objet de promouvoir le tourisme de nature en France, de favoriser le développement touristique local, de protéger le patrimoine naturel national.

Le Parc National du Mercantour était le maître d'ouvrage de cette opération à laquelle étaient étroitement associés pour des raisons évidentes le Club Alpin Français et le Comité Régional du Tourisme des Alpes-Maritimes.

L'étude a été menée par un groupe de prestataires extérieurs rassemblant accompagnateur en moyenne montagne, gardien de refuge, architecte, socio-économiste, bureau d'étude en construction et ingénieur des fluides ; les personnels du Parc National et les gardiens de refuges ont prêté leur concours sur le terrain.

Cette étude est partie des constatations suivantes, que l'on retrouve pratiquement dans tous les massifs montagneux français mais qui sont plus accusées dans les Alpes du Sud en général et dans les Alpes-Maritimes en particulier :

- le nombre de randonneurs augmente mais la clientèle fréquentant les refuges (9 gardés + 3 non gardés) est en baisse .
- la qualité de l'hébergement est médiocre, inférieure à celle des autres massifs alors que les usagers recherchent des prestations offrant un minimum de confort (hygiène et intimité surtout).
- l'image de marque de la montagne se dégrade alors qu'elle bénéficie au contraire dans la région de ressources naturelles et d'atouts climatiques qui permettent des activités de nature diversifiées.

Par ailleurs, les motivations des partenaires du Groupe de Travail étaient simples à définir :

- le Club Alpin Français, propriétaire ou gestionnaire de la plupart des refuges, reconstruit des difficultés de fonctionnement accrues, aboutissant à une contre-publicité dommageable :
- le Parc National du Mercantour, à l'intérieur duquel se situent la plupart des refuges, était associé, à son corps défendant, à cette contre-publicité et interpellé souvent sur le manque de systèmes d'assainissement dans un espace protégé !...
- le Comité Régional du Tourisme, qui a pour mission de promouvoir la première activité économique du département des Alpes-Maritimes, ne pouvait laisser se dégrader l'image des Alpes d'Azur sans dommage pour celle de la Côte d'Azur.

Les objectifs recherchés par l'étude étaient d'une part d'évaluer le parc d'hébergement en refuge dans les Alpes-Maritime, tant sur les plans quantitatif que qualitatif et d'autre part de formuler des propositions d'aménagement et des mesures d'accompagnement pour améliorer cet hébergement. Les moyens, à définir, devaient :

- favoriser la rentabilité économique des aménagements à réaliser,
- rechercher un élargissement vers le haut de la clientèle en modernisant le réseau d'hébergement ,
- permettre un étalement de la saison touristique en adaptant le réseau d'hébergement à des segments variés de la clientèle.

Pour cela ont été abordés les aspects architecturaux, économiques, juridiques, professionnels et promotionnels de l'hébergement en refuge.

L'étude ainsi définie s'articule autour des trois axes principaux habituels dans ce genre de travail qui sont l'état des lieux, l'étude de clientèle et les propositions d'aménagement.

I - L'état des lieux

De la présentation géographique, on peut retenir pour l'essentiel que 3 GR, le GR 5, le GR 52 et le GR 52A, traversent le département, mais que leur fréquentation reste faible (quelques milliers de personnes/an) : on peut noter par contre que suite aux lois sur la décentralisation, le Conseil Général a établi un Schéma Départemental des Sentiers qui se concrétise sur le terrain par la mise en place d'une signalétique appropriée ainsi que par l'édition des cartes au 1/25.000 correspondantes. On comprend mieux dès lors que cette collectivité territoriale se sente concernée par la réhabilitation des refuges de montagne, car elle participerait à une stratégie d'ensemble de valorisation touristique du Haut Pays Niçois.

Le descriptif technique de l'état des refuges met en avant deux caractéristiques presque générales : les bâtiments sont vétustes et peu confortables, l'hygiène et les sanitaires rudimentaires sinon inexistantes ; on peut ajouter à cela la constatation que la durée moyenne d'exercice des gardiens de refuge est de 12 saisons, durée supérieure à celle des autres massifs et que, globalement, l'activité économique générée par la fréquentation des refuges est d'environ 15 MF.

II - L'étude de clientèle

Elle a été largement basée sur une enquête faite dans les refuges avec questionnaire en 4 langues (plusieurs centaines de réponses) ; les composantes socio-économiques de cette clientèle ne s'écartent guère d'études comparables, qu'on peut synthétiser ainsi : âge moyen d'environ 35 ans, fort niveau de diplômes et de revenus.

La fréquentation des refuges montre, par contre, une baisse sur les points forts : la saison estivale, les refuges gardés, les «CAFISTES», les touristiques ; et cette baisse n'est que partiellement compensée par une augmentation sur des segments marginaux : hors saison, refuges non gardés, non «CAFISTES». Cette situation est préoccupante car elle implique que :

- face à une dégradation généralisée, seules des mesures d'ensemble coordonnées peuvent redresser la situation ;
- ces mesures doivent à la fois fidéliser ou refidéliser la clientèle existante d'une part, conquérir une clientèle potentielle d'autre part.

III - Le schéma d'aménagement

La première mesure d'amélioration consiste à redistribuer la fréquentation sur l'ensemble du département en permettant une traversée linéaire (10 jours de marche, étapes d'environ 5 h pour des marcheurs moyens) ; en d'autres termes cela signifie rééquilibrer l'Est du département, très ou trop fréquenté en Vésubie et en Roya, au profit de l'Ouest, peu fréquenté en Tinée et dans le Var ; cela passe par une modification du GR 52 et par la création de deux refuges dans une zone actuellement sans équipements (Nord-Nord-Ouest d'Isola).

La seconde mesure d'amélioration vise un niveau de confort suffisant qui conservera cependant une certaine rusticité pour satisfaire à l'image d'aventure sportive et limiter les coûts ; l'accent devra également être mis sur les éléments qualitatifs de l'hébergement : accueil, restauration, conseil, sécurité, etc... ce qui ne sera peut-être pas sans conséquence sur le mode de gardiennage.

Les principes généraux d'aménagement retenus concernent :

- . les sanitaires (1 lavabo, 1 wc, une douche chaude pour 12/14 personnes);
- . le chauffage, qui doit maintenir à tout moment le refuge hors-gel, offrir aux occupants une température de 10 à 15° et être le moins polluant possible ;
- . l'eau chaude sanitaire (production et stockage de l'eau chaude, régulation/ limitation de la consommation, mise hors gel par ruban chauffant) ;
- . l'éclairage : le photo-voltaïque apparaît être le meilleur système malgré les contraintes esthétiques et financières ;
- . l'isolation, que ce soit pour la totalité du refuge, les combles ou entre les différents niveaux :
- . l'évacuation des eaux usées (épurateurs/digesteurs ou mini-station d'épuration dès que le couchage dépasse 50 personnes, bac dégraisseur, deux fosses toutes eaux) ;
- . l'alimentation en eau potable : avec la multiplication des sanitaires, les débits vont augmenter et il faut prévoir un stockage important hors gel ;
- . l'évacuation des déchets : compactage des détritres biodégradables pour les brûler, évacuation des autres ;
- . le téléphone : la rénovation des refuges passe par une régulation de leur taux d'occupation avec réservation téléphonique.

L'étude décrit ensuite, refuge par refuge, avec croquis d'exécution, les aménagements projetés ainsi que leur coût approximatif ; le total frôle les 45 MF et un échancier prévisionnel sur 5 ans est établi.

Vu l'importance des sommes considérées, il est évident que les gestionnaires actuels ne pourront supporter seuls les dépenses sans que des fonds publics soient mobilisés ; cela ne devrait pas être impossible puisqu'un des objectifs du Contrat de Plan Montagne entre l'Etat et la Région PACA (Provence Alpes Côte d'Azur) vise la réhabilitation des hébergements d'altitude et que, par ailleurs, le Conseil Général des Alpes-Maritimes est très sensibilisé par l'image négative donnée globalement par les refuges du département ; son intervention modifierait par contre, éventuellement, les priorités géographiques définies.

Monsieur Philippe LANTELME, Président du Syndicat National des Gardiens de Refuges

L'état des lieux : oui, nous avons le nombre, la répartition, l'historique, mais quelqu'un ne connaissant pas le parc peut ignorer son état réel : il faut quand même entrer un peu dans les détails.

Nous avons compris qu'il y a un changement de destination.

Nous avons une question fondamentale à poser : des refuges pour quoi faire dans dix ans ? C'est vrai aussi. Est-ce qu'il faut à tout prix les entretenir ?

Nous savons bien qu'actuellement beaucoup de problèmes viennent de la nécessité de rénover, d'aménager, et de remettre sur pied les refuges.

Alors, il faut savoir comment sont les bâtiments, quels sont les travaux à entreprendre, où et comment, avec quel argent, et comment procéder. Je crois que les commissions de vallées sont aussi une conséquence de cette recherche.

Et puis dans l'état des lieux, je voudrais qu'on introduise la notion, parce qu'il y a cet autre aspect du problème qui commence à être délabré, de l'état des gardiens de refuges ! Ils sont fatigués parce que nous sommes en fin de saison. Nous remercions vivement, puisque je viens de l'apprendre, Elf Aquitaine et d'autres sponsors de racheter des refuges du C.A.F., cela va peut-être nous faciliter les choses...

Avant de rénover les murs, rénovons et actualisons le statut des gardiens de refuges de façon à avoir un partenariat solide qui nous permette de faire quelque chose de durable. Il nous semble que c'est un volet essentiel, avant de parler de rénovation, d'amélioration, ou de quoi que ce soit dans l'avenir. Actuellement tout passe inmanquablement par le statut des gardiens de refuges.

Monsieur Alain COUTURIER, guide de haute montagne à GRENOBLE

Je trouve que la conclusion de M. LYARD est un peu contradictoire, et je suis un peu choqué dans la mesure où vous dites que nous avons -enfin le C.A.F., les membres, ou les associations en général- une mission d'animation et de formation à la montagne ; justement, le fait d'avoir les refuges ne fait-il pas partie de cette mission d'animation et de formation ? Vous parliez des hôtels «Formule 1» ; si l'on regarde ce qui se passe au niveau de la France, les «Formule 1» se ressemblent partout, c'est peut-être un standard européen ou international ; mais où se trouvent la culture et la spécificité de chaque région ?

Si nous allons dans cette direction, ne risque-t-on pas d'avoir un standard neutre et de perdre l'essence et le but ; pourquoi venons-nous en montagne et avons-nous envie de pratiquer cette activité ?

Monsieur Jean René MINELLI, guide de haute montagne dans la compagnie de l'Oisans - Elu à ORNON

Actuellement dans les communes de montagne, (ce qui peut se rapprocher des refuges) on peut dire qu'il y a plutôt un combat entre les gens qui protègent une éthique et la montagne d'une part, et d'autre part la commune. Chaque fois que les communes ont un pouvoir dans le domaine de l'aménagement ou de l'animation de la montagne, elles commettent des erreurs : par exemple VAUJANY ; il y a aussi un projet dans le Vénéon qui me fait très peur : c'est l'aménagement de ST CHRISTOPHE et le fait qu'il y ait une remontée mécanique qui la relie avec les DEUX ALPES.

Je crois que les communes ont besoin de prendre du poil de la bête pour pouvoir être de bons partenaires. Il faut que les communes fassent des efforts, acquièrent un peu de maturité, mais aussi que les protecteurs et les gens qui ont le pouvoir actuellement au niveau des refuges et de la montagne se penchent un peu sur les préoccupations des communes.

II. COMPARAISON INTERNATIONALE

FRANCE, ITALIE, SUISSE : ETAT COMPARATIF

Monsieur Jean-Paul ZUANON, chercheur au Centre de Recherche sur le Politique, l'Administration et le Territoire (C.E.R.A.T., I.E.P. de Grenoble).

Introduction

Comment se passent les choses de l'autre côté des Alpes, en Italie et en Suisse ? Les quelques éléments rassemblés ici sont un simple constat. Il ne nous appartient pas de dire : «c'est bien» ou «c'est mal». Aux experts et aux techniciens de formuler ensuite des jugements de valeur.

Le but de cette confrontation est d'abord de permettre une meilleure connaissance réciproque, de découvrir vraisemblablement une certaine communauté de points de vue et de problèmes, tout en aidant à dissiper certaines idées reçues.

De part et d'autre des Alpes, «ça bouge» en matière de refuges. En France, on a institué de nouvelles procédures de choix des gardiens et un nouveau contrat-type est en cours de signature. En Suisse, le règlement des cabanes et les modalités de financement viennent d'être modifiés. En Italie (où se déroulera demain un colloque sur «quels refuges pour l'an 2000 ?»), la commission centrale des refuges est parvenue à faire adopter un contrat-type de gestion. Pourtant, même si des problèmes de conception et de gestion des refuges sont communs aux trois pays, il y a paradoxalement assez peu d'échanges institutionnalisés et réguliers. Si une des conséquences directes de ce colloque était de combler cette lacune et d'inciter à une réflexion commune sur ce que devraient être les refuges de demain dans une Europe Unie, ce serait une retombée sympathique et fort utile de notre rencontre.

I rifugi del Club Alpino Italiano

Le CAI compte 275.000 adhérents, répartis en 416 sections (plus 292 sous-sections). Avec 462 refuges (totalisant environ 24000 places) plus 224 bivouacs, le CAI se situe au premier rang des structures para-hôtelières d'Italie.

Organisation générale

Une commission centrale d'une dizaine de membres essaie de jouer un rôle de coordination. Elle fixe notamment les tarifs (établis à partir du classement des refuges en 5 catégories liées à la difficulté d'accès). Elle joue aussi un rôle dans la planification et le financement des gros travaux. Ce n'est pas toujours évident car les sections ont une forte autonomie.

Il y a également des commissions zonales (=inter-régionales, comme pour Ligurie-Piémont-Val d'Aoste) et au niveau des sections (pour celles gérant des refuges).

Il y a une forte implication du bénévolat (inspecteurs, chargés d'un ou plusieurs refuges ; recours aux bonnes volontés pour les petits travaux d'entretien).

Conception générale

* Les refuges sont la propriété des sections.

Le cas de figure le plus typique est celui du refuge-hôtel, rarement ouvert au printemps (éventuellement week-ends dans des zones très fréquentées). Plus de «cucette» que de «tavolato» (bat-flanc). Pas toujours de refuge d'hiver (en contradiction avec le développement du ski de raid et l'ouverture européenne). Pas toujours de possibilité pour les alpinistes de préparer leur repas.

Le coût moyen d'une couchette en refuge varie de 4.5 millions de liras (refuge-bivouac) à 40 millions dans les refuges situés au dessus de 3000 mètres.

*Niveau de services

- définition de **normes de sécurité** (loi toujours en attente)

- réglementation sanitaire (qui varie beaucoup d'une région à une autre) ; problème du rejet des effluents, particulièrement important dans le cas de refuges facilement accessibles et très fréquentés (durant l'été 1990, le refuge Locatelli situé au pied des Tre Cime di Lavaredo a totalisé 60.000 nuitées et servi 600.000 repas). De façon générale, absence de normes adaptées à la haute montagne.

- alimentation en énergie : la tendance est à la recherche d'énergies nouvelles et alternatives. Actuellement :

250 refuges : groupe électrogène ou gaz

140 refuges : hydro-électricité

25 refuges : solaire

50 refuges : rien

- télécommunications : 70 % des refuges sont reliés au réseau national téléphonique (une loi de 1952 prévoit que l'Etat prend en charge les frais correspondants ; il s'agit d'un service public qui facilite la gestion et la réservation et assure la sécurité ; son utilisation est publique, sans contrainte ni surtaxe).

* **La part des refuges privés** est de plus en plus importante. Dans le Trentin, elle est de l'ordre de 50 %, et autour de 30 % dans le Val d'Aoste. Il n'y a donc pas de monopole de fait de la part du CAI. Cette concurrence de structures privées est d'autant plus vive que le CAI souhaite contrôler l'expansion et ne pas lancer de nouveaux projets, ce qui laisse les coudées franches à l'initiative privée, qui offre des services et prestations de qualité très variable. (Cf. le cas du Grand Paradis).

* **Tendance actuelle : maîtriser le développement**, ne pas construire de nouveaux refuges, rénover, améliorer et agrandir l'existant, améliorer la qualité du service (recherche d'une définition de standards).

Selon Franco Bo, responsable de la commission centrale des refuges : «en dépit d'un intérêt croissant pour la montagne, on ne considère pas opportun et nécessaire de modifier le potentiel d'accueil actuel afin de satisfaire ces demandes de *faire de la montagne*. Depuis des années, la commission est guidée par ce souci de respect de l'environnement, dans un contexte de totale opposition à de nouvelles initiatives de constructions nouvelles».

* **Cas particulier des bivouacs**, considérés comme une sorte de service public. L'Italie a, dans ce domaine, une longue tradition, notamment grâce au Club Alpin Académique Italien. On a parfois l'impression que c'est aussi une image de marque, une vitrine pour certaines petites sections, d'où une prolifération sans grande cohérence.

Modalités de financement

Le CAI reçoit chaque année une dotation globale de la part de l'Etat, de l'ordre de 2 milliards de liras. Cet argent est essentiellement affecté à l'assurance des adhérents. Environ 300 à 350 millions de liras (soit de 1.5 à 1.7 million de Francs) vont aux travaux en montagne et sont répartis par la commission centrale en fonction des besoins. C'est peu, compte tenu de l'importance du parc national de refuges.

L'essentiel du financement vient du niveau régional. Tous les refuges, qu'ils soient publics ou privés, ont droit à des subventions dont l'importance varie d'une région à l'autre (de 0 à 100 %).

La plupart d'entre elles se sont dotées de lois sur le développement du tourisme en montagne. Dans le Piémont, c'est de l'ordre de 70 % des travaux (avec tendance à la baisse) mais payable seulement à la réception des travaux (d'ou un problème d'avances de fonds).

En outre, une partie des cotisations versées par les membres du CAI est redistribuée par l'intermédiaire de la Commission Centrale des Refuges aux sections ayant fait des travaux.

Modalités de gestion

Critère de sélection des gardiens : sur concours, avec nécessité de satisfaire à un certain nombre d'exigences (« professionnalité » : guide ou moniteur de ski ; expérience antérieure, possibilité de travail à plein temps puis, si possible, résidence proche du refuge). Ensuite seulement est pris en considération le montant du loyer proposé. La sélection est faite par la section propriétaire.

Il existe un contrat de « location d'entreprise », élaboré par la Commission Centrale et qui s'impose à tous les refuges du CAI. Il est établi généralement pour un an (parfois trois) et tacitement reconductible, avec révision de la redevance. Ce loyer est fonction de l'importance du refuge. Il varie de 3 à 50 millions de liras. Le gardien gère ensuite le refuge pour son propre compte et encaisse toutes les nuitées. Il doit prendre en charge toutes les dépenses y compris l'assurance de ses biens propres, l'assurance « risques locatifs » et la publicité.

Sur le plan juridique et fiscal, les refuges sont assimilés à des entreprises d'hébergement touristique (sauf dans le cas particulier du Piémont). Ils doivent donc être inscrits sur un registre spécial des Chambres de Commerce. Cette inscription donne le droit de vendre des boissons et de la nourriture aux personnes hébergées. Il faut en outre se faire enregistrer au REC (registre commercial) pour avoir le droit de servir d'autres personnes.

Aux termes du contrat, les gardiens ne peuvent procéder à aucune modification d'usage ni d'état des lieux. Ils sont titulaires du droit d'exercice, qui n'est pas cessible à un tiers. Ils ont la charge de l'entretien des biens qui leur sont confiés : biens meubles et immeubles, réseaux, chemins d'accès. Ils doivent assurer le traitement et l'évacuation des déchets. Les sections ne prennent à leur charge que les dépenses d'entretien extraordinaires de l'immeuble.

Les gardiens sont parfois tentés de faire la loi et même de considérer qu'il s'agit là d'une charge héréditaire. Toutefois, même si un texte fait allusion à des « modalités de gestion trop finalisées dans un seul but de lucre », il ne semble pas qu'il y ait de gros problèmes dans les rapports gardiens-usagers. En principe, tout le monde a droit au même traitement, qu'il consomme ou pas.

Les sections assurent parfois la gestion directe de refuges peu fréquentés, ce qui est un peu contradictoire avec le souci de professionnalisation et de qualité du service.

Autre cas particulier, la gestion peut être confiée à une société. Dans l'ensemble, la situation est hétérogène et la Commission Centrale souhaiterait l'uniformiser.

LES CABANES DU CLUB ALPIN SUISSE

Chiffres

Le CAS compte 77.000 adhérents, répartis en 107 sections.

Il gère 154 «cabanes» (noter la terminologie : «coucher en cabane» n'a pas tout à fait le même sens en Suisse et en France !), appartenant à 75 sections (41 n'en ont qu'une seule. «*Gros propriétaires*» : Bern, Genève et UTO Zürich avec 7 constructions, Diablerets et Grisons avec 6). Au total, cela représente un potentiel d'hébergement de 9000 lits, soit près du double de celui du CAF.

Il existe en outre des cabanes appartenant à des communes, à des sections du Club Alpin Académique, à des associations privées ou à des guides (au total, cela représente 2120 couchettes réparties dans une cinquantaine de cabanes), auxquelles il faut ajouter des chalets privés (plus de 700 places) appartenant à des sections mais non ouverts au public, sauf exception.

Organisation générale

Le CAS est administré par un Comité Central (CC) de 25 membres, élu pour trois ans. A la différence de ce qui se passe en France ou en Italie, il s'agit d'un CC homogène, une sorte de mini-gouvernement constitué par une ou plusieurs sections d'une même région et prenant en charge la gestion de l'ensemble des commissions. Actuellement, le CC est constitué par la section Gothard (1989-1991). De même qu'au niveau de l'administration politique, on y recherche une certaine alternance entre les différentes composantes linguistiques et culturelles du pays. A partir de 92, le mandat d'un CC sera porté à 4 ans.

Au sein des commissions, la situation est un peu différente dans la mesure où leurs membres restent en place pendant 3 mandats de 3 ans, afin de permettre plus de suivi dans les actions ; mais les présidents appartiennent toujours à la section chargée du CC.

La politique générale en matière de refuges est coordonnée par la commission des cabanes. Elle joue un rôle de conseil, de contrôle, d'inspection et d'expertise, tant auprès du CC que des sections. Elle est composée de 12 à 15 membres «*dont une majorité de spécialistes de la construction*» ; elle doit également comporter un représentant au moins des gardiens et des «*préposés*». C'est notamment elle qui donne le feu vert pour tous les travaux d'agrandissement susceptibles d'être partiellement financés par le CC.

Les sections disposant d'un ou plusieurs refuges s'appuient sur une commission ad hoc. Le point central du dispositif est constitué par le préposé ou «*Hüttenchef*» qui est l'équivalent du délégué français ou de l'inspecteur italien. C'est lui qui joue le rôle d'intermédiaire entre la section et le gardien (avec tendance à devenir une «*institution*» car il n'y a pas de limite de durée à son mandat, d'où parfois le risque d'une certaine sclérose).

Conception générale

A l'exception de la cabane Solvay au Cervin qui appartient au CAS tout entier, les cabanes sont la propriété des sections. Là où elles ne sont pas propriétaires des terrains, cas le plus fréquent, elles doivent payer aux communes un *droit de superficie*, inscrit au registre foncier. Ce patrimoine ne peut être vendu sans l'accord du CC et de l'AD (assemblée des délégués).

Le cas de figure habituel est le style chalet de montagne en pierre, avec intérieur bois, très caractéristique. C'est l'archétype du refuge de montagne. Il y a peu de recherche architecturale sauf exceptions (Cabane du Dome : construction hexagonale, Bertol : ossature bois). Les refuges détruits doivent en principe être reconstruits à l'identique. Une partie du refuge est toujours ouverte (avec possibilité de cuisine et de chauffage), même en période de non-gardiennage. Dans les refuges gardés, il n'y a pas de possibilité de faire sa cuisine soi-même (réchauds interdits) mais on peut la confier au gardien (taxe de cuisson incluse dans le prix de la nuitée).

Niveau de services

- Les normes de sécurité varient beaucoup d'un canton à un autre (les prescriptions relèvent de la police cantonale : par exemple, l'assurance incendie des immeubles n'est pas obligatoire en Valais). Il en va de même pour la réglementation sanitaire.

- Alimentation en énergie : de plus en plus nombreuses sont les cabanes équipées en énergie solaire.

- Téléphone : à peu près 80 % des cabanes sont équipées. Le téléphone est essentiellement utilisé pour la réservation et la sécurité, et souvent soumis à taxation.

Concurrence

* De façon générale, il y a moins de concurrence qu'en Italie de la part d'autres agents susceptibles de construire et de gérer des cabanes. Même si le CAS est loin d'être le seul gestionnaire de structures d'accueil en montagne, il semble exister un meilleur partage de l'espace et un *modus vivendi* plus pacifique.

Il faut cependant faire une place particulière au problème de Panossière : détruite par une avalanche, la cabane fait l'objet de deux projets concurrents de reconstruction, l'un par le CAS, l'autre par une association des amis de

Panossière (dans laquelle la commune de Bangnes est partie prenante) qui souhaiterait développer la «vocation» (?) du secteur pour l'héliski, en liaison avec Verbier. Le CAS continuerait à bénéficier de tarifs préférentiels et ferait donc apparemment une bonne affaire puisqu'il n'aurait pas à supporter le coût de la reconstruction (1.4 MF suisses dont 1 MF couvert par l'assurance). Il perdrait par contre le bénéfice des nuitées. C'est en outre une question de principe qui pourrait constituer un précédent.

* Politique actuelle de la commission :

Il n'y a pas de projet nouveau, à la fois parce que le fonds de réserve est à sec, parce que tous les sites dignes d'intérêt ont déjà été équipés, enfin parce que cela est contraire au souci de protection de l'environnement montagnard. L'accent est mis sur la rénovation et l'agrandissement du parc existant. Il existe un certain débat autour de la notion de confort. Pour le moment, le Comité Central préconise de «renoncer aux installations de pur confort» et de conserver aux cabanes leur caractère d'accueil relativement rustique. Une grande attention est accordée au logement des gardiens et au problème des effluents. Le CAS a édicté en 1986 des «directives sur l'évacuation et l'épuration des eaux usées des cabanes de montagne».

Modalités de financement

Très peu d'intervention des pouvoirs publics, si ce n'est parfois sur les bénéficiaires du «Sport-Toto» (équivalent du FNDS).

Le CC n'intervient massivement que lorsqu'il y a augmentation de la capacité d'accueil et à hauteur de 40 % du coût total des travaux (exceptionnellement jusqu'à 60 %), le reste étant à charge de la section. Compte tenu des moyens financiers disponibles, il n'y a en général que 4 ou 5 projets financés par an sur une quinzaine présentés. La décision appartient à l'A.D. qui se réunit une fois l'an (assemblée des délégués, équivalent de notre AG).

Il est également prévu des subventions pour de gros travaux d'entretien ou d'assainissement ainsi qu'une possibilité de péréquation en faveur des cabanes peu fréquentées et déficitaires (limitée à 100.000 francs par an).

Il existe pour cela un «fonds des cabanes», alimenté par une quote-part sur les nuitées réévaluée à l'A.D. d'octobre 90, elle est actuellement de 3 FS pour les membres du CAS et les «réciprocaires», 1.50 FS pour les jeunes («O.J.») et 6 FS pour les «touristes». En outre, une taxe supplémentaire (allant de 40 centimes à 1 FS) est prélevée dans les «cabanes bien fréquentées» en fonction du taux d'occupation (à partir de 25 nuitées/couche/an). Au total, la caisse centrale a perçu 1,077 million de FS en 89 (automne 88-automne 89), correspondant à 311.800 nuitées (contre 307.000 en 87-88 et 291.500 en 86-87).

L'augmentation de la quote-part et du prélèvement sur les cotisations devrait permettre à la Commission de disposer de 1,6 MF et de financer ainsi plus de projets.

Le tarif des nuitées est fixé par les sections (taux maximum 20 FS).

Les recettes des cabanes ne peuvent pas être affectées à d'autres fins que l'entretien et la rénovation des dites cabanes (avec possibilité de péréquation pour les sections ayant plus d'une cabane).

Modalités de gestion

Le choix des gardiens se fait au coup par coup, souvent par voie d'annonce dans la revue «Les Alpes». L'un des critères déterminants est d'être originaire de la vallée.

Le gardien a généralement un statut d'employé pendant les trois mois d'été. C'est la section employeuse qui paie notamment toutes les charges sociales et les assurances diverses auxquelles le refuge est assujéti. Elle prend également à sa charge la fourniture du bois de chauffe.

Il n'y a pas toujours de contrat écrit. Certains rapports gardien-section sont encore régis par des accords verbaux. Dans d'autres cas, il existe des contrats d'intérêt commun, qui précisent que le refuge n'est pas une entreprise commerciale et que le gardien n'est pas le salarié de la section. En conséquence, il ne peut s'appuyer sur le code du travail dans ses rapports avec elle. Ce contrat, non cessible, est signé pour un an avec tacite reconduction. Il précise la période d'ouverture et fixe la part des nuitées revenant au gardien. Le gardien fait son affaire de la restauration et fixe lui-même ses tarifs. La seule obligation, vague, à laquelle il soit tenu est celle de fournir «un repas simple». S'il engage du personnel d'appoint, c'est lui qui le rémunère. Comme en France et en Italie, il est difficile de savoir ce que gagne réellement un gardien.

Le gardien encaisse les nuitées à part, pour le compte de la section. Celle-ci lui reverse un certain pourcentage, en général 1 FS.

La tendance semble se manifester dans certains cantons à considérer les gardiens comme des tenanciers de débit de boissons et à leur faire payer patente. En prévision d'une telle évolution, le CC envisage de mettre sur pied des cours de formation à l'intention des gardiens et des préposés. Un financement a même été prévu lors de l'A.D. d'octobre 90.

Commentaires

1. Sur données statistiques : la Suisse mais aussi l'Italie sont plus montagneuses que la France. Si l'on calcule le rapport adhérents-population totale, on voit que 1 suisse sur 100 appartient au CAS, 1 italien sur 250 est au CAI, tandis que seulement un français sur 600 est cafiste. Même constat si l'on s'intéresse au rapport entre refuges et adhérents : il y a 1 refuge pour 500 membres du CAS, 1 pour 600 membres du CAI, 1 pour 1200 cafistes.

2. Les bivouacs italiens sont simplement mentionnés mais nous ne les étudierons pas car ils posent des problèmes très spécifiques. Relevons simplement leur forte valeur symbolique (notamment pour de petites sections dont c'est parfois le seul patrimoine), leur non-rentabilité. On peut regretter leur prolifération et se demander s'il ne s'agit pas d'un modèle dépassé, inadapté aux nouvelles tendances de l'alpinisme, sans oublier qu'ils jouent parfois un rôle important (mais pervers ?) en matière de sécurité.

3. La notion de gardiennage recouvre des réalités très variables (durée, saison, w.e ou semaine...). Il y a peu de traits communs entre un refuge-hôtel italien gardé de juin à septembre, un petite cabane suisse gardée seulement les week-ends et un refuge français comme le Glacier Blanc ouvert également durant la saison de ski de printemps. Nombre de skieurs-alpinistes germanophones sont déçus de cette hétérogénéité et du non-gardiennage d'un certain nombre de refuges au printemps.

4. En Suisse, les sections sont propriétaires de l'immeuble mais généralement pas du terrain, pour lequel elles bénéficient d'un «droit de surface» (bail emphytéotique).

5. Cette identification d'un modèle est forcément schématique. La France et surtout la Suisse restent influencées par la conception originelle et «historique» du refuge : abri d'abord réservé aux alpinistes (confort modeste, dortoirs, coin réchauds en France, possibilité de faire cuisiner par le gardien en Suisse, lieu ouvert en permanence, même non gardé). L'Italie est plus marquée par un modèle hôtelier, reflet d'une fréquentation plus touristique et très concentrée dans les deux mois d'été (chambres, bar, pas toujours de possibilité de faire sa cuisine, fermeture en dehors des périodes de gardiennage...). Sinon, il s'agit de refuges fermés à clé, correspondant à une pratique en aller-retour et non pas à des traversées.

6. Dans les trois pays considérés, il est frappant de constater la très forte place tenue par le bénévolat, à la fois pour la gestion mais aussi pour les travaux (entretien, voire construction : cas de Durier, de la plupart des bivouacs italiens). Il y a là une mobilisation tout à fait exceptionnelle, dont on a peine à trouver l'équivalent dans d'autres secteurs du monde associatif (sinon dans le domaine humanitaire). Il serait intéressant d'évaluer cela en termes économiques. Ceux qui s'imaginent que les refuges sont des poules aux oeufs d'or (encore un mythe qui a la vie dure) devraient intégrer cette variable dans leurs calculs...

Ce bénévolat n'est pas pour autant synonyme d'amateurisme au mauvais sens du terme. Les CA sont reconnus par les pouvoirs publics comme des interlocuteurs compétents et à part entière. Cela n'empêche que se pose aujourd'hui le problème de la technicité croissante des interventions, qui rend nécessaire le recours à des professionnels. On peut en outre s'interroger sur l'avenir du bénévolat dans une société de plus en plus individualiste.

S'il y a encore une telle mobilisation, il faut bien admettre que les refuges continuent à assumer une forte valeur symbolique et affective. C'est une des «incarnations» privilégiées des Clubs Alpains (cas limite de certaines sections n'existant que par leurs refuges) et un puissant facteur d'unité.

7. Cette volonté s'explique par le souci d'améliorer l'existant (capacité, logement des gardiens) et de mettre l'accent sur la qualité, par la raréfaction des moyens financiers, l'équipement de tous les sites dignes d'intérêt, et des aspects éthiques (souci de préservation du patrimoine).

Le problème se pose assez souvent de l'hétérogénéité des normes, de leur inadéquation à la haute montagne, ou de leur absence pure et simple.

8. On relève la diversité des sources, avec une participation très variable des pouvoirs publics (forte en Italie, nulle en Suisse, moyenne en France). Pour le moment, seul le CAI commence à envisager l'hypothèse de faire appel à des sponsors (banques, entreprises). Il faut souligner l'importance du chapitre «refuges» dans le budget global des Clubs Alpains. Dans l'ensemble, «les refuges paient les refuges» : il y a peu ou pas de bénéfices pour les sections. S'il y en a, ils sont réinvestis. Il est faux d'affirmer, comme on l'entend parfois, que les Clubs Alpains font du fric sur le dos des touristes ou que les refuges leur permettent de financer leurs activités. Bien plus, il arrive (CAF, CAS) qu'une part des cotisations soit affectée aux refuges.

9. Une réflexion est partout engagée sur la notion de qualité du service fourni par les refuges (ni trop ni trop peu).

Ce service passe aussi par les gardiens. Que doivent-ils offrir ? A quelles prestations minimum sont-ils tenus ? On note une très grande diversité de situations, allant de «l'ours mal léché» au manager d'entreprise qui sait accueillir et n'hésite pas à faire du marketing... Un peu partout, il y a débat sur le profil du «bon» gardien, le critère du candidat «local» n'étant plus le seul pris en considération. Partout, on s'interroge sur l'équilibre à trouver entre la vocation d'accueil dévolue au refuge et la nécessité pour son tenancier de s'en sortir financièrement.

On reproche généralement aux gardien de distinguer deux types de clientèle : celle qui consomme, qui est recherchée et appréciée, et celle qui est autonome et tout juste tolérée.

On peut arguer de la précarité du statut du gardien, ou plutôt de la brièveté de sa saison pour comprendre de tels comportements (s'ils sont confirmés). Par ailleurs, il faut remarquer qu'on leur demande beaucoup (conseils, soins, matériel, confort, le tout «bon et pas cher»), beaucoup plus en tout cas qu'à un hôtelier. L'usager est généralement bien plus exigeant qu'«en bas». Sur ce problème des rapports usagers-gardiens, il est cependant difficile d'aller au delà de l'anecdotique et de savoir avec précision ce qu'il en est.

Sur le statut proprement dit des gardiens et leurs rapports avec leurs sections, on peut dire que le gardien suisse est celui qui se rapproche le plus de l'image traditionnelle qu'on a de cette fonction. Pour reprendre un joli mot suisse, il est «cocolé», chouchouté par sa section. A l'inverse, le gardien italien prend beaucoup plus de risques ; ce n'est pas par hasard s'il s'appelle beaucoup plus souvent «gestore» que «custode».

Remarques complémentaires

Les Clubs Alpains sont les aménageurs privilégiés mais non uniques de la haute montagne. D'autres agents interviennent de plus en plus soit dans la construction soit dans la gestion.

En France, c'est le cas du Parc de la Vanoise et de nombreux refuges privés ou communaux. Le refuge du Requin, pour lequel le bail emphytéotique dont bénéficiait le CAF est arrivé à expiration, est aujourd'hui revendiqué par la commune de Chamonix.

En Italie, il y a parfois assez forte concurrence du privé sur le terrain des refuges CAI (exemple du Grand Paradis, où le refuge Chabod est venu s'installer non loin du refuge Victor-Emmanuel). Est-ce à dire qu'un certain équilibre ancien est en train de basculer ? On peut au moins poser la question.

En Suisse, si le CAS a 9000 lits, il y en a 3000 autres appartenant à des guides, associations.. sans parler des structures à caractère commercial (mais relatif partage de l'espace). Cas particulier déjà évoqué de Panossière.

Dans l'ensemble, on constate une grande hétérogénéité du «produit refuge». L'étiquette recouvre des réalités très variées. Sans vouloir réclamer un produit standardisé et banalisé, qui serait bien morne, on peut déplorer que l'utilisateur ne sache jamais sur quoi il va tomber (sauf si le bouche-à-oreille a pu jouer) en matière de confort et de qualité de l'accueil et du service.

Un problème est commun aux trois pays, la montée du vandalisme, du «jemenfoutisme» et des vols. C'est un phénomène qui choque d'autant plus que, jusque-là, la montagne était considérée comme un espace à part échappant à ces maux «d'en bas». Mais c'est sans doute une conséquence inévitable de l'alpinisme de masse. Il faut donc abandonner l'idée selon laquelle la montagne est le refuge des purs... et tenir compte de cette dégradation dans la conception des équipements.

LES REPRESENTANTS DES CLUBS ALPINS SUISSE ET ITALIEN

1.LE CLUB ALPIN SUISSE, SECTION DES DIABLERETS Monsieur E.ISOZ, Président

Structure du Club Alpin Suisse

Le Club Alpin Suisse, CAS, comporte 77.000 membres répartis en 107 sections. Il se réunit une fois par année en Assemblée des Délégués pour les décisions relatives à la gestion du CAS.

Il comporte environ 200 membres désignés au pro-rata du nombre de membres de chaque section. Le minimum va de 1 délégué pour les petites sections à 5 pour les grandes comme par exemple la section des Diablerets de Lausanne, que j'ai l'honneur de présider et qui compte 3.500 membres.

Nous avons un Comité Central constitué de 25 membres. Le C.C. change tous les trois ans ; il est mis sur pied par quelques sections d'une même région qui se rassemblent pour l'occasion. Il y a alternance entre la partie alémanique et la partie française. De plus un secrétariat général de 5 personnes à plein temps est à Berne.

Lors de l'assemblée des délégués des 27 et 28 octobre dernier à Genève, il a été décidé un remaniement de l'organisation du CAS.

Dès 1992 la durée du mandat sera portée à 4 ans. En effet, les mandats de trois ans ne laissent pas assez de temps pour se mettre au courant et une fois au point, il fallait passer aux suivants. Les 107 sections du pays seront regroupées en 9 régions.

Le but est de permettre au C.C. de mieux percevoir les problèmes de celles-ci. Pour plus d'efficacité, l'organigramme à la tête du CAS a été repensé, un Conseil de Direction de 6 personnes, choisies par le président central chapeautera le C.C. de 25 personnes. Il y aura des conférences régionales. De plus les régions assureront une meilleure permanence entre les changements de mandats au C.C..

Présentation

La section des Diablerets de Lausanne (les Diablerets étant le plus haut sommet du canton de Vaud 3210 m) compte 3500 membres.

Elle est propriétaire de 16 immeubles, soit : 5 cabanes à Neuve, Orny, Mountet, Rambert, Trient et un bivouac à Mittelaletsch, 3 chalets appartenant au groupe de skieurs, 3 chalets appartenant à 3 de nos 4 sous-sections, 3 chalets appartenant à la section et un immeuble à Lausanne où nous tenons nos assemblées et nos séances de comités et des 18 différents groupes et commissions.

La cotisation annuelle est de FS. 90.- et va être proposée à l'assemblée générale du 28 novembre prochain à FS. 105.-. Le droit d'entrée est de FS. 50.-

Organisation des cabanes

Les 154 cabanes du CAS sont la propriété des sections. Fédéralisme oblige, chers amis Français. Ce qui veut dire que l'association centrale n'est pas propriétaire de nos cabanes. Cependant il y a des règles. Par exemple les sections ne peuvent les vendre sans l'accord de l'assemblée des délégués.

Les dispositions relatives à la rétribution des gardiens sont gérées par les sections qui ont leurs propres contrats avec chacun de ceux-ci.

De plus nous disposons d'un règlement central des cabanes qui a été complètement remanié et adopté à l'AD de Genève des 27 et 28 octobre derniers.

Selon le nouveau règlement, la quote-part à la caisse centrale est, par nuitée et par personne : FS. 3.- pour les membres CAS et réciprocité, 6.- pour les non membres et 1.50 pour les jeunes gens membres de l'OJ. Plus une quote-part supplémentaire en fonction du nombre de nuitées par saison et par couchette qui va de FS. 0.40 à FS. 1.- par nuitée par couchette et par année.

Les agrandissements et transformations sont subventionnés à raison de 40 % par la caisse centrale. Les attributions sont décidées par l'assemblée des délégués, qui accepte en général des travaux pour 5 cabanes par année.

En ce qui concerne la section des Diablerets, qui est (malheureusement) propriétaire de 5 cabanes, toutes dans le canton du Valais, les gardiens encaissent les nuitées qui sont de FS. 13.- pour les membres du CAS et réciprocité et de FS. 22.- pour les non membres, et les verse en totalité à la section. Suite à la décision de Genève, elles seront portées respectivement à FS. 16 - et FS. 28 - dès 1991.

Afin d'assurer un revenu décent à nos gardiens, nous leur rétrocédons un montant variant de FS. 1- à FS. 1.50.- par nuitée. Nous avons fixé ces valeurs en fonction de la fréquentation des cabanes. N'oublions pas que la saison est courte, du début de juillet à mi-septembre, soit 90 jours. Les charges relatives aux salariés sont payées par la section pour cette période.

En ce qui concerne les repas et les boissons nous laissons toute liberté au gardien et n'encaissons aucune taxe.

Gratuité pour les guides : cette question revient régulièrement dans nos discussions. Pour l'instant l'association faîtière s'y oppose, compte tenu du fait que c'est le client qui paye le guide. Sur ce plan, la réciprocité n'existe pas avec la France, l'Italie et l'Autriche.

Le Comité Central nous rétorque que les sections peuvent le faire : on a toute liberté dans ce sens. Cependant on doit verser la contribution de chaque nuitée à la caisse centrale. Et là ce sont les membres de notre section qui ne veulent pas.

Pour beaucoup de sections et surtout pour notre section, l'année 1990 a mal commencé. En effet nos 5 cabanes ont toutes été cambriolées, les troncs fracturés et les affaires personnelles des gardiens qui étaient sous clé emportées. Il y a même eu un coup de piolet dans l'évier de la cabane de l'A Neuve au dessus de La Fouly. Cela s'est passé en mars-avril ; évidemment lorsque les gardiens sont absents, et certainement pas par des journées de beau temps. Là, nous sommes désemparés.

Voilà un peu nos soucis qui sont, comme vous le voyez, essentiellement d'ordre financier. En effet on ne peut plus compter sur le bénévolat pour effectuer des travaux de réparation et d'entretien. Alors on fait appel à des professionnels que l'on doit monter et descendre en hélicoptère, etc. (mineurs, sentier de Mountet).

Il faut admettre que nos gardiens ont leur caractère ; mais les touristes, les membres du CAS et, dans nos cabanes, les membres de notre section ne sont pas toujours faciles, il faut bien l'avouer aussi.

Le métier de gardien («le méhié» comme ils disent en patois valaisan) est un métier rude et pas de tout repos : des heures impossibles et des installations rudimentaires. Mais toujours est-il que c'est un beau métier, et nous avons besoin de nos gardiens en qui nous avons toute confiance.

Equipement

Electricité : nous avons équipé 3 de nos 5 cabanes avec l'éclairage solaire (seulement l'éclairage). Les chalets ont soit l'éclairage électrique du réseau soit le solaire, mis à part 2 qui ont le propane.

Téléphone : toutes nos cabanes sont équipées du téléphone.

Energie : le bois, les grandes bouteilles de propane et les groupes électrogènes.

Sanitaire : c'est le grand problème ; le CC étudie actuellement, en accord avec l'EPFZ de Zürich, un système bio-chimique dans 5 cabanes du canton d'Uri. On n'a pas encore trouvé la solution pour appliquer comme il se doit les prescriptions relatives à la protection de l'environnement.

Douches : dans nos 5 cabanes, une douche est à disposition du gardien. A Orny (centre alpin) la douche est également à disposition des hôtes.

Bivouacs : il n'a pas une très grande fréquentation et ne nous pose pas trop de problèmes.

Réparations, entretien : elles sont à la charge de la section avec subsides de la caisse centrale. Le principal problème consiste en l'absence de budget. En automne, selon les gardiens, tout va bien, pas de problèmes. En revanche, en juillet, après une à deux semaines de gardiennage, on découvre un tas de travaux urgents. L'on a une fâcheuse tendance à les exécuter, avec l'accord des préposés, et ensuite à nous envoyer la facture.

Nouvelles cabanes : pas de projets, le petit territoire suisse est bien couvert. Mais si d'aventure une section émettait une idée, une levée d'opposition barrerait certainement la route à tout projet.

Armée : elle nous a prêté son concours pour divers travaux et notamment pendant 3 ans pour le nouveau sentier de la cabane de Mountet.

Au début de septembre 1990, 15 hommes ont pendant 2 semaines reconstruit le toit en pierre d'une ancienne bergerie au-dessus de Trient.

Local d'hiver : le nouveau règlement des cabanes le prévoit avec possibilité de chauffer soi-même ses aliments. Cependant il y a des cabanes où il n'existe pas de local à part.

Propriété du terrain : toutes nos cabanes sont soumises au droit de superficie de 59 ou 99 ans, renouvelable. Etant donné que nous sommes en zones inconstructibles il n'était à l'époque, et de surcroît actuellement, pas question d'acheter du terrain à ces altitudes (pour Mountet : titre de propriété datant de 1901).

Impôts : l'Etat du Valais taxe les gardiens puisque l'impôt est prélevé sur le lieu du travail, mais on ne sait pas comment. On se permet de douter de la déclaration de revenu...

J'en arrive à la question clé : Combien gagnent nos gardiens ? Jusqu'à maintenant il ne nous a pas été possible de le savoir et vous comprendrez aisément pourquoi (ex. ancien contrat).

Patente : pour le moment l'Etat du Valais ne l'exige pas mais la question a été soulevée au parlement cantonal.

C'est la raison pour laquelle le nouveau règlement des cabanes prévoit des cours pour nouveaux gardiens et nouveaux préposés.

Recrutement des gardiens : par voie d'annonce dans la presse locale là où se trouve la cabane.

Accueil : le gardien devra agir comme le représentant et le mandataire du CAS et de la section des Diablerets. Le même traitement devra être réservé à tous, quelle que soit la nature et l'importance des prestations fournies.

Reste le très grand problème des touristes qui ne vont qu'à la cabane, consomment, -ce qui est intéressant pour le gardien-, passent une nuit et redescendent, par opposition aux alpinistes qui passent également une nuit, consomment moins vont se coucher tôt, se lèvent tôt, partent en course et qu'on ne revoit plus.

Un autre problème consiste en l'encaissement des nuitées lorsque la cabane n'est pas gardiennée. (tronc, bulletins de versement, enveloppe etc...)

Cas particuliers : A Neuve, Orny, Trient, Mountet, Rambert, et Panossière.

Commentaires

Dans la revue du CAS intitulée «Les Alpes» de septembre 1990, j'ai relevé un article qui disait ceci :

Le samedi 28 avril 1990, avec quelques amis nous nous trouvons au refuge d'Argentière, en France. La première surprise a été de constater que certaines personnes utilisaient un cadenas de vélo pour attacher leur piolet afin que l'on ne le vole pas pendant la nuit. Puis, stupéfaction quand un camarade ne retrouve plus son pique-nique déposé dans l'une des corbeilles traditionnelles. Un moment plus tard, ma gourde et mes peaux de phoque avaient disparu ; fouillant le local à fond, je retrouve mes peaux à un tout autre endroit, une chance que n'aura pas une autre personne. Enfin colère quand le soir, au moment de se coucher, 2 personnes de mon dortoir constatent que leur argent et leurs papiers ont disparu.

Quelle tristesse de découvrir une telle malhonnêteté dans un refuge où l'accueil est très sympathique et où le gardien ne sait plus quoi faire pour lutter contre ces gens sans scrupules qui se disent alpinistes. Devra-t-on se faire tout petit sur sa couchette pour y dormir avec ses affaires ?

Yane Wiederhirn.

Conclusion

Nos refuges restent toujours le point de départ vers l'aventure pour beaucoup d'alpinistes. S'y ajoute, du fait de l'augmentation énorme de la fréquentation de la montagne, une foule de touristes pour qui la cabane ou le refuge sont devenus le but de course.

Autrefois le refuge était un lieu de méditation, un havre de sécurité, un lieu de contact, de chaleur humaine. Souvent le gardien était un ami. Aujourd'hui les choses ont changé, le refuge est souvent devenu un abri-hôtel-restaurant où touristes et alpinistes se retrouvent confrontés. Le gardien, derrière son comptoir, a pris ses distances. En fait, la majorité de nos refuges ne sont pas conçus pour faire face à une telle augmentation de fréquentation. Ce qui a pour conséquence les déchets plastiques, boîtes de conserves, aluminium, etc... qui s'accumulent et posent des problèmes. Tout ne peut pas être récupéré et évacué. Lorsque le refuge n'est pas gardienné, on trouve des ordures partout.

Lorsque les refuges sont accessibles à tous, les alpinistes auraient une tendance à accuser les touristes. Mais comme justement certains refuges de haute montagne ressemblent fort à des poubelles, (Solvay, Vallot par exemple), on serait mal venu d'accuser exclusivement les touristes.

A cette pollution s'ajoute le vandalisme cité tout à l'heure.

En dehors des refuges, les alpinistes ne semblent pas tous être des amoureux de la montagne. Beaucoup ne la respectent guère, abandonnant sur les alpages et les glaciers bouteilles vides, emballages et autres détritiques, sans éprouver aucune gêne.

Du côté des randonneurs, c'est parfois pire. Faites une fois le tour du Mont-Blanc et vous serez édifiés de voir ce que sont devenus des sites comme le lac du Miage, les Vals Ferret et bien d'autres lieux. Le skieur n'est pas non plus à l'abri de tout reproche : à la fonte des neiges, sur certains itinéraires très fréquentés, la pollution est réellement importante.

Soyons donc attentifs car on ne salit pas impunément la montagne. Un jour viendra où les glaciers vomiront dans les vallées tous les déchets que l'homme a laissés au cours des ans. Nos descendants seront alors horrifiés. Ne leur faisons donc pas honte.

LES REFUGES DE LA SECTION DE TURIN DU C.A.I.

Monsieur GRASSI Ugo, Président de la section de Turin du Club Alpin Italien.

Monsieur GHIGNONE Franco, Architecte, Responsable de la Commission des refuges - C.A.I. Torino.

Mesdames et Messieurs, chers Amis de la montagne.

Je vous salue au nom de la section du CAI de Turin, dont je suis le président, et du Comité central du CAI, dont je suis l'un des membres.

Nos compliments vont surtout aux organisateurs de ce colloque sur le problème des refuges, qui concerne les différents clubs alpins ici représentés. Je suis particulièrement heureux de remercier Monsieur Zuanon pour sa collaboration dans la phase préparatoire de cette table ronde.

Demain j'aurai à Lanzo Torinese, une petite ville à 30 kms de Turin, une rencontre analogue à l'occasion du centenaire d'un de nos refuges. Le thème est alléchant et en même temps un peu hermétique : les refuges de l'an 2000.

Je suivrai donc avec une grande attention ce débat qui me sera très utile pour élargir mon expérience et découvrir les problèmes et les solutions communes qui intéressent les responsables de nos trois clubs alpins.

Je passe la parole à l'architecte Ghignone qui, en tant que responsable de notre commission des refuges, a une lourde tâche puisque notre section est la première d'Italie par l'importance de son parc de refuges et de bivouacs.

Données statistiques

La section de Turin, fondée en 1863, a été la première section du CAI ; aujourd'hui, elle compte 4000 membres et est propriétaire de 38 refuges et bivouacs (c'est-à-dire des refuges de petites dimensions, non gardés et disposant d'un équipement sommaire), totalisant 1500 couchettes. C'est la plus grosse section propriétaire d'Italie après la SAT (Società Alpinisti Tridentini).

Si l'on considère le rapport entre nombre de membres et nombre de refuges, on remarque tout de suite que, pour la section de Turin, ce nombre est beaucoup plus bas que la moyenne nationale : un refuge pour 105 adhérents à Turin contre un pour 595 au niveau national. La situation est la même si l'on considère le rapport entre nombre de couchettes et nombre d'adhérents : une pour 2.6 à Turin, une pour 11.5 au niveau national. Cette situation particulière a amené la section de Turin à consacrer une grande partie de ses ressources et de ses moyens à la gestion de ses refuges.

Organisation interne de la section pour la gestion des refuges

Tous les problèmes concernant la gestion des refuges sont traités par la commission des refuges formée de membres bénévoles de la section.

Les tâches de contrôle et de surveillance ordinaires sont assumées par des «inspecteurs», nommés par la commission, et qui lui font périodiquement des rapports sur la situation des refuges, gardés ou non.

Pour les projets «extraordinaires» de restructuration ou d'agrandissement, la commission fait appel à des techniciens extérieurs qui sont normalement choisis parmi des personnes connaissant bien la montagne et les exigences du CAI.

Gestion des refuges

24 refuges de la section sont gérés par des gardiens professionnels ou par des sous-sections.

Les rapports entre section et gardien sont définis par un contrat de «location d'entreprise» unique au niveau national (depuis 1989). Les gardiens sont normalement choisis selon les critères suivants, par ordre décroissant d'importance :

1. Capacité professionnelle, éventuellement attestée par une expérience antérieure
2. Diplôme de guide de haute montagne (UIAGM), moniteur de ski, instructeur national de ski-alpinisme (CAI)
3. Montant du loyer annuel proposé
4. Résidence à proximité

Les loyers varient beaucoup d'un refuge à un autre, en fonction de la taille, de la période d'ouverture et du type de fréquentation : ils vont de 1,5 million de liras (Refuge Boccalatte aux Grandes Jorasses) à 60 millions (Refuge Torino au col du Géant), soit de 7000 à 25000 F.F.

Les rapports avec les gardiens sont normalement bons. Dans de nombreux cas s'établit au fil des années une bonne amitié et un rapport de confiance entre gérant et membres de la commission des refuges. Dans les dix dernières années, nous n'avons dû engager que deux actions en justice contre des gardiens.

Financement

L'argent retiré des loyers sert essentiellement à assurer l'entretien des refuges et éventuellement, à hauteur de 10 %, à financer les activités de la section. D'autres ressources financières pour les refuges viennent du siège central, des administrations régionales et locales, ainsi que du privé, puisqu'en Italie il y a parfois des phénomènes de mécénat pour la construction et l'entretien de refuges.

Les rapports avec les collectivités locales sont en général bons, mais ils sont étroitement liés aux aléas de la vie politique qui, en Italie est assez tumultueuse ; ce qui entraîne de fréquents changements au niveau des interlocuteurs et, par conséquent, des difficultés de cohérence.

Dans le Piémont existent des lois qui prévoient des interventions de la part des collectivités locales pour le financement de travaux de rénovation des refuges. Malheureusement, ces travaux ne sont pas programmés sur plusieurs années ; d'où une grande variabilité dans les sommes qui peuvent être allouées.

Actuellement, les problèmes rencontrés dans la gestion des refuges viennent essentiellement d'un problème d'adaptation à certaines exigences extérieures ; notamment les normes en matière de sécurité et d'hygiène, les services demandés par les utilisateurs, les énergies alternatives et enfin l'allongement de la période d'ouverture.

Le second gros problème est commun à tous : il s'agit de trouver des financements. Devant les incertitudes qui président au financement public, nous cherchons de plus en plus à nous tourner vers des interlocuteurs privés, comme des banques ou des entreprises qui pourraient utiliser les refuges comme moyen de valoriser leur image de marque.

Le dernier problème concerne la Commission de gestion des refuges pour laquelle l'exigence d'un professionnalisme se fait de plus en plus sentir. Il est donc important de trouver des personnes adaptées et compétentes en ce domaine.

D'une façon plus générale, il convient de souligner toute une série de points : tout d'abord, la différence qui existe en Italie entre Alpes Orientales et Alpes Occidentales. En conséquence, pour les Alpes Orientales, les refuges seront conçus selon le modèle Autrichien alors que dans les Alpes Occidentales, la tradition sera plus proche du modèle Français ; nous essayons alors de laisser le refuge plus longtemps ouvert en hiver et non gardé toute l'année.

Toutefois, il existe désormais une tentative de nivellement au niveau national entre ces différentes qualités de refuges orientaux et occidentaux.

Quant aux problèmes de structure et aux problèmes techniques, il n'y a pas de grande différence entre l'Italie et la France. Simplement, nous répondons mal aux attentes des alpinistes qui ne veulent pas prendre de repas mais seulement dormir au refuge. En Italie, il reste très très difficile de trouver ce type de service car nous avons un rapport au gardien tout à fait commercial. A l'avenir, il sera peut-être possible de définir un contrat qui puisse prévoir une place aux personnes qui ne veulent pas consommer, du moins je l'espère.

Enfin, j'aimerais conclure sur l'aide de l'Etat pour le C.A.I., qui est de 2 milliards. Cette aide se divise en deux :

- 50 % pour les 600 refuges du Club Alpin,
- 50 % pour les assurances de tous les membres.

Une Commission Centrale répartit dans chaque section les 50 % d'aide aux refuges, en proportion des travaux faits l'année précédente.

III. LE CAS DU VENEON

RAPPORT D'INTRODUCTION

Monsieur Jean-Pierre NICOLLET, Responsable du Centre de Bourg d'Oisans du Parc National des Ecrins.

Après les deux premiers thèmes que nous venons d'aborder sur les refuges, nous proposons de vous présenter un cas concret et le choix s'est porté sur la vallée du Vénéon pour plusieurs raisons.

- Le Vénéon, situé au coeur de l'Oisans, est un haut lieu de l'alpinisme depuis le milieu du XIXe siècle. Dès le début du XXe siècle, les premières sociétés alpines y ont construit des refuges. Actuellement nous en dénombrons dix dignes de ce nom.

- Ces dix refuges appartiennent à différents propriétaires aux statuts bien différents. Ainsi verrons-nous respectivement les refuges privés, communaux, du Club alpin français, de la Société des touristes du Dauphiné et d'une association dénommée «les Jarrets d'acier».

- La majorité des refuges (8 sur 10) sont situés dans le Parc National des Ecrins et l'on peut supposer que beaucoup d'usagers pensent que cet établissement public les gère, ce qui est loin d'être le cas. A telle enseigne qu'on n'y trouve quasiment pas d'information sur le Parc à la disposition des usagers, bien qu'il s'agisse de structures très fréquentées et donc privilégiées pour sensibiliser les visiteurs sur la protection et la connaissance de la nature alpine.

- Parmi les 10 refuges, 9 sont situés sur la commune de Saint-Christophe-en-Oisans dont la municipalité a appliqué la taxe de séjour à raison d'un franc par nuit, ce qui représente environ 50.000 F de revenu directement lié à l'accueil en refuge.

- Enfin, ils méritent tous l'appellation «refuge» car ils ne sont accessibles qu'à pied voire même exclusivement avec un équipement d'alpiniste. Cet état induit donc des actions en aval, sur les sentiers qui nécessitent une réfection régulière, à laquelle les gestionnaires de refuges ne participent pas.

Projection de 30 diapositives pour faire connaissance avec les 10 refuges avec le commentaire suivant :

La vallée du Vénéon est encerclée de grands sommets et s'enfonce profondément dans le massif des Ecrins sur plus de 40 kilomètres depuis Bourg-d'Oisans à 700 mètres d'altitude, jusqu'à la Meije et les Bans. Le point culminant est la Barre des Ecrins à 4102 mètres.

Au tout début de l'alpinisme, les pionniers profitaient de cabanes de bergers pour établir leur bivouac. Ils dépendaient du bon accueil de ces derniers ou encore profitaient des abris naturels sous roche. Puis dès la création des deux grandes sociétés alpines que sont le Club alpin français et la Société des touristes du Dauphiné, leurs forces vives envisagent de faire construire des refuges au plus près des courses de haute montagne. Il nous reste aujourd'hui des témoignages de ces premières réalisations grâce au talent de Hareux qui, par ses aquarelles, a illustré le fameux livre de Bod Bowie «La Meije et les Ecrins», 1903.

+ Le refuge du **Promontoire**, perché sur les premiers contreforts de la voie historique de Pierre Gaspard dans la face sud de la Meije fut l'un des premiers à être construit en ossature bois et préalablement monté en atelier à Paris. Depuis Saint-Christophe-en-Oisans, il fut acheminé à dos de mulet puis à dos d'homme en éléments d'un poids maximum de 100 kg. L'intérieur en bois donnait une ambiance chaleureuse, redoublée par la présence d'un poêle. Notons qu'à l'époque les alpinistes recrutaient plusieurs porteurs dont certains devaient acheminer le bois de chauffage.

+ Le refuge du **Chatelleret** dans son aspect actuel date de 1950 et fut construit grâce à des crédits de l'Education Nationale. Après un endommagement partiel dû à une avalanche en 1985, le CAF profite des réparations nécessaires pour lui adjoindre un appendice afin d'améliorer les conditions de travail et de vie du gardien. Ces travaux ont remarquablement bien intégré la construction récente au reste du bâtiment.

S'il reçoit beaucoup de monde l'été, il a aussi un franc succès lors du ski de printemps. En effet une dizaine de très belles courses à ski sont desservies par le Chatelleret.

+ Le refuge du **Promontoire** dans sa version actuelle, financé en 1968 sur des crédits des Jeux Olympiques, reçoit exclusivement des alpinistes dont une partie font la Brèche de la Meije et l'autre la Meije proprement dite, et notamment la traversée des arêtes. Il accueille beaucoup de guides de haute montagne.

En 1990, des travaux ont permis d'agrandir le balcon pour améliorer la sécurité en cas d'évacuation et de consolider la DZ hélicoptère très utilisée par la protection civile lorsqu'il y a des secours sur les sommets environnants.

Dans le vallon de la Pilatte, pas moins de 3 refuges :

+ Le **Carrelet** est privé, sa situation proche de la Bérarde tend à en faire plutôt un bar-restaurant qu'un véritable refuge. Il joue ce rôle surtout au printemps car il est au départ de grandes courses à ski (Les Rouies, Le glacier de la Pilatte et la haute route du col de la Lavey, le col du Sellé ou le col de la Temple.).

+ Le refuge de **Temple-Ecrins** est implanté sur un site exceptionnel face aux grands complexes glaciaires du Chardon et de la Pilatte. Malheureusement il est enterré pour se protéger des avalanches et reste de ce fait sombre, froid et humide. Le CAF réfléchit actuellement pour : soit une restructuration du bâtiment, soit une implantation sur un autre site. Il fut construit en 1941 par les chantiers de jeunesse, suite à la destruction de l'ancien par une avalanche.

+ Le refuge de **la Pilatte**, situé à 2 572 mètres, domine le beau glacier du même nom. L'ancien refuge en ossature bois a été restauré en 1990 et joue deux rôles, celui de refuge d'hiver et celui d'annexe au refuge plus récent en période de forte affluence. Le nouveau refuge, à proximité immédiate, a été construit en 1953 grâce à un don d'une famille parisienne fortunée.

Un grand projet prévoit d'améliorer l'accueil tant des gardiens que des usagers sur les années 1991 et 1992.

Il est depuis 1990 équipé d'un téléphone SOS permanent.

+ Le refuge de **la Lavey** fut construit par le CAF à partir d'une bergerie existante. C'est la raison pour laquelle il présente un aspect architectural quelque peu curieux. Comme tous les autres refuges de la vallée il est équipé d'une installation photovoltaïque produisant l'éclairage et le courant nécessaires à un conservateur d'aliments.

Ces installations sophistiquées et coûteuses bénéficient d'aides financières plus importantes que pour la construction d'un refuge. (subvention de la CEE, de l'AFME et de la Région.)

Ce refuge situé à 1800 mètres d'altitude est très facile d'accès et de fait accueille beaucoup de randonneurs et de promeneurs. Ceci lui vaut d'être équipé de parasols et de transats qui, au goût du montagnard traditionnel, détonnent dans le décor naturel. Certains visiteurs sont d'ailleurs venus se plaindre de cette ambiance auprès du Parc des Ecrins. Le gardien de ce refuge a fait une promotion avec succès pour accueillir des groupes scolaires en mai et juin. Ceci pose le problème de l'équipement adapté à ce public très jeune.

+ Le refuge du **Soreiller**, situé au pied de la Dibona, est en baisse de régime selon les remarques de M. Chamel, président de la STD. Pourtant on pourrait penser que l'engouement pour l'escalade pure qu'offre l'Aiguille Dibona favoriserait la fréquentation du refuge.

+ Le refuge de **la Selle**, propriété de la STD est un des tous premiers de la vallée. Construit en 1878, il fut agrandi par deux fois. Il dessert le Rateau et le Replat, deux courses très classiques.

Au printemps sa fréquentation est en augmentation car il est situé sur la traversée : Téléphérique de la Meije et Funiculaire des Deux Alpes, à partir desquels il est possible de traverser en ski sur Saint-Christophe ou encore de prolonger jusqu'au vallon des Etançons par la brèche du Rateau ou le col du Replat.

+ Le refuge de **l'Alpe du Pin**, propriété d'une association grenobloise, «Les Jarrets d'Acier», est le seul à ne pas être gardé. Il dessert surtout Lauranoure qui demeure une belle course à ski pour très bon skieur alpin.

+ Le refuge de **la Muzelle**, propriété de la commune de Venosc, est le plus récent (1967). Il est situé sur l'itinéraire du GR 54 Tour de l'Oisans et sa variante du lac Lauvitel .

Pour cette raison, il est fréquenté pour l'essentiel par des randonneurs. Beaucoup de promeneurs en font également un but de balade à la journée car le site est tout à fait attirant avec le lac de la Muzelle.

Il est le seul à avoir une gestion différente des autres refuges de la vallée. La commune a passé un bail avec un gardien pour un forfait annuel. C'est au gardien d'assurer l'entretien du refuge.

Sur le sentier d'accès, une photo montre le niveau d'équipement et de travaux qu'il faut mettre en oeuvre pour éviter l'érosion entropique. Ces travaux sont pris en charge à 100 % par le Parc National des Ecrins.

En conclusion

L'état actuel des refuges de la vallée du Vénéon est acceptable. Certains d'entre eux vont bénéficier d'améliorations dans les deux ou trois années à venir.

Tous sont équipés du téléphone et de la radio. Ceci permet de mieux régulariser leur fréquentation par le biais de la réservation.

Certains sont situés sur des hautes routes logiques parcourues à ski de randonnée. Pour développer cette activité, le CAF, la STD et les gardiens ont associé leurs forces et leur enthousiasme pour ouvrir les refuges dès les vacances de printemps. Pour améliorer l'accueil en cette période, les gérants et gardiens vont devoir étudier les problèmes de chauffage et d'alimentation en eau.

Enfin, malgré toutes ses améliorations, un refuge reste un refuge et je livre au débat la réflexion suivante.

«Est-ce à la montagne de se plier aux caprices de l'homme ou bien à l'homme de s'adapter aux exigences de la montagne ?»

LE REFUGE, UN OUTIL POUR LA COMMUNARTE MONTAGNARDE

Monsieur Xavier MATTEL, Gardien du refuge du Promontoire.

Tout en ayant pleinement conscience de l'importance de l'Histoire pour l'alpinisme (que de cordées font la traversée de la Meije pour marcher dans les traces de Gaspard !), je pense qu'il faut voir les choses sous leur aspect pratique. Nous nous dirigeons -et tout le monde s'en réjouit- vers une extension des périodes d'ouverture, notamment au printemps. Les usagers ne peuvent pas demander au gardien de les accueillir correctement si celui-ci ne dispose pas d'un minimum de confort : un local qui lui soit réservé, un moyen de chauffage, etc...

Le souhait des personnes fréquentant la montagne de se trouver dans un cadre rustique, authentique, en marge des tracés de la vie quotidienne, est compréhensible ; cependant il faut que le gardien ait les moyens de fournir les prestations de plus en plus variées qu'on lui demande : si l'usager ne veut plus partager sa couchette, il faut qu'il se résigne à entendre la sonnerie du téléphone ; s'il veut des informations météorologiques, il faut qu'il se résigne à entendre la radio dans la cuisine ; et s'il veut manger autre chose que des pâtes ou du riz, il doit dire adieu à la cuisinière à bois...

D'autre part, je suis fort surpris, voire choqué, d'entendre un membre de la Compagnie des Guides de Chamonix, gestionnaire de refuges, affirmer que le téléphone dans les refuges est inutile, et n'est autre chose qu'un confort pour le gardien. Au cours de mes trois saisons de gardiennage au Promontoire, j'ai toujours particulièrement insisté auprès de mes clients pour qu'ils pensent à réserver ; résultat : pour un refuge d'une trentaine de places, cette année nous n'avons pas dépassé quarante personnes alors qu'il y a deux ans nous avons eu jusqu'à soixante seize personnes le même soir. Ne plus se trouver dans un refuge bondé au double de sa capacité, ne plus se trouver à vingt cordées l'une derrière l'autre dans la traversée de la Meije, n'est-ce pas -au delà du confort- une question primordiale de sécurité ?

Sans parler des familles prévenues par téléphone du retard de l'alpiniste attendu, de l'indispensable coup de fil du guide au bureau afin de prévoir son programme pour les jours à venir...

Le refuge est un outil mis à la disposition de la communauté montagnarde, et le téléphone en est un élément capital ; l'indispensable lien avec la vallée, nécessaire aux professionnels et utile à tous les usagers.

Et si la radio s'avère irremplaçable en cas d'accident, le téléphone sert pour sa part à assurer la prévention ; ce qui ne peut honnêtement pas être considéré comme du confort.

Bien qu'étant gardien de refuge, membre du Syndicat National des Gardiens et par là même particulièrement soucieux de voir se résoudre au plus vite les problèmes opposant le C.A.F. à ses gardiens, je déplore que de tels problèmes soient encore aujourd'hui débattus ; s'il est juste que le public soit informé, ce n'est ici ni le lieu, ni le moment de tenter d'y trouver des solutions. Des problèmes comme la signature des contrats sont internes au C.A.F. et doivent être résolus «en famille».

Enfin, le film sur le «modèle autrichien» a paru faire davantage peur qu'envie à la plupart des usagers. Faut-il en conclure que tout va bien dans les refuges français et qu'il n'y a rien à changer ? Ce serait sans doute conclure un peu hâtivement ; cependant je pense que le bilan est globalement positif en ce qui concerne les refuges et les gardiens, et que nous n'avons pas à rougir de la comparaison avec nos homologues étrangers.

GARDIEN, UN CHOIX

Monsieur Luc DURDAN, gardien du refuge de la Muzelle

Le refuge de la Muzelle est un refuge communal (de la ville de VENOSC) et la gestion se fait sur le mode «italien» : nous payons une location fixe à la commune et faisons notre affaire des recettes ; nous sommes commerçants.

Il me paraît indispensable de rappeler que «garder un refuge» est véritablement un choix ; le choix d'un mode de vie où se mêlent contraintes, amour de la montagne et contacts humains, avec une ambiance toujours hors du commun. A la Muzelle, nous sommes heureux!

Nous avons beaucoup parlé du refuge conçu comme bâtiment + gardien. Je pense que nous avons oublié les «clients» avec leurs attentes, et nos possibilités de réponse.

Enfin, comme tous les gardiens, nous avons envie de faire une bonne saison ! Je suis convaincu que, comme dans toute autre affaire, cela passe par la qualité des services, de l'accueil, des prix... et que l'avenir de la profession de gardien passe par une démarche de marketing ; par la définition d'un «produit refuge».

Avec nos limites et nos faiblesses, nous essayons de travailler dans ce sens.

LA S.T.D. ET LA VALLEE DU VENEON

Monsieur Jean-Pierre BRUN, gardien du refuge de la Selle (S.T.D.)

Bref historique

L'implantation de la S.T.D. dans la vallée du Vénéon date de sa création ; elle crée le premier refuge de la vallée à la Bérarde en 1876 ; il s'agissait du premier étage de la maison Rodier, loué pour l'occasion et aménagé en deux chambres ; l'une de quatre lits pour les hommes et l'autre de deux lits pour les dames. La même année elle met en place l'organisation des guides et porteurs du Dauphiné. En 1878 c'est la construction du premier refuge de la Selle à 2 685 m. d'altitude ; ce refuge construit sur le même type que celui de la Fare et de Belledonne pouvait abriter 10 personnes. Pour la petite histoire, la S.T.D. a eu beaucoup de difficultés pour obtenir l'autorisation de la commune de St CHRISTOPHE et les habitants ont refusé de travailler pour l'entrepreneur.

La Bérarde prenant de plus en plus d'importance dans le milieu alpin, la S.T.D. décide alors de construire de toutes pièces un nouveau refuge : c'est l'hôtel de la Bérarde, qui bénéficie déjà d'un multifinancement public et privé avec le concours du Département, de la Ville de Grenoble, de la Compagnie Paris Lyon Méditerranée, et d'un emprunt contracté par la S.T.D.

Cet hôtel, inauguré en 1886, fut donné en gérance à un Chamoniard Monsieur Tairraz après un débat passionné sur le rôle que devait jouer la S.T.D. avec ses refuges et sur les avantages comparatifs du contrat de gestion et de location. Ce refuge-hôtel fût revendu au gérant 17 ans après (il en fut de même pour celui du col de Porte beaucoup plus tard) ; l'Association propriétaire perdant tout intérêt pour son refuge.

En 1900 se fut l'installation de la ligne téléphonique à la Bérarde et en 1925 la mise en place du câble au col des écrins. Le refuge de la Selle, reconstruit en 1934 au même emplacement, pouvait accueillir 20 personnes et porta le nom d'Edouard BOURGEOIS, nom d'un sponsor belge qui finança presque 20 % du refuge.

Après une période assez calme, la S.T.D. construisit le refuge du Soreiller en 1958 ; ce refuge moderne de 110 places inaugure la nouvelle génération de refuges de haute montagne ; c'est un refuge spacieux, confortable, offrant à la fois des chambres et des dortoirs, des W.C. et des douches et une grande salle à manger. En 1970, ce sera l'agrandissement du refuge de la Selle en technique préfabriquée, l'ancien bâtiment étant maintenu et restauré pour fonctionner en refuge d'hiver.

Etat des lieux actuel

La S.T.D. possède et gère actuellement deux refuges dans la vallée du Vénéon ; ce sont les refuges de la Selle et du Soreiller. Ces refuges offrent un confort à peu près identique ; par contre, le type de courses est très différent, de même que la fréquentation.

Refuge de la Selle

Situé à 2 635 m. d'altitude, il comprend un local de gardien, une salle à manger, un dortoir guides, et trois dortoirs représentant en tout 64 places.

Reconstruit en 1970, ce refuge est en très bon état et accueillant ; il est équipé en éclairage photovoltaïque et doté de deux W.C. et d'une douche pour le gardien et les guides. Ce refuge est

gardé du 1er Juillet au 15 Septembre, les week-ends sur réservation en début et fin de saison ainsi qu'en période de ski de randonnée. L'ancien refuge est toujours ouvert et sert de refuge d'hiver.

Actuellement, les principales courses effectuées à partir du refuge sont des courses de neige : le Rateau, Tête Nord et Tête Sud du Replat, et quelques courses de rocher : pilier Candau et pointe d'Amon... Ce qui explique les variations de fréquentation selon les conditions d'enneigement. Ce refuge est peu fréquenté par les randonneurs car il se trouve dans un milieu de haute montagne. Il se trouve sur l'itinéraire de la haute route de l'Oisans en ski de randonnée, mais avec le téléphérique de la Grave, les skieurs rejoignent directement le refuge du Chatelleret. Actuellement, ce refuge ne sature pas et présente un coefficient de remplissage de 48% sur 75 jours de gardiennage.

Prix de la nuitée : 55 F plein tarif, 42 F F.F.M.E et CAF, 28 F S.T.D.

Travaux nécessaires : Agrandissement du local du gardien et travaux d'assainissement.

Remarques : La capacité de ce refuge semble bien adaptée au site, même avec un éventuel regain d'intérêt pour les courses de rocher qui sont nombreuses.

Refuge du Soreiller

Ce refuge, situé à 2 730 m. d'altitude au pied de l'Aiguille Dibona, est construit sur trois niveaux en matériaux traditionnels.

Il comprend au rez-de-chaussée une grande salle à manger, avec une petite salle de réchauds, la cuisine, un local-gardien, deux W.C., une douche et un grand cellier. Au premier étage, 3 dortoirs et 4 chambres. Au deuxième étage, deux dortoirs dont un réservé aux guides, un local technique et un local batterie. Il n'y a pas de cabinets de toilette, mais un lavabo à plusieurs robinets dans le couloir des niveaux 1 et 2.

Comme le refuge de la Selle, il est gardé du 1er juillet au 15 septembre et les W.E. de début et fin de saison. Une partie importante du refuge est toujours ouverte et fonctionne en refuge d'hiver.

Le Soreiller dessert exclusivement des courses d'escalade, on dit que le rocher de ce cirque est le meilleur de l'Oisans ; trois sommets se disputent actuellement les faveurs des Alpinistes : l'aiguille Dibona, la centrale du Soreiller et le Rouget. Ce refuge qui tournait avec 3000 nuitées dans les années 70 à 80 à vu sa fréquentation chuter brutalement à 1700 nuitées en 1987 et 1988. Pour relancer la fréquentation du site dûe à une baisse générale de la pratique de l'Alpinisme dans l'Oisans, une partie de l'Aiguille Dibona a été équipée en école d'escalade de haut niveau afin d'attirer la jeune génération de falaisistes. Une remontée de la fréquentation ces deux dernières années semble confirmer le bien fondé des équipements mis en place. Le coefficient de remplissage reste toutefois insuffisant puisqu'il tourne autour de 30 % sur 75 jours de gardiennage.

Les tarifs pratiqués sont les mêmes que ceux du refuge de la Selle. La grande majorité des alpinistes qui fréquentent le refuge sont affiliés à des clubs de montagne ou sont des stagiaires de centres de formation.

Ce refuge, qui a été équipé en électricité photovoltaïque et pourvu de téléphone, a également bénéficié d'une rénovation intérieure en peinture et sanitaires.

Travaux nécessaires :

Amélioration du confort sanitaire : douches, lavabos et travaux d'assainissement.

Voir en annexe II : 5. FREQUENTATION DES REFUGES DE LA SELLE ET DU SOREILLER

POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT

Madame Monique BIJU-DUVAL, Représentante du Syndicat des Gardiens de Refuges.

Qui dit refuge dit gardien, et qui dit gardien dit contrat de travail entre le gardien et le Club Alpin. Or, à l'heure actuelle aucun contrat n'a été signé, malgré le travail élaboré au début de l'année 90 et le protocole d'accord signé entre le syndicat et le C.A.F.. Un % sur les nuitées revient au gardien ; il faudrait arriver rapidement à nous entendre sur ce %. Malgré de nombreuses discussions, rien n'est fait... Les gardiens sont donc toujours sans contrat.

Nous demandons également qu'un gestionnaire de métier soit embauché par le C.A.F.. Nous sommes tout à fait conscients du travail extrêmement important que font les bénévoles du Club Alpin. Mais malheureusement, ils n'ont pas toujours la qualification nécessaire pour la gestion des refuges. Une personne de métier et employée à plein temps pourrait éviter bien des gaspillages.

Pour répondre à Luc DURDAN je précise que si les gardiens ont des revendications, ils sont aussi tout à fait conscients de leurs obligations et travaillent à l'élaboration d'une charte de qualité dont il est d'ailleurs fait mention dans le contrat.

L'IMPORTANCE DU GARDIEN

Monsieur Patrick MOREL, Président des accompagnateurs de l'OISANS.

En qualité de professionnel de la randonnée, amené à fréquenter régulièrement les refuges avec des groupes de «clients», j'aimerais vous livrer quelques unes de mes réflexions.

Quelles sont donc les réactions et les attentes de ces gens vis-à-vis des refuges ?

Le néophyte qui «va en refuge» pour la première fois part avec des images en tête ; à l'arrivée il est souvent surpris, pour ne pas dire déçu, de trouver un certain confort et un gardien aimable. L'image mythique du refuge se trouve un peu effritée.

Néanmoins, habitués ou néophytes comptent il est vrai peu de mécontents ; un refuge est principalement jugé sur l'accueil et la qualité des repas.

Si certains d'entre nous affirment qu'un refuge consiste en «un bâtiment, du matériel et un gardien», je dirai qu'il s'agit avant tout d'une femme, d'un homme et bien souvent d'une famille, effectuant un métier qui n'est pas toujours facile. Leur rôle est primordial pour la vie et la sécurité touristique en montagne ; il ne se borne pas simplement à celui de «marchand de soupe». Les gardiens ont besoin que nous les écoutions et les respections.

Commençons donc par les loger décemment, donnons leur les moyens matériels d'exercer. En l'occurrence, beaucoup de choses iraient mieux ainsi, pour le bâtiment, l'accueil, le matériel, et en fin de compte, pour le refuge.

LA FREQUENTATION DES REFUGES DE LA S.T.D.

Monsieur Michel CHAMEL

La vallée du Vénéon est une vallée un peu particulière. On ne peut pas la comparer à Chamonix, c'est évident, et si on regarde les fréquentations de ces dernières années, on se rend compte qu'il y a effectivement une baisse assez nette .

Vous parliez tout à l'heure du refuge du Soreiller, pour lequel il y a eu beaucoup d'efforts au niveau des aménagements de voies ; et bien, si on regarde la fréquentation du Soreiller ces dernières années, on se rend compte qu'elle est passée de 3000 nuitées au début des années 80 à 2343, pour 1990. Un refuge de 110 places, qui tournait à 3000 nuitées, et représente aujourd'hui un coefficient de remplissage de 27,8 % sur 75 jours seulement, c'est la réalité du refuge du Soreiller.

Par ailleurs, on a constaté -je ne sais pas si c'est le cas également pour les autres massifs- qu'il y a un déplacement très net des courses pratiquées au niveau de ce massif de l'Oisans. On n'a pratiquement plus de course de rochers, hormis la Dibona qui est un cas d'espèce, mais toutes les courses de rochers qui étaient effectuées tant dans le vallon de Lassey que du côté du Soreiller ne sont quasiment plus pratiquées. Donc, toute une fraction d'alpinistes qui fréquentait ce genre de course n'a pas été renouvelée par les jeunes générations qui sont des falaisistes, qui viennent un petit peu au Soreiller, c'est vrai, mais encore très faiblement.

Autre remarque : on a constaté depuis plusieurs années que la fréquentation effective de la Vallée du Vénéon est surtout assurée par des gens qui habitent la région Rhône-Alpes, c'est à dire les principales villes Grenoble, Lyon, Saint Etienne. On le voit très bien au niveau de la fréquentation de nos refuges, qui est très bonne à partir de fin juin jusqu'à la fin juillet ; en août, nous avons un ralentissement très net de la fréquentation, et on reprend sur les week-ends de septembre, avec justement la clientèle régionale.

Voir en annexe II : 6. Les refuges de la S.T.D.

LE CONSEIL DE VALLEE

Monsieur Louis VOLLE, Président du C.A.F.

La vallée du Vénéon est l'une des plus belles vallées, de toutes les Alpes ; je dis bien de toutes les Alpes car les possibilités en alpinisme, en ski de montagne et même en escalade sont extraordinairement étendues. C'est une vallée particulièrement rude et tous les problèmes que l'on rencontre dans le Vénéon sont significatifs de ce que l'on peut voir ailleurs. C'est un massif qui a véritablement un caractère de haute montagne très poussé.

Sur le plan du Conseil de Vallée, la vallée du Vénéon est identique aux autres vallées des Alpes : cela se met en place. Cela signifie un début un peu difficile l'an dernier mais désormais il n'y a pas de raison pour que la situation ne se normalise pas. Ainsi, il est prévu que dans les semaines ou dans les mois qui viennent on assiste à plusieurs réunions du Conseil de Vallée afin de faire le bilan de la saison passée et relancer la future saison 91/92.

Le Conseil de Vallée n'est pas une structure administrative officielle ; c'est le C.A.F. qui a décidé de réunir autour de lui tous les partenaires de terrain qui avaient la bonne volonté de s'asseoir autour d'une table tout en restant compétents.

Dans la vallée du Vénéon, comme dans la plupart des vallées, il se compose des gestionnaires du Club Alpin, de gardiens, de gens du Parc, de guides, de personnes de l'O.N.F., de représentants de la Jeunesse et des Sports, et bien sûr de la commune. Normalement, tous les gens concernés par le refuge dans la vallée sont invités. Il n'y a pas d'exclusive.

Si le Conseil de Vallée n'a pas fonctionné l'an dernier, ce n'est pas du fait de son organisation en tant que telle ; ainsi je crois que lorsqu'on veut une véritable concertation, on ne peut pas admettre que des cartes soient truquées au départ.

Il faut être sans ambiguïté aucune. Le Club Alpin a mis les conseils de vallées en place pour que tous les partenaires -ceux de l'extérieur comme les membres du Club Alpin eux-mêmes- jouent cartes sur tables. SI l'an dernier le Président du Club Alpin, -et non pas Paris-, a été amené à intervenir, cela était nécessaire ; car toutes les garanties du fonctionnement normal des conseils de vallées n'étaient pas réunies en l'espèce.

La décision qui a été prise l'an dernier ne doit pas devenir un sujet de polémique grand public. Mais il faut savoir qu'elle est parfaitement justifiable : les règles régissant le fonctionnement collectif d'une institution doivent être respectées, ou l'on assiste à une parodie de concertation.

LE CONSEIL DE VALLEE

Monsieur Charles TAIRRAZ, Maire-adjoint de SAINT CHRISTOPHE EN OISANS

Au point de vue communal, notre préoccupation majeure n'a jamais été la question des refuges en tant que telle. En effet, notre action se situe essentiellement au niveau de la vallée, à savoir l'aménagement des parkings et des chemins qui conduisent aux refuges.

Nous ne rencontrons pas de problèmes particuliers avec le CAF ou la STD qui assurent une gestion correcte des refuges. Nous pensons que les Conseils de Vallées ont un rôle important à remplir. Mais nous déplorons que bien souvent les décisions prises par le Conseil n'aient de valeur qu'une fois entérinées par le CAF au niveau national . Dans un tel contexte, nous sommes en droit de nous interroger sur la raison d'être des Conseils de Vallées.

LE CAS DU PARC NATIONAL DES ECRINS

M. Emmanuel MICHAU, Directeur adjoint du Parc National des Ecrins

Le Parc National des Ecrins, contrairement à d'autres Parcs comme la Vanoise, n'est pas propriétaire de refuges sur son territoire. Ce n'est pas pour autant qu'il s'en désintéresse, ce pour plusieurs raisons :

+ D'abord le public assimile souvent les refuges à des équipements du Parc National : l'image du Parc est donc tributaire de la qualité des refuges et des conditions de l'accueil qui y est dispensé.

+ L'accueil est aussi une des missions du Parc ainsi que l'éducation du public. A cet égard outre les conditions d'accueil il faut poser la question du public touché. Ainsi, offrir aux non alpinistes : randonneurs, familles, la possibilité de passer une nuit en refuge pour accéder à la nature en haute montagne, au coeur du Parc National, à des heures privilégiées (au couchant et au lever du jour, moments somptueux où la faune est aussi plus active), paraît une voie à encourager pour notre établissement.

La structure interne des refuges n'est pas toujours appropriée pour faire cohabiter des publics aux attentes et mode de vie divers.

La construction est volontairement réduite dans les parcs ; les refuges ont donc une situation privilégiée dont il faut faire profiter un peu plus large public.

+ Surtout, le Parc a une mission de protection de l'espace et des milieux. Il doit donc veiller à conserver des espaces vierges de tout équipement et hébergement, des espaces d'aventure de dimension suffisante.

Il doit aussi inciter à l'amélioration de l'architecture des structures d'accueil, à leur intégration, au traitement des ordures et à l'épuration des eaux. Il faut aussi éviter l'engrenage des augmentations fortes de capacités qui risquent d'aboutir à la saturation de sites, à des problèmes insolubles de pollutions, et à une dénaturation des refuges car l'aspect culturel est aussi au centre de nos préoccupations.

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Monsieur Roger CANAC, ancien Président du Syndicat National des Guides, Président de la PRIAM.

Je voudrais faire une petite remarque concernant le Conseil de Vallée. Je pense que dans toute affaire qui débute, il peut y avoir des difficultés ; mais si nous -partenaires- ne prenons pas cette perche qui nous est tendue, et que le Conseil fonctionne mal, nous ne pourrions alors nous en prendre qu'à nous-mêmes. Je crois que ces propositions de concertation et de partenariat sont fondamentales : ce sont des améliorations !

Enfin, j'aimerais lancer le débat sur la question des bivouacs dans les vallées qui ne sont pas équipées.

Monsieur Jean-Louis FAURE, géographe, enseignant, coresponsable de la section Sport-Nature du Lycée de Die (Drôme) : "Quelle est la finalité d'un refuge ?"

Je voudrais aborder une question un peu plus générale et en termes légèrement provocateurs : quelle est la finalité d'un refuge ? La réponse s'exprime-t-elle en termes de rentabilité économique ?

Si oui, alors laissons débarquer l'armada des investissements privés, des études de marché, de la publicité et ouvrons des bars pour bringueurs, plus lucratifs que les salles à réchauds, surtout s'ils sont raccordés par des téléphériques ou pistes pour 4X4 à l'autoroute de la vallée.

Si la finalité n'est que sportive, et l'éthique l'accessibilité démocratique, ne risque-t-on pas d'entendre des voix (bien intentionnées ?) s'élever contre la confiscation d'un vaste espace au profit d'une minorité ? (un peu comme le patrimoine faunistique commun par les chasseurs).

Alors, quelle attitude adopter ?

- Au nom de la sacro-sainte concurrence, laisser les refuges devenir des structures rentables, attractives...avec les risques évoqués par l'exemple autrichien et l'interrogation de Jean Pierre NICOLLET ?

- Les raser (!) et revenir à une pratique plus spartiate et moins polluante (ou les laisser brûler comme dans le Vercors) ?

- Ou bien faire, en amont, une véritable éducation à l'environnement pour ne pas faire de la montagne un théâtre d'exploits médiatisés ou de dégradations (cf. les fanatiques du chrono et les spécialistes de l'oubli de la boîte de conserves).

Il est du devoir moral, civique et planétaire des responsables de la montagne de ne pas forcément céder aux pressions d'une majorité immature.

Qu'est-ce que la Nature ? Ce qui existe en dehors de l'Homme.

Monsieur Philippe LANTELME, Président du Syndicat National des Gardiens de refuges et gîtes d'étapes, section C.A.F. :
"Faut-il brûler les gardiens ?" (Lettre ouverte aux usagers de la montagne)

A mi-chemin entre Vallée et Sommets, les refuges représentent des points de départ, des étapes pour les randonneurs, alpinistes, skieurs. Sur l'ensemble des massifs Alpin et Pyrénéen, une centaine d'établissements, sur 150 au total, sont gérés par le **CLUB ALPIN FRANCAIS**.

Dès les premières décennies de ce siècle, le gardiennage est apparu comme une nécessité. Celui-ci était assuré soit par des bénévoles, soit par des guides en retraite. Il s'agissait de permettre la préservation du bâtiment, la perception des redevances et progressivement, à la demande des usagers, une activité de restauration.

De nos jours la quasi-totalité des refuges sont gardés sur une période de plus en plus étendue. L'augmentation constante de la fréquentation et l'évolution naturelle des exigences des usagers ont conféré aux gardiens un statut de professionnels polyvalents à part entière. L'exploitation d'un bâtiment d'altitude nécessite en effet des qualités de porteur, cuisinier, mécanicien, menuisier, plombier... Le gardien assure surtout un rôle d'accueil, d'information, de conseil, de secours. La compétence dans ce domaine est la spécialité de cette profession qui la distingue de celle d'un hôtelier d'altitude. Cette multiplicité des fonctions s'exerce le plus souvent dans des conditions de vie précaires et difficiles (exiguïté des locaux, travail en altitude, absence de local pour le personnel, horaires sans limite, pas de jours de repos, surfréquentation).

Le C.A.F. est une association reconnue d'utilité publique régie par la loi de 1901. Il est propriétaire ou gestionnaire des refuges. Cette gestion est exercée par des sections autonomes et assurée par des membres bénévoles. Deux conceptions s'affrontent, d'une part celle de bénévoles imbus de leur mission et d'autre part celle de professionnels à part entière, avec des devoirs mais aussi des droits.

LA PRISE DE CONSCIENCE

Du clivage entre le professionnalisme grandissant des gardiens et la gestion, souvent jugée irréaliste, de ces bénévoles est né dans les années 80 le **SYNDICAT NATIONAL DES GARDIENS DE REFUGES**. Ses revendications portaient sur des points élémentaires tels que revenus corrects, sécurité d'emploi. Après une période de latence, l'activité du Syndicat renaît, poussée par une situation conflictuelle devenue inacceptable.

Datant de 1974, le **Contrat de mandat** liant le gardien à sa section gérante était renouvelable saison par saison.

Le gardien se devait de percevoir le montant des nuitées pour le compte du CAF et d'exercer une activité de restauration, amputée elle-même d'une taxe reversée au CAF.

Suite aux négociations menées **en 1989**, un nouveau contrat a vu le jour. Il s'agit d'un **contrat de mandat d'intérêt commun**, garanti par un **protocole d'accord national** supprimant la précarité, la subordination et la taxe sur les revenus commerciaux. Ce nouveau texte, **signé en mars 1990 par le CAF en la personne de son Président et le SNGRGE**, comprend également l'institution d'une **commission paritaire**, avec une autorité départitrice indépendante, chargée de régler les conflits pouvant survenir durant l'exercice du contrat. La signature de celui-ci est désormais transférée des sections au siège national, ce qui, semble-t-il, est vécu comme une dépossession intolérable par les bénévoles locaux. La seule négociation porte sur le taux de reversion des recettes de nuitées au Club. Le taux, actuellement, varie de **70 % à 99 %**.

LE BLOCAGE

A l'issue de la dernière saison d'été, **80 % des gardiens** n'ont toujours pas signé de nouveau contrat, **pourquoi ?**

Certaines sections gérantes ont purement et simplement refusé le nouveau texte, **pourquoi ?** D'autres déclarent s'en désintéresser, **pourquoi ?** D'autres encore refusent de respecter certains éléments des accords en maintenant la taxe de restauration, **pourquoi ?**

Loin d'être purement corporatiste, notre démarche s'inscrit dans le cadre de l'évolution de la **qualité de l'accueil** dont l'application de ce contrat n'est qu'une première étape.

L'élaboration de ce nouveau contrat n'avait pour but que de rattraper un retard inacceptable. Le CAF est-il incapable d'accorder aux gardiens la simple application d'un texte modéré qui rejoint des solutions adoptées depuis des dizaines d'années en matière de droit du travail ? Loin d'être révolutionnaires ou excessifs, nous avons accepté de négocier dans le cadre du contrat de mandat, comprenant en cela les exigences du Club, qui n'était pas préparé à accepter une propriété commerciale. Malgré cette modération, nous sommes effarés de constater que ce minimum est encore intolérable pour notre partenaire, d'où notre colère !

Pouvons-nous nous permettre une hypothèse justifiant ce blocage ?

Conscient de la dégradation de son parc immobilier et de son image de marque, le CAF a entrepris une large campagne de rénovation. Pour ce faire et compte-tenu du retard accumulé, il est indispensable de recourir à un financement de fonds publics, qui, dans le contexte actuel, n'est envisageable qu'à partir du moment où des relations stables et un partenariat solide s'établissent entre propriétaires et exploitants.

La négociation entamée avec les gardiens et ayant abouti à la signature des nouveaux contrats ne serait qu'une étape obligatoire sur le chemin des subventions pour un Club peu soucieux de respecter ses engagements. A moins, tout simplement, qu'il soit impossible de faire accepter un accord national par des sections ayant acquis une relative autonomie. Dans tous les cas de figure et quelle que soit l'explication, les gardiens se sentent une nouvelle fois laissés pour compte et victimes d'enjeux et de marchandages.

UN APPEL

Cet appel a pour vocation de populariser notre démarche, déterminés que nous sommes à obtenir une stricte application des accords conclus.

Dans le cadre de l'ouverture au partenariat prônée par le CAF, notamment dans les commissions de Vallées, nous espérons la présence des représentants des pouvoirs publics concernés à la **rencontre nationale des gardiens et gestionnaires prévue par le CAF cet automne.**

Face à la nécessité formulée par différents partenaires (Pouvoirs publics, CAF, gardiens) d'actualiser les rapports contractuels, un nouveau texte a été avalisé par le CAF et le SNGRGE... A ce jour il demeure inappliqué!!!...

Nous demandons :

- 1° La signature immédiate du nouveau contrat pour l'ensemble des établissements gardés.
- 2° Une négociation globale quant aux taux de reversion des nuitées à l'occasion de la rencontre nationale.
- 3° La poursuite des négociations avec l'ensemble des partenaires concernés pour la rédaction **d'une charte de qualité.**

Monsieur Georges DUFFAYARD, Architecte à Gap

Je trouve que dans ce débat, on a beaucoup parlé, c'était nécessaire certainement, de pourcentages de fréquentation, de graphiques, etc... Très bien. Mais on n'a pas encore parlé de ce que M. Noël TERROT a dit au début, c'est-à-dire tout ce qui est l'imaginaire de la montagne ; et cette affaire de parasols se rattache à l'imaginaire de la montagne. Que faisons-nous du patrimoine que nous ont légué les générations précédentes de montagnards ou de non montagnards intéressés à la montagne.

La question ne semble pas être posée dans ce colloque. Elle n'est pratiquement posée de façon sérieuse et importante dans aucune des revues, tout au moins celles que j'ai à ma connaissance. Or la vallée du Vénéon m'a fourni un exemple que je voudrais savoir si je suis le seul à le sentir comme ça. Quand je suis retourné au Châtellet, il y a quelques années, après une fréquentation ancienne et une interruption, j'ai été surpris de voir qu'un énorme rocher devant le refuge du Châtellet avait été tout simplement dynamité pour agrandir le refuge ou, paraît-il, enlever de l'ombre. J'ai été quand même ahuri : en tant qu'architecte, faire sauter un rocher ça ne me gêne pas du tout, ce n'est pas un problème en lui-même ; mais je n'accepte pas que dans une montagne, pour seulement agrandir un refuge, faciliter les choses, on détruise un rocher qui était un patrimoine historique (parce que c'était l'endroit, d'après ce que je sais, où beaucoup de gens, les anciens montagnards, etc... avaient fait escale).

C'est simplement un petit exemple. Je ne pleurerai pas sur le rocher, mais c'est l'occasion de se poser la question : que faisons-nous du patrimoine historique, qui est dans l'imaginaire de la montagne, que nous ont légué nos anciens ? Est-ce qu'il y a dans la salle des gens qui le ressentent comme ça ? J'aimerais pouvoir parler un peu de cette question parce qu'il y a des refuges qui représentent un patrimoine : je pense en particulier au refuge de l'Aigle qui est un refuge extraordinaire, non pas en lui-même - c'est une simple cabane qui n'a aucune valeur pour son bois - mais qu'il faudrait essayer de conserver parce qu'à force de moderniser il n'y a presque plus de cabanes comme ça.

Monsieur Alain COUTURIER, guide de haute montagne

Je ferai simplement une remarque qui ira dans le sens de celle du responsable du parc qui disait tout à l'heure que sa mission n'était pas seulement sportive. C'est un des gros problèmes. Nous avons affaire à un ensemble de sportifs mais dans un cadre touristique ; or nous n'avons pas de technicien du tourisme. En ce qui me concerne, je suis organisateur de séjours sportifs. Un des problèmes auxquels je suis confronté aujourd'hui, c'est de connaître à quelle heure part le TGV de Paris pour savoir à quelle heure arriver au refuge ! Ce type de travail incombe à un professionnel du tourisme et non pas à un guide de montagne. Un autre exemple, le Club Alpin possède des refuges avec un agrément "Jeunesse et Sports" qui sont souvent vides. Si vous allez à la Maison du Dauphiné, il y a des adresses avec des demandes de Comités d'entreprise, de groupes, qui cherchent des logements avec agrément "Jeunesse et Sports". Je rejoindrai donc les propos de Mme BIJU DUVAL qui disait qu'il faudrait des professionnels, tout en gardant les bénévoles ; c'est le mal nécessaire. Et au sein du Club Alpin, il faudrait des professionnels dans tous ces domaines.

SYNTHESE

IMAGES DU REFUGE, REFUGES DE L'IMAGE

Monsieur Jean-Olivier MAJASTRE

*«Une étrange maison qui se tient dans ma voix
Et qu'habite le vent»*

Pierre SEGHERS

Bâti de pierres, tendu de toile ou tissé de rêve, tout refuge est d'abord un refuge imaginaire. Contre le froid, la nuit, la peur. Contre la solitude. Et cet imaginaire unit les hommes qui le construisent comme ceux qui l'utilisent, ceux qui le gardent comme ceux qui le cherchent, ceux qui le découvrent et ceux qui le retrouvent, ceux qui le quittent enfin pour rejoindre la vallée. Si les imaginaires communiquent plus immédiatement et plus facilement que les responsables du CAF et le syndicat des gardiens de refuge, c'est parce qu'ils s'inspirent d'une expérience originelle, une expérience partagée, ouverte aux territoires de l'enfance.

A en croire Gaston Bachelard dans «La poétique de l'espace» ou dans «La terre et les rêveries du repos», le thème du refuge invite à la régression, à la recherche du temps perdu de la protection du sein maternel. Et la pratique d'échanger ses chaussures au seuil du bâtiment contre des chaussons anonymes devient rite de passage pour un univers réservé. Dans ce retour symbolique au giron, ce sont les valeurs de l'abri qui dominent, la chaleur, l'intimité. Chaleur physique, du poêle ou du repas, chaleur humaine surtout à laquelle peut s'abandonner celui qui, dehors, à dû lutter. Confort et réconfort se rejoignent alors pour se confondre dans l'intimité. La présence humaine est la première enveloppe protectrice, et tout est affaire de bonne distance, entre la proximité chaleureuse et la densité gênante. Schopenhauer nous rappelle la fable des hérissons qui se rapprochent au seuil de l'hiver pour se ménager un peu de tiédeur, mais se piquent et s'écartent alors, jusqu'à ce que, repris par le froid, ils se regroupent. Cette fable illustre bien les problèmes d'échelle à respecter dans les relations humaines, sans que l'on puisse situer exactement où finit l'intimité et commence la promiscuité.

Le gardien est garant du degré d'intimité du refuge. Heureusement il existe aussi des gardiennes, trop rares. Quand gardien il y a, il ne garde pas le refuge, qui se garde bien tout seul, mais sa femme. Le plus souvent en cuisine, coeur du refuge, refuge dans le refuge, lieu jalousement préservé, souvent violé. Manger en cuisine, partager le repas du gardien, pénétrer en ce saint des saints, et pourquoi pas ce sein des seins, tel est le fantasme ultime de qui s'aventure en refuge. Mais faute d'accéder à l'intimité familiale du couple tutélaire, il est amené, bon gré, mal gré, à prendre sa part d'une ambiance resserrée où s'effacent les limites de la vie privée, où les bruits, les odeurs et les souffles s'échangent dans une promiscuité supposée bienheureuse des corps. Du réfectoire au dortoir, des structures collectives fortes qui prennent leur modèle dans l'internat ou la caserne, assurent le triomphe d'une idéologie de l'égalitarisme forcé, dans l'ascétisme partagé et le mépris du confort.

L'espace clos du refuge est traversé de rêveries intenses. Quand la pluie bat sa danse obsédante sur les tôles du toit, ou que la neige épaissit le silence, le refuge devient un navire hors du temps, condamné à un voyage immobile qu'on espère sans fin. Le désir d'éterniser le temps du refuge peut prendre la forme du cauchemar, dans l'angoisse de ne plus retrouver ses chaussures au matin, et d'ainsi ne plus pouvoir rejoindre le monde.

Deux souvenirs me relient à ces îlots de solidarité, ancrés en altitude. Dans le Valgaudemar, revenant tardivement d'une course en rochers pourris, que nous avons largement sous estimée, nous avons été rejoints en vue du refuge de Chabourneou par la gardienne venue à notre rencontre avec de la soupe encore fumante. Bien des années plus tard, cherchant notre chemin de nuit à la brèche de la Meije, nous avons été guidés par la lumière du refuge du Promontoire dont on avait laissé la porte ouverte à notre intention. Chaleur dans le froid, lumière dans la nuit, signes fragiles, ténus, signes trop précieux de l'amicale présence humaine.

LE REFUGE, UN CONCENTRE D'ENJEUX

Monsieur Michel RASPAUX, sociologue, maître de conférences à l'Université.

Ce thème de l'accueil en refuge apparaît d'autant plus judicieux et riche qu'il se prête à une approche plurielle :

- Aménagement de la montagne et environnement (pollution) ;
- Construction et/ou réhabilitation ;
- Confort et dimensions, et concurrence internationale ;
- Architecture ;
- Financement, coût d'entretien, «rentabilité» économique et prix des prestations ;
- Statut des personnels ;
- Taux de fréquentation ;
- Liaison avec le monde «civilisé» et sécurité ;
- Mouvement associatif et service public ;
- Imaginaire du refuge et de la montagne...

Cette énumération permet de comprendre que ce lieu minuscule, perdu dans l'immensité montagnarde quasi-désertique, soit un fort investissement, à tous les sens du terme : socio-économique, mais aussi affectif, imaginaire, psychanalytique... En un espace aussi réduit, tout événement peut prendre des dimensions... considérables. Sur ce lieu, en situation extrême (isolement, précarité, conditions d'hébergement et d'hygiène, conditions atmosphériques...), se concentrent de multiples enjeux.

Il semblerait que trois logiques se croisent, s'interpénètrent, faisant du refuge un objet actuellement «sensible» pour beaucoup de monde :

- La philosophie des institutions montagnardes (logique de service public) ;
- La démocratisation des pratiques (logique de développement) ;
- La montagne comme objet de convoitises (logique économique).

1. La philosophie des institutions montagnardes.

Les institutions montagnardes, particulièrement les institutions de type ancien (antériorité historique), telles que le C.A.F ou la S.T.D, défendent un certain nombre de valeurs qui représentent la **tradition** de la pratique de l'espace montagnard. Celles-ci se focalisent autour du respect de la nature, du comportement de l'excursionniste suivant un code de bon usage de la montagne, d'une volonté de démocratisation (Rauch, 1986). Ces valeurs, si elles perdurent aujourd'hui, sont exprimées parfois avec virulence par des groupes plus restreints, lesquels ressentent avec plus d'acuité les logiques qui taraudent un espace en porte-à-faux. Ainsi en est-il, par exemple, à propos de l'éthique de l'alpinisme, du Groupe de Haute Montagne. Lequel affirme que «*s'il ne devait rester qu'un îlot de loyauté dans le sport, le G.H.M se devait être celui-là*» (Annales, 1989).

Vitupérant contre la triche, la publicité, l'enseignement alpin dévalué et le saccage de la montagne par la mécanisation de celle-ci, l'éditorialiste termine par l'affirmation que «*se couper de ses racines en oubliant la Tradition, c'est aller à la catastrophe avec certitude...*»

La question est peut-être alors de savoir si les pratiques de la montagne, qu'elles soient hyper-élitistes, comme celles que représente le G.M.H, ou plus accessibles à chacun, telles celles que défendent les grandes associations - comme, par exemple, la randonnée en moyenne montagne-, peuvent résister à la démocratisation, pourtant voulue au départ, afin de faire partager par le plus grand nombre les plaisirs de l'effort, mais aussi la convivialité et la beauté des sites, et par conséquent aux intérêts économiques que cette démocratisation entraîne à sa suite ?

Le refuge, lequel accueille de fait les masses ne pratiquant pas la montagne suivant toutes les valeurs *essentiels* des associations, se trouve ainsi gravement atteint : surpeuplement, mécontentement vis-à-vis du gardien (souvent farouchement «montagnard» de caractère) et des prestations qu'il propose, vol, vandalisme, exprimant une **non-conscience** de l'intérêt collectif du refuge...

2. La démocratisation des pratiques.

Les valeurs fortes, fondement des pratiques associatives, se sont, avec la démocratisation, diluées dans la masse. Cependant, la société également la change, et il est certain que la masse des pratiquants de la montagne, aujourd'hui, diffère sensiblement de celle d'il y a vingt ans ou un siècle.

Le loisir sportif appartient dorénavant au domaine de la société de consommation (Baudrillard, 1970), c'est-à-dire qu'il est une prestation, un service, à la limite un objet manufacturé que l'on paie - le discours de certains guides ou gardiens, au cours de cette journée, en fut l'illustration- et les valeurs réfèrent certainement plus à la rencontre (pour contrecarrer les solitudes urbaines), au dépaysement (pour s'aérer), au délasserment (pour pouvoir assumer le quotidien laborieux) qu'à une éthique de la solidarité, ou du risque, ou du sacré, telle qu'elle pouvait prévaloir autrefois, au moment de la constitution des montagnards en tant que groupe social.

L'écueil, semble-t-il, consiste dans le fait que ces valeurs perdurent au sein d'une logique associative que croise une logique plus marchande : celle du public qui en veut pour son argent ; et qui mégote sur la prestation offerte et son prix, car le «refuge» véhicule peut-être les notions de gratuité et de désintéressement (la «démonstration» d'Olivier MAJASTRE fut éloquente) dans la tête des gens ! A explorer...

3. La montagne comme objet de convoitises.

L'objet montagne, s'il a été «conquis» dans un premier temps par les ascensionnistes et les «touristes» (au sens ancien du terme, celui de Société des touristes du Dauphiné, par exemple), devint plus tard un enjeu économique. Pour les villages qui voyaient se développer les traditions de l'alpinisme et en recevaient les dividendes (et les associations ont eu leur part dans cet effet) (Bourdeau, 1988). Il y eut même, de l'après-guerre jusque dans les années soixante-dix, une sorte d'*unidimensionnalité* de l'objet montagne, celui-ci n'existant alors, pour la masse, quasiment que sous la forme et la pratique du ski alpin. L'alpinisme demeurant une pratique -réelle d'une part, imaginaire d'autre part- réservée à une élite.

Au cours des deux dernières décennies, le ski de fond d'abord, la randonnée puis l'escalade ensuite, ont proposé de nouvelles manières d'aborder la montagne, la rendant plus accessible au «commun» : les pratiques se sont diversifiées, les valeurs attachées à la montagne également, le noyau dur de celles-ci se diluant.

L'objet montagne, en tant que «désert» à faire fructifier, est devenu l'enjeu du «capitalisme», principalement immobilier ; les stations de ski étant la première forme d'exploitation de

ce gisement de richesse. Aujourd'hui, cette logique économique trouvant ses limites -on ne peut plus guère construire pour l'hiver, la pratique du ski stagne, voire régresse- il s'agit d'occuper le terrain sur l'ensemble de la durée disponible. L'objet montagne devient alors un enjeu estival, la diversification des pratiques et la massification pouvant être comprises comme une conséquence d'intérêts économiques en jeu, mais aussi comme une conséquence de l'évolution des mentalités, de l'évolution des représentations du sport en général, et de la montagne en particulier.

De ce point de vue, la création d'une association de défense telle que Mountain Wilderness est tout à fait typique. Il s'agit alors pour les membres de cette organisation (lesquels représentent une élite restreinte) -au-delà de leur action *légitime* d'écologistes- de défendre un territoire dont ils se sentent dépossédés par :

- d'une part, la mécanisation de la montagne, laquelle ne se conçoit pas uniquement en termes de remontées mécaniques, mais également de téléphériques, hélicoptage, utilisation de 4X4 ou de motoneiges ;

- d'autre part, l'accession à (on pourrait dire l'ascension vers) une beauté, une esthétique, un calme, une sérénité désormais perturbés, des masses qui n'ont pas fait l'effort, autre que financier, de les mériter.

Cette dépossession de territoire -à laquelle procèdent le «capitalisme» et la société de consommation- se double, sur le terrain, d'un refoulement des valeurs fondatrices de l'élite, valeurs bafouées de surcroît en son sein même (cf. Annales, 1989). Et cet aspect-là est également structurant de l'enjeu.

Conclusion.

Au terme de ce rapide et partiel tour d'horizon -bien des points n'ont pas été abordés-, le refuge apparaît particulièrement sensible dans la mesure où se concentrent sur son espace restreint ces trois logiques. Et la suggestion de faire sponsoriser peut-être un jour la construction d'un refuge par une entreprise, dans le cadre de sa stratégie de communication, ou bien encore d'en confier la gestion à une entreprise spécialisée (une chaîne d'hôtels, par exemple), a soulevé suffisamment de commentaires variés pour signifier que les enjeux ne sont pas seulement d'ordre économique, mais également d'ordre symbolique. La montagne et le refuge sont un terrain sur lequel s'affrontent divers acteurs qui ne la conçoivent pas sur le même plan et pour lesquels les intérêts diffèrent.

LES DIFFERENTES QUALITES DU REFUGE

Monsieur Jean-Marie HEZARD, gardien de refuge, architecte et enseignant.

Comme de nombreux participants au colloque, je regrette qu'un véritable état des lieux n'ait pu être dressé en préalable aux diverses prises de position et aux débats. Etat des lieux non seulement quantitatif mais aussi (et surtout) qualitatif du parc des refuges, état des attentes de sa clientèle, état enfin des pratiques et des différentes parties concernées : propriétaires-gestionnaires, gardiens, professionnels de la montagne, collectivités territoriales, parcs et réserves, associations, etc...

Je regrette surtout que le problème ait été présenté, comme toujours, avec l'a priori que le confort d'accueil du modèle français de refuge est très en retard sur celui du modèle européen, et qu'on n'a d'autre alternative aujourd'hui que de s'efforcer de rénover notre parc sur ce modèle ou d'attendre sa désaffection. Ce qui met immédiatement les gestionnaires devant une impasse puisqu'il est évident pour tout le monde qu'ils n'ont pas les moyens financiers de s'assigner un tel objectif pour leur parc, et que rien ne laisse espérer que cette situation puisse changer dans un proche avenir. C'est donc dans un contexte faussé à la base que le débat se mord la queue depuis quelque temps :

«La collectivité et le privé doivent-ils se substituer aux associations gestionnaires (ou du moins suppléer à leur carence), ou bien est-ce au client final de payer l'intégralité de la note de la rénovation ?»

«Faut-il abandonner les refuges les moins fréquentés et les plus difficiles à maintenir, au profit des seuls refuges rentables ? etc...»

Personnellement, je ne suis pas près d'admettre que notre hébergement en refuge soit dans l'impasse, parce que je ne crois pas encore à la fatalité d'un modèle de refuge (confortable et transalpin) s'imposant à un autre modèle (obsolescent et français) :

- existe-t-il réellement, ce modèle européen, unique, au confort hôtelier, dont la gestion soit satisfaisante du point de vue tant financier, qu'écologique ou politique ? On attend toujours la démonstration...

- existe-t-il réellement, état des lieux suffisamment fin à l'appui, ce modèle français, unique et au confort très insuffisant ?

- et enfin, même si ces deux modèles avaient une existence tangible, au nom de quelle logique la réhabilitation de notre parc devrait-elle se fonder sur le principe de l'uniformisation plutôt que sur la prise en compte du problème dans sa globalité et la recherche d'une identité spécifique ?

Force est d'ailleurs de constater que c'est généralement avec ce type de schémas reposant sur une certaine définition technocratique de la notion de confort (et sur la pauvreté des raisonnements qui les fondent) qu'ont été engagées nombre de politiques et réhabilitations sans issue. Quant à l'argument de concurrence européenne, tel qu'il est invoqué aujourd'hui dans tous les discours, il sert trop souvent d'alibi à la fuite en avant, c'est-à-dire à l'absence de projet, et ne masquera pas longtemps la nécessité d'une véritable réflexion de fond.

Commençons donc par essayer de caractériser notre parc de refuges.

Un véritable état des lieux qualitatif devrait permettre de faire apparaître, en premier lieu, sa grande diversité, du fait :

- de la situation : altitude, environnement naturel, particularité des accès principaux...
- de la construction : historique, confort actuel, «image» générale du bâtiment...
- de l'accueil : qualités personnelles du gardien, «ambiance» générale du refuge...

Il est bien évident qu'une approche qualitative de ce type ne pourra pas dissocier cette expertise de l'analyse des flux de fréquentation ou de celle des statuts (gardien, gestionnaire). Un véritable état de la demande de la clientèle ferait inmanquablement apparaître des préoccupations variées, voire contradictoires, entre ses différentes composantes :

- alpinistes traditionnels et alpinistes grimpeurs (les «sportifs»),
 - randonneurs débutants et randonneurs confirmés,
 - promeneurs et «touristes»,
- mais aussi :

- jeunes et vieux,
- gens du pays, touristes français, touristes étrangers,
- femmes et hommes,
- riches et pauvres,
- etc...

Un véritable état des lieux enfin ne pourrait faire l'économie du recensement et de la concertation des nombreux partenaires des refuges que représentent les collectivités locales et les professionnels de la montagne, artisans directs de son développement et de sa fréquentation.

Cet état des lieux ferait apparaître, c'est la première évidence, un ensemble de différences qui rendrait quasi impossible la définition d'un modèle unique de refuge. Apparaîtrait aussi, c'est la seconde évidence, un ensemble de constantes (qui pourraient certainement servir de base de réflexion pour l'élaboration d'une charte de qualité de l'accueil en refuge). Et ce n'est que de la prise en compte de cette unité dans la diversité que pourra naître une stratégie pertinente de gestion et de développement de nos refuges de montagne.

En l'absence d'état des lieux détaillé, mon expérience de montagnard gardien de refuge et ma formation d'architecte me conduisent tout de même à avancer quelques hypothèses. Par exemple, l'hypothèse que la question du confort des refuges ne se pose pas tant en termes de normes qu'en termes de maîtrise des flux de fréquentation et en termes de qualité «sensible» des refuges.

L'influence de la fréquentation est ressentie, à juste titre, à deux niveaux :

- celui de la capacité du refuge, car elle induit à elle seule une image de convivialité montagnarde ou d'anonymat ordinaire par le simple rapport d'échelle de l'individu à la structure.
- celui de l'adéquation entre fréquentation réelle et capacité, car si la sous-fréquentation peut ôter au lieu de sa chaleur humaine, les usagers semblent unanimes pour se plaindre de la surfréquentation massive (notons d'ailleurs que celle-ci est, dans l'esprit du plus grand nombre, indissociable de l'idée -hexagonale- de refuge, tant il est inévitable que les usagers soient plus nombreux à faire l'expérience d'un refuge surpeuplé que d'un refuge tranquille ; le gardien étant le seul à pouvoir faire celle d'un refuge vide!).

Il faut admettre que maîtriser les flux de fréquentation a toujours été une gageure : il n'est pas facile d'anticiper sur les effets de mode, et quand bien même on tente de le faire, on a rarement les moyens de mettre en oeuvre une politique appropriée.

Il faut admettre aussi qu'adapter la capacité d'un refuge à sa fréquentation est un exercice difficile dans lequel le refuge a toujours, au mieux, un train de retard (au pire, il est complètement inadapté).

Par contre, adapter la fréquentation à la capacité, ce qui a longtemps été un vœu pieux chez nous en raison des difficultés à instaurer un système de réservation opérationnel, devient aujourd'hui une perspective plus réaliste. C'est même devenu une réalité dans un nombre croissant de refuges grâce à l'installation de téléphones reliés au réseau national. Notons tout de même que cette réussite est imputable à la collectivité qui est souvent mise à contribution pour participer à la couverture des frais d'installation, au gardien et au gestionnaire qui acceptent le manque à gagner qui en résulte pour les refuges traditionnellement surfréquentés, mais elle est largement imputable aux usagers puisqu'ils font massivement l'effort de réserver à l'avance. La satisfaction de tous qui en découle est en passe de modifier en profondeur l'image de nos refuges, et il serait grave de ne pas suffisamment prendre en compte cette nouvelle donnée dans l'analyse de la situation.

Quant à ce que j'appelle la qualité sensible des refuges, elle est liée aux qualités architecturales du bâtiment dans son double rapport au site et à la fonction, notamment à travers la prise en compte de ce que J.Olivier Majastre a évoqué en nous parlant de «l'imaginaire du refuge».

En particulier, il serait temps de s'apercevoir que la transformation des WC extérieurs aux normes hôtelières n'est pas forcément une priorité universelle, et qu'elle peut même être parfois «contre nature». Car autant il est nécessaire d'adapter leur nombre et leur image à la fréquentation réelle, comme de s'attaquer au problème de leurs effluents, autant il me semble important de continuer à permettre au plus grand nombre de faire l'expérience de découvrir le lieu naturel paré dans ses atours nocturnes, à l'occasion de cette visite rituelle qui précède l'installation au dortoir... N'oublions pas que l'utilisateur a fait, en partie, l'effort de quitter le confort de son studio ou de son hôtel pour vivre cette rencontre avec la montagne ; et comme le rappelle si justement J.O. Majastre, les WC des refuges (ou leur absence) sont, au même titre que l'entassement, des données essentielles de l'identité traditionnelle du «refuge». Il convient donc d'œuvrer avec circonspection.

La même approche peut être faite pour l'ensemble des équipements sanitaires : est-il prioritaire de vouloir offrir en refuge des douches chaudes aux montagnards qui se sont douchés le matin même en bas et qui seront redescendus le lendemain ?

Quant aux randonneurs itinérants, le milieu naturel est suffisamment pourvu en eaux claires pour leur permettre de goûter quotidiennement aux plaisirs d'un bain en lac ou en torrent... Et, au bout du compte, les ablutions sommaires à l'eau glacée du refuge (quand il y en a), ne font-elle pas aussi partie d'une certaine idée de refuge et d'une certaine convivialité bien montagnarde qu'il serait inconséquent de vouloir supprimer ? Gardons-nous de jeter le bébé avec l'eau du bain...

Si d'aucuns trouvent à mon approche de la convivialité montagnarde du «refuge» une connotation scoute déplacée (je conviens volontiers moi-même que cette approche est à confronter à chaque contexte et donc à relativiser...), ils conviendront, je l'espère, que la qualité sensible d'un refuge se joue autant dans la qualité relationnelle qu'il suscite chez l'utilisateur avec ses pairs et avec le gardien, dans la qualité «esthétique» du bâtiment ou dans la qualité de sa relation au site, que dans la qualité de ses équipements de confort. Ils conviendront donc qu'à trop se focaliser sur une définition restrictive de la qualité d'hébergement en refuge, on risque de dépenser beaucoup d'argent sans pour autant faire une avancée significative dans la problématique initiale.

Voilà pourquoi il me semble nécessaire d'engager une réflexion approfondie sur ce qu'on a pu appeler «l'imaginaire du refuge» et sur les perspectives d'une mise en oeuvre programmatique et architecturale des concepts qu'elle permettrait de faire émerger.

Il serait dommage en effet de vouloir faire l'économie de cette démarche au moment même où les pouvoirs politiques s'intéressent de plus en plus à l'architecture, conscients qu'elle modèle profondément leur image. Ce serait d'autant plus dommage que la présence nombreuse d'architectes alpins à ce colloque démontre assez leur désir de travailler sur la question des refuges. Je pense notamment que l'équipe «architecture et montagne» de l'école d'architecture de Grenoble, qui a commencé à avancer sur ce thème, serait certainement à même d'apporter un certain nombre d'éléments pour aider à structurer une journée de travail sur ces questions.

DES QUESTIONS, PEU DE REPONSES... ET BEAUCOUP D'INFORMATIONS

Monsieur Claude FRANCILLON, *Le Monde*.

Si vous le voulez, j'essaierai de dresser le constat, et mon confrère les perspectives d'avenir.

Je suis venu, en fait, avec quelques questions en tête, quelques idées préconçues, et puis aussi pour essayer, en tant que journaliste, de m'informer, donc de rechercher à travers ce colloque de l'information pour plus tard.

Alors les idées préconçues quelles étaient-elles ?

C'est d'abord un C.A.F. que je pensais tout puissant en montagne, à travers notamment, et surtout ses refuges ; et puis je me disais que nos refuges étaient décidément bien souvent mauvais, bien souvent bondés et bien souvent affreusement coûteux. Je me disais aussi que les Suisses et les Autrichiens, et même peut-être -pourquoi pas- les Italiens nous donneraient de bonnes leçons en matière d'aménagement de la montagne. Bref, je me demandais si, enfin, on allait peut-être tordre le cou à ce bon C.A.F., ici à FONTAINE. Et puis je me posais également des questions plus précises : va t-il y avoir une guerre bientôt, et notamment dans la vallée de CHAMONIX , entre le C.A.F. et la compagnie des guides de CHAMONIX. Bref, dans ce Mont-Blanc «chéri» ne va-t-on pas assister dans ces prochaines semaines à des empoignades ?

Apparemment on a amorcé le débat tout à l'heure, et on l'a vite oublié.

Y-a-t-il finalement trop ou pas assez de refuges ? C'est aussi ma question. Le C.A.F. va-t-il se dévoyer en ouvrant des hôtels en montagne ? aut-il arrêter le bricolage dans les refuges pour faire de véritables lieux d'accueil ? Enfin, le C.A.F. et les gardiens allaient-ils, ici, s'empoigner à 18 h 22 ? On a failli effectivement y arriver, mais on a vite tempéré.

Finalement, à toutes ces questions que je me posais, peu de réponses ont été apportées. Mais j'ai recueilli pas mal d'informations que je vais essayer de synthétiser en quelques mots.

Tout d'abord un chiffre : près de 200 refuges en FRANCE ; une situation qu'on a décrite assez négativement, un vieillissement des installations, une forte majorité construite il y a plus de 30-40 ans, un incontestable inconfort, des refuges dont peu sont dotés d'électricité, où l'état est aujourd'hui assez insatisfaisant et où aussi, le traitement des effluents est mauvais, dans 55 % des cas. Donc, comme le disait tout à l'heure Louis VOLLE, des refuges qui sont souvent issus d'un bricolage effectué par des bénévoles et, peut-être aussi, par beaucoup d'amateurs.

Mais sommes-nous finalement si mauvais parmi les Européens ? La Suisse et l'Italie nous ont, à travers les interlocuteurs qui sont venus ici, montré qu'ils connaissaient, eux aussi, d'une part de graves problèmes de pollution, d'autre part des problèmes d'entretien et enfin, comme nous , des vols. Pour finir, notre situation n'est pas si exemplaire que cela.

Une autre question a été évoquée : celle du changement de destination de la plupart de nos refuges : ils évolueraient en effet de plus en plus vers la randonnée, la promenade, et finalement s'ouvriraient, voire se démocratiseraient, plus vite qu'on ne le croit.

Il faut noter que seulement 25 refuges du C.A.F. se situent à 3500 mètres d'altitude. Alors que doit faire le C.A.F. ? Doit-il délaissé ses refuges ? On n'a pas véritablement eu de réponse. Je me suis alors posé la question : pourquoi le C.A.F. s'accroche t-il autant à ses refuges de moyenne altitude ? Est-ce pour des raisons financières ? Là aussi pas véritablement de réponse à la question. Les refuges seraient-ils plus rentables à moyenne qu'à très haute altitude ?

Nous avons tout de même eu quelques éléments de réponse, grâce à Louis VOLLE qui a très clairement dit que le C.A.F. est très attaché à la gestion des refuges, et n'entend pas s'en dessaisir. Le C.A.F. entend également garantir -il y a insisté à plusieurs reprises- la démocratisation de la pratique alpine ; et, au vu de ce film autrichien qui m'a fait froid dans le dos, il a tout à fait raison.

Le C.A.F. veut continuer d'investir en montagne. Le C.A.F. entend rester fortement implanté dans la gestion des refuges et j'ai compris qu'il n'exerçait pas (tant mieux !) un monopole dans cette montagne.

Alors, quel type d'évolution peut-on aujourd'hui espérer en montagne ? Jean-Pierre LYARD nous a, avec un peu de provocation, proposé quelques directions vers une nouvelle génération de refuges. Confier les refuges de moyenne montagne à des entreprises autres que celle du C.A.F., ou à des entreprises commerciales, ne semble pas lui faire peur. Ce terrain là serait, paraît-il, susceptible de devenir rentable et, grâce à des entreprises, d'être plus facilement promu que par le C.A.F. . Jean-Pierre LYARD propose au C.A.F. de se libérer ainsi d'une partie de ses missions de gestionnaire pour recentrer son activité en direction de la formation ; une proposition à laquelle n'a pas voulu répondre le Président du C.A.F.

Enfin, j'ai été intéressé d'observer cette caricature des refuges dans ce film nous montrant une cabane, qui était de fait plus proche d'un hôtel que d'une cabane. L'on n'y voyait aucune salle de réchauds mise à disposition des alpinistes, une hôtellerie traditionnelle, des tarifs là aussi prohibitifs, et plus inquiétant encore, une pollution excessive ; bref une absence totale, apparemment, de démocratisation de la montagne. Alors là véritablement, l'Autriche, qui est l'exemple, nous fait réfléchir.

Finalement, c'est à la fin de notre réunion que l'on a pu aussi assister à un bilan relativement positif, puisque beaucoup nous ont montré, pratiquants de la montagne, ou accompagnateurs, que les refuges étaient appréciés d'une façon simple lorsque l'accueil était bon et que la bouffe y était également bonne, que les gardiens formaient une communauté pratiquant un beau métier, et que tout pouvait se passer relativement bien en montagne, si une concertation s'installait entre d'une part le C.A.F., partenaire prééminent, et d'autre part les gardiens des refuges, ainsi que tous les partenaires des vallées.

ANNEXES

I. Personnes participant au colloque **Personnes excusées**

II. Textes annexes

1. La France des refuges

Annexe à l'intervention de Monsieur Jean-Pierre LYARD (p.9)

2. Eléments de comparaison France-Suisse-Italie

Annexe à l'intervention de Monsieur Jean-Paul ZUANON (p.25)

3. C.A.S.-Section des Diablerets : contrat de gardiennage

Annexe à l'intervention de Monsieur E. ISOZ (p.34)

4. Les refuges du Vénéon

Annexe à l'intervention de Monsieur Jean-Pierre NICOLLET (p.43)

5. Fréquentation des refuges de la Selle et du Soreiller

Annexe à l'intervention de Monsieur Jean-Pierre BRUN (p.49)

6. Les refuges de la S.T.D.

Annexe à l'intervention de Monsieur Michel CHAMEL (p53)

7. Gîte d'étape, gîte de groupe

Document présenté par Monsieur Jean-Louis SILESTRE, Directeur
Départemental de l'Agriculture et de la Forêt des Hautes Alpes

ETAT DES PRESENTS

N O M	O R G A N I S M E
Mr BARGE Pierre	Syndicat Nat. Des Accompa- gnateurs en Montagne Président.
Mme BERTHOLET	CAF Magazine Montagne Alpinisme
Mr BLANC	C.A.F. Grenoble
Mr BIDANET	Mairie de VALLORCINE
Mr BIDAULT	Mairie de VALLORCINE
Mr BIJU DUVAL Paul	Fédération de Randonnée en Isère.
Mme BIJU DUVAL Suzanne	Fédération de Randonnée en Isère.
Mr BOUCHAIN	S.T.D. Grenoble
Mr BOZON	Adjoint au Maire de Chamonix
Mr BOUCHET Yves	C.A.F. Grenoble
Mr BONINO J.M.	Ville de CHAMONIX Directeur Sce des Pistes
Mr BROCHIER	Dauphiné Libéré
Mr CANAC Roger	Adjoint Mizoën
Mr CUMAN	Montagne Evasion
Mme CUMAN	Montagne Evasion
Mr CHENUT	C.A.F. (NANCY)
Mr CONY	Parc National du Mercantour
Mr COUTURIER A.	C.A.F. Guide Haute Montagne

Mr COSTE SARGUET	Lycée Mont Blanc
Mr COLONEL	Journaliste ALPI-RANDO Equipe Magazine
Mr CAIRE	Atelier d'Architecture en Montagne.
Mr CLAVERIE	C.A.F. (TARBES)
Mr CROIBIER	C.A.F. (SAVOIE)
Mme CRESCI	C.A.F. (GRENOBLE)
Mme COMET Claude	Journaliste Alpes Magazine
Mr COSTERG J. Louis	Directeur technique Mairie Val d'Isère.
Mme DIDIER	Refuge Moëde Anterne gardienne (Hte Savoie)
Mr DRUGE	Lycée Mont Blanc
Mme D'HALLUIN	Refuge de Font Turbat (Gardienne)
Mr DEVILLAZ André	Mairie de VALLORCINE
Mr DUFAYARD	Architecte
Mr FOUCHER	ADRI 04
Mr FAURE	Lycée de Die
Mr FRANCHINI	C.A.F. GRENOBLE
Mr GIULIANA	BALARUC VACANCES
Mr GAUTHIER	Atelier 4
Mr GROS	Ecole d'Architecture de Grenoble

Mr GIRAUD	C.A.F. Nice
Mr HEZARD	Ind.
Mr JUNIQUE Pascal	Gardien refuge. Guide de Haute Montagne
Mme JUNIQUE M.	Centre de Formation aux Métiers de la Montagne.
Mr LAMBOUROUD	D.D.A.F. 38
Mr LANTELME	Président Syndicat National des Gardiens de Refuge.
Mr LOUNA	S.E.A.T.M.
Mr J. François LYON CAEN	Ecole d'Architecture de Grenoble.
Mr MAGNIN	BALARUC VACANCES
Mr MARTINEZ	Délégué pour l'Isère de Moutain Wilderness
Mr MATHON	Ind.
Mr MULLER	Ecole d'Architecture de Grenoble
Mr MARTIN	C.A.F. BRIANCON
Mr MORARD	C.A.F. (74) CHAMBERY
Mme MOREAU B.	Individuel
Mr MORPAIN	2 personnes
Mr MARIN Claude	Compagnie des Guides de Chamonix
Lycée MOUTIERS	22 personnes (section post BAC, prép. Métiers Montagne)
MAILLAN	C.A.F. Nice
MEUNIER	C.A.F. Grenoble

Mr NICOLAS	Alpes du sud-Développement
Mr NARDIN	C.A.F.I de France
Mr PEISSEL	Atelier d'Architecture en Montagne.
Mr POULIN	C.A.F.
Mr PUJOS	Sce d'Aménagement Touristique de la Montagne.
Mr RAVARY	Individuel
Mr RAVANEL	Conseiller Municipal de Chamonix
Mr REY MILLET	Atelier d'Architecture en Montagne.
Mr RABREAUD	Office de tourisme des Gorges de la Bourne
Mr RASPAUD Michel	Sociologue, Maître de Conférence à l'Université J. Fourier à Grenoble
Mme ROBERT	CIPRA Collège Marcel Chêne Poncharrat
Mr SODEN	S.T.D. GRENOBLE
Mme SIMON	C.A.F. PARIS
Mr SAVE de BEAURECUEIL	A P A V E
Mr SILVESTRE	D D A F
Mr SEGEL	Sce d'Aménagement Touristique de la Montagne
Mr TIRAND	C.A.F.
Mr TRIGNAT	C.A.F.
Mr TRAYNARD C.	C.A.F. GRENOBLE

Mr TRAYNARD P.	C.A.F. GRENOBLE
Mr VAN MALE	
Mr VALENTIN	C.A.F. LYON
Mr VIGUIER	Ind.
Mr VITTOZ	C.A.F. NANGY 74
Mr WALDNER	C.A.F. LYON

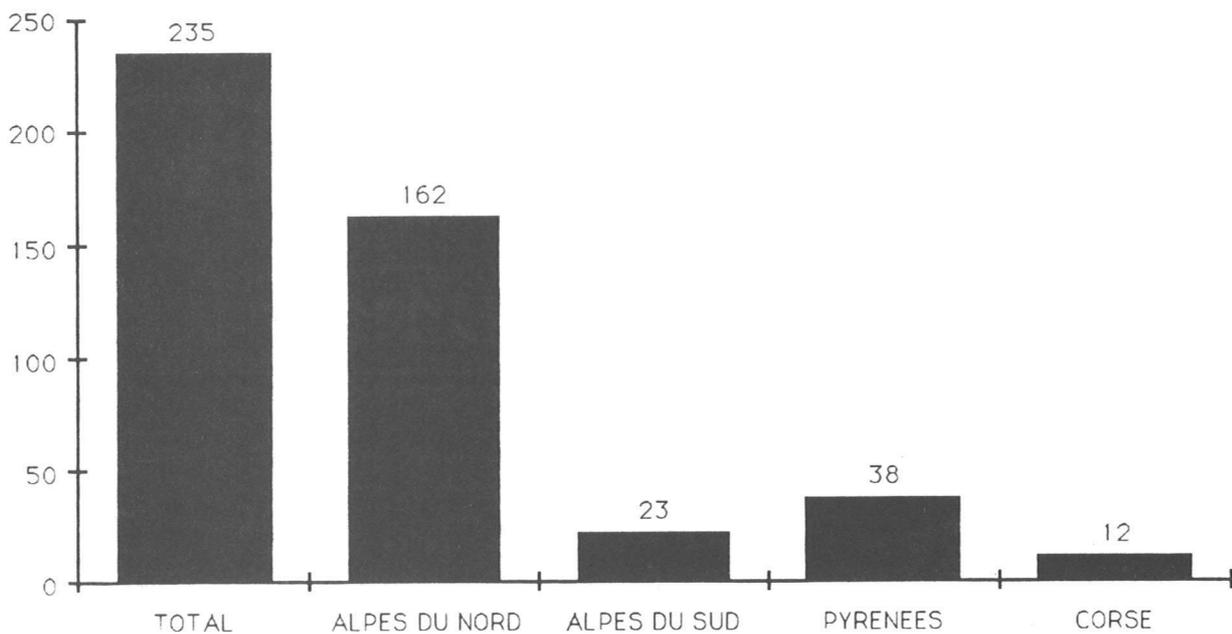
ETAT DES EXCUSES

Mr Louis MERMAZ	Ministre de l'Agriculture / Député-Maire de VIENNE
Mr Louis BESSON	Ministre du Logement / Maire de CHAMBERY
Mr Alain CARIGNON	Ancien Ministre/Président du Conseil Général/Maire GRENOBLE
Mr Haroun TAZIEFF	Ancien Ministre/Conseil Général
Mr Jean FAURE	Sénateur de l'Isère / Maire d'AUTRANS
Mr Georges COLOMBIER	Député de l'Isère
Mr Didier MIGAUD	Député de l'Isère
Mr Rodolphe PESCE	Député de la Drôme/Président du Conseil Général de la Drôme
Mr Michel MEYLAN	Député de la Haute-Savoie / Maire de BONNEVILLE
Mr Jean BOURDIER) Mr Michel HANNOUN) Mr Jacques REMILLIER) Mr Jean-Guy CUPPILARD)	Conseillers Généraux de l'Isère
Mr Gérard MORAND	Maire de MEGEVE
Mr Gratien FERRARI	Maire d'AIX LES BAINS
Mr Christian FAURE	Directeur Départemental / Adjoint des P & T
Mr Raymond MOLLARET	Capitaine de la CRS des Alpes

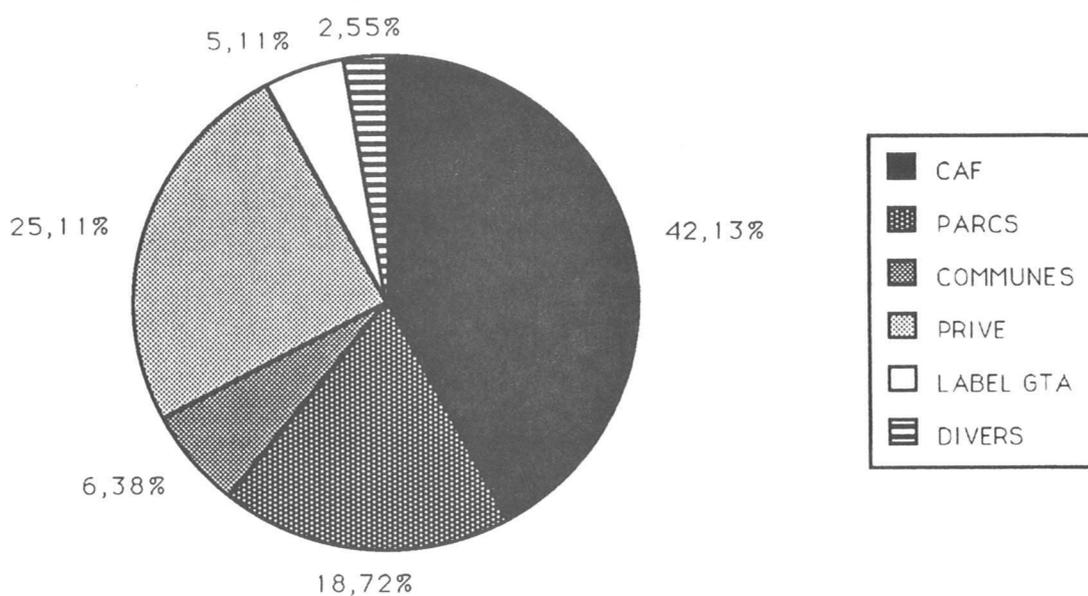
LA FRANCE DES REFUGES

	TOTAL	Alpes du Nord	Alpes du Sud	Pyrénées	Corse
Nombre de refuges	235	162	23	38	12
Nombre de refuges gardés	191	128	19	32	12
Nombre de refuges non gardés	44	34	4	6	0
Nombre de couchettes	10029	7252	934	1541	302
Nombre de lits gardés	9279	6631	882	1464	302
Durée moyenne de gardiennage	86,66	80,25	99,78	102,11	99,17
Durée moyenne de gardiennage des refuges gardés	106,63	101,57	120,79	121,25	99,17

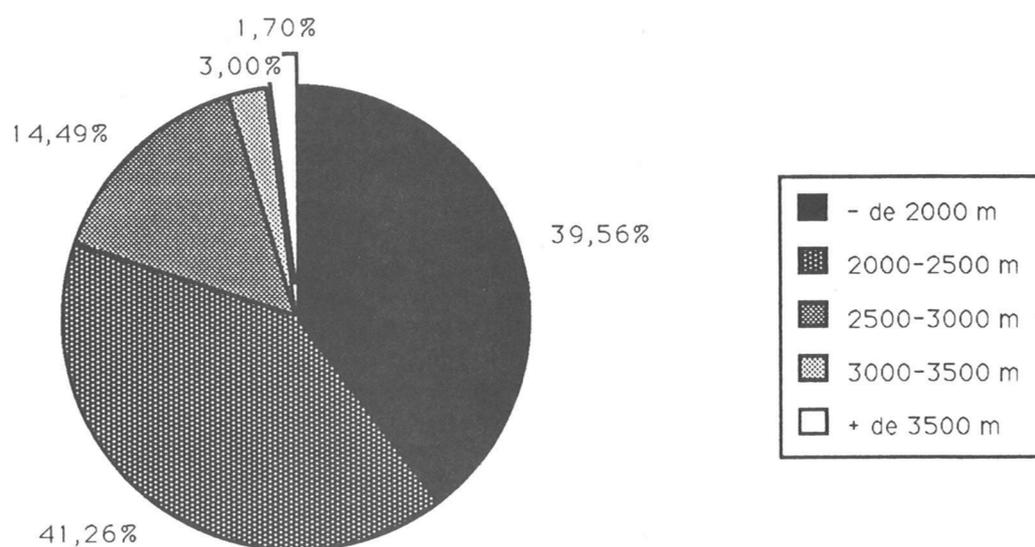
REPARTITION DES REFUGES PAR MASSIF



REPARTITION DES REFUGES PAR GESTIONNAIRES



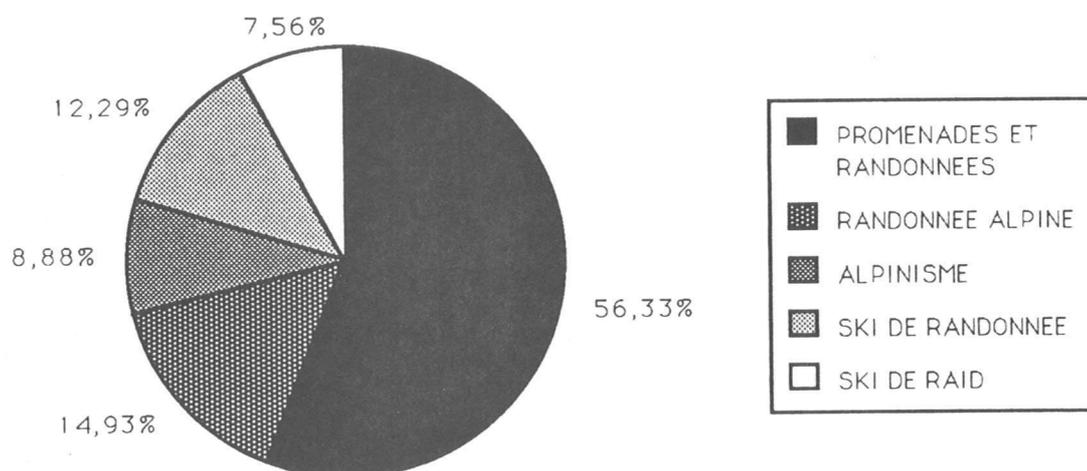
POURCENTAGE DU NOMBRE DE REFUGES SELON L'ALTITUDE



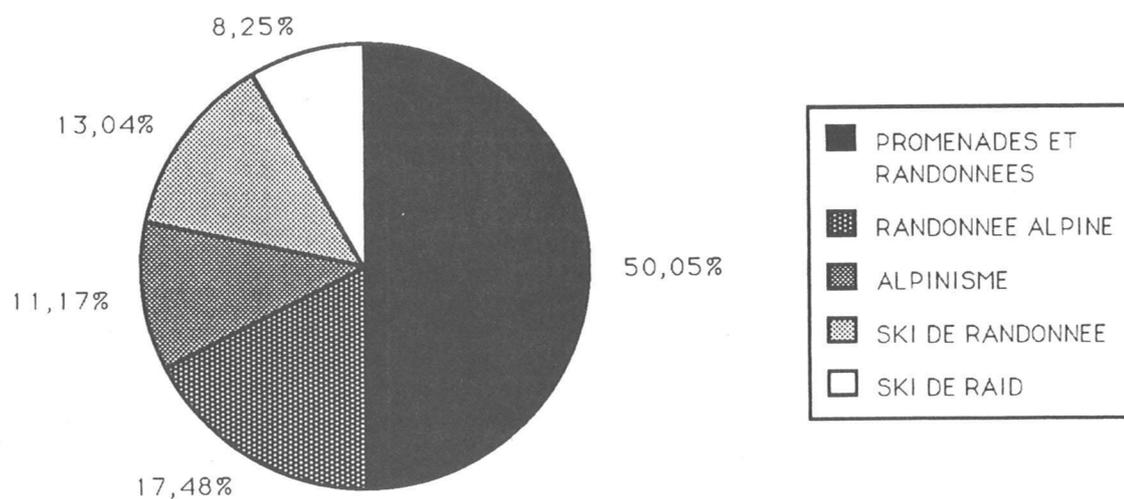
VOCATIONS PRINCIPALES DES REFUGES PAR ACTIVITE

	NOMBRE DE LITS	NOMBRE DE REFUGES
PROMENADE et RANDONNEE	13375	298
RANDONNEE ALPINE	4672	79
ALPINISME	2985	47
SKI DE RANDONNEE	3486	65
SKI DE RAID	2205	40

NOMBRE DE REFUGES



NOMBRE DE LITS



Elements de comparaison France- Suisse- Italie

	CLUB ALPIN FRANCAIS ↓	CLUB ALPINO ITALIANO ↓	CLUB ALPIN SUISSE ↓
Nombre d'adhérents	89.000	275.000	77.000
Nombre de sections	110 (+ 40 s/sect.)	416 (+ 292 s/sect.)	107
Nombre de refuges Dont refuges gardés	85 79 (3)	462 (+ 264 bivouacs) environ 200 (2)	154 130
Propriété	Siège central (qui confie gestion à sections par contrat)	Section	Section (4)
Nombre de sections gérantes	46	environ 200	75
Nb. moyen de refuges par " "	1,8 (maxi 11)	3,5 (maxi 40)	1,4 (maxi 7)
Nombre total de couchettes	4720	23500	9500
Nombre moyen de couchettes / refuge (refuge le plus important)	56 (Telié Faure 180)	56 ?	61 (Cristallina 160)
Nombre de nuitées (année 89) (maximum enregistré)	280.000 (F. Faure / Gl. Blanc ≈ 10.000)	? (Locatelli 60.000)	312.000 (Be'hemp 8.800)
Fixation des tarifs nuitées	Au niveau national (3 catégories, en fonction de la difficulté d'accès). Gratuité pour les guides.	Au niveau national (5 catégories, en fonction difficulté d'accès)	Par section, dans limites définies par le CC. Pas de gratuité pour les guides
Refuge-type (5)	Plutôt voisin du modèle suisse (dortoirs, partie ouverte l'hiver, sauf cas particuliers). grande diversité architecturale	S'apparente souvent plus à l'hôtel d'altitude (petits dortoirs ou chambres, lits plutôt que bat-flancs, bar). Ouverture estivale pendant période de gardiennage. Local hivernal rare	Chalet pierres, intérieur bois. Dortoirs, poêle à bois. Toujours ouvert (au moins en partie) pendant période de non-gardiennage

(4) Les chiffres entre parenthèses renvoient à des commentaires en note, à la suite du tableau

% équipement en téléphone	58 %	82 %	70 %
Gestion et contrôle	Partout, large délégation aux sections avec système de responsable bénévole chargé de la surveillance de l'immeuble et des rapports avec le gardien: délégué (CAF), inspecteur (CAI), préposé ou "Hüttenchef" (CAS). Une commission centrale joue toujours un rôle déterminant dans la définition d'une politique d'ensemble (tant gestion que construction) et de priorités de financement. (6)		
Politique d'ensemble	Améliorer l'existant: reconstruction, agrandissement. Gros efforts en matière d'assainissement, d'hygiène, d'alimentation en énergies alternatives. Peu ou pas de constructions ex nihilo. (7)		
Modalités de financement (8) (sources par ordre décroissant d'importance)	1. Autofinancement section 2. Aide CAF national (1+2= 4,6MF en 88-89) 3. Fonds publics (2,3MF)	1. Financements publics (régions). Importance très variable (de 0 à 100%) 2. Auto-financement 3. Aide CAI central (environ 1,7MF/an)	1. Auto-financement 2. Aide CC (40%) si projet retenu (environ 4,2 MF/an)
Sélection des gardiens	Surfichier national, par commission locale (conseil de vallée)	Par section en fonction de la "professionnalité", du lieu de résidence et du loyer offert	Par section (annonce dans "Les Alpes"). Résidence dans la vallée souhaitée.
Statut des gardiens (9)	Gardien inscrit au registre du commerce. Passe un contrat d'intérêt commun (redéfini en accord avec syndicat, en cours de signature). Le système du forfait est en voie de suppression.	Gérant versant un loyer forfaitaire (réévaluable chaque année). Contrat de "location d'entreprise". Tous les frais (assurances, taxes) et travaux ordinaires sont à sa charge	Gardien employé de la section (qui prend en charge assurances, taxes et travaux, lui fournit le bois). Parfois simple accord verbal, parfois contrat d'intérêt commun.
Boissons et restauration sont l'affaire des gardiens. Il est très difficile de savoir avec précision ce qu'ils gagnent.			
Organisation de la profession	Syndicat national	—	—
Affectation des nuitées	Gardien de 0 à 40% Fonds central de sécurité 40% Section de 20 à 60%	Gardien	Section qui reverse part variable (1 à 2 FS) au gardien + % à la caisse centrale (de 1,50 à 6 FS)+ surtaxe de péréquation pour refuges particulièrement fréquentés



CLUB ALPIN SUISSE
SECTION DES DIABLERETS
LAUSANNE

Rue Beau Séjour 24
Secrétariat permanent Téléphone (021) 207070
(du lundi au vendredi de 8 à 11 heures)
Adresse postale Case Gare 192 1001 Lausanne

II. 3. Annexe à l'intervention de Monsieur E. ISOZ (p.34)

CLUB ALPIN SUISSE - SECTION DES DIABLERETS

LAUSANNE

CONTRAT DE GARDIENNAGE

entre

LE CLUB ALPIN SUISSE - SECTION DES DIABLERETS, association dont le siège est à Lausanne, rue Beau-Séjour 24, ci-après désignée "CAS DIABLERETS", représentée par :

Le Président de la section

M. Serge GIROUD

Le caissier

M. James MAILLARD

Le Président de la Commission des Cabanes

M. Jean-Charles GRAF

et

Monsieur 

PREAMBULE

Il est préliminairement exposé que CAS Diablerets est propriétaire de la cabane de [REDACTED].... située à [REDACTED]..

Cette cabane n'est ni un hôtel, ni une auberge, ni un débit de boissons. Elle a été construite et aménagée par CAS Diablerets à l'usage des membres du Club alpin suisse, ainsi que des membres des associations affiliées ou correspondantes et de tous les usagers de la montagne qui doivent pouvoir en jouir en toutes circonstances, dans des conditions de propreté, de confort et d'agrément adéquates.

CAS Diablerets donne, par les présentes, à M. [REDACTED] qui accepte, mandat d'assurer le gardiennage de la cabane ci-dessus désignée, aux conditions ci-après.

I. Nature du contrat

Le présent contrat est un contrat de mandat régi par les articles 394 et suivants du code des obligations.

Les parties reconnaissent expressément qu'en raison de la situation et de la destination particulières de la cabane, de ses modalités spéciales d'exploitation, de la nature de la clientèle qui est celle du CAS et du caractère sans but lucratif qui constitue la règle de toutes les activités du CAS, le présent contrat ne saurait en aucun cas être considéré ni comme un bail, ni comme un contrat de travail. Les parties reconnaissent par conséquent l'inapplicabilité des législations spéciales relatives à ces deux contrats.

II. Caractère personnel du contrat

Le contrat de gardiennage est conclu personnellement avec M. [REDACTED] qui ne pourra en aucun cas le céder.

Le gardien ne pourra utiliser pour son usage personnel et pour celui de son ou de ses aides occasionnels ou permanents que les seuls locaux destinés à cet effet dans l'état des lieux.

Il s'interdit de laisser occuper les lieux par des tiers en dehors de la destination normale de la cabane.

III. Etat des lieux et inventaire

M. [REDACTED] déclare avoir parfaite connaissance de la cabane pour l'avoir vue et visitée.

Il sera établi à son entrée en fonction, contradictoirement avec le mandaté du CAS Diablerets, un état des lieux et un inventaire détaillé des agencements, du matériel et du mobilier qui seront signés par les deux parties et dont les différents éléments devront se retrouver en fin de contrat.

IV. Périodes d'ouverture

La cabane, ouverte toute l'année, sera gardée de ...^{mi-juin}..... a
...^{mi-septembre}..... , mais au minimum pendant ...¹⁰⁰..... jours.

En outre, le gardien s'efforcera de donner suite à toute demande de gardiennage qui lui en sera faite par le représentant mandaté de CAS Diablerets.

V. Conditions générales de gardiennage

- a) Le gardien s'engage à respecter de la façon la plus stricte, tant par lui-même que par son ou ses aides occasionnels ou permanents, et à faire respecter par les visiteurs de la cabane, les règlements généraux et particuliers du CAS, et notamment le règlement des cabanes du CAS.
- b) Il tiendra constamment en ordre la cabane et ses dépendances, ainsi que le mobilier et le matériel qui s'y trouvent, et en assurera en tout temps la propreté et l'entretien courant. Il exercera une surveillance permanente sur les abords de la cabane, qui devront être tenus propres. Il devra assurer en permanence et à sa charge le rassemblement, le tri, la destruction ou l'évacuation des déchets et détritrus. Il signalera en outre immédiatement au CAS Diablerets toute détérioration à laquelle il ne lui serait pas possible de remédier par ses propres moyens. Sauf en cas d'urgence absolue, il ne devra entreprendre aucun travail susceptible d'entraîner une dépense pour CAS Diablerets sans en avoir au préalable obtenu l'autorisation.
- c) Le gardien devra recevoir les usagers en les traitant comme ses hôtes; il devra en outre agir vis-à-vis d'eux comme le représentant et le mandataire du CAS Diablerets; le même traitement devra être réservé à tous, quelle que soit la nature et l'importance des prestations fournies.

- d) Il veillera à ce que toute personne désirant s'abriter ou séjourner à la cabane puisse, dans la mesure du possible, obtenir satisfaction, tant en ce qui concerne les dortoirs que les communs du réfectoire, où tout visiteur a la possibilité de consommer des denrées et boissons apportées avec lui.

Le règlement des cabanes du CAS sera strictement appliqué, notamment en ce qui concerne les priorités garanties à ses membres. Le gardien devra s'abstenir de réservations qui feraient échec auxdites priorités, ainsi qu'aux réservations antérieures.

L'attitude du gardien doit être correcte et dictée par les règles de l'hospitalité. Elle doit être digne et ferme dès qu'il s'agit de faire respecter l'ordre et le règlement. En cas de différends sérieux avec un visiteur, un alpiniste ou un guide, le gardien rend compte sans délai au CAS Diablerets en communiquant la liste des personnes présentes (livre de cabane).

Le gardien se conformera enfin à toutes les instructions qui lui seront données par tout représentant accrédité du CAS Diablerets.

Il tiendra compte en particulier du cahier des charges de gardiennage annexé au présent contrat et faisant partie intégrante de celui-ci.

VI. Perception des taxes

Le gardien devra tenir un livre de cabane, fourni par le CAS Diablerets, où tout visiteur aura l'obligation de s'inscrire. Il se servira en outre d'un carnet à souches, également fourni par la section, pour les encaissements.

Sous sa responsabilité personnelle, le gardien percevra pour le compte du CAS Diablerets, auprès des usagers de la cabane, les taxes fixées par la section.

Il lui est fait obligation de délivrer aux usagers des quittances tirées du carnet à souches.

En fonction de ses encaissements, le gardien versera au CAS Diablerets des acomptes en cours de saison.

VII. Repas et consommations

Le gardien aura l'autorisation d'utiliser l'équipement mis à sa disposition pour la préparation des repas et des boissons à l'intention des usagers qui en feront la demande.

Il exercera cette activité de manière indépendante. A cet égard, il sera tenu de traiter avec les tiers, notamment avec les fournisseurs, en son nom personnel et non en celui du CAS Diablerets, qui entend rester en dehors de cette activité commerciale. A cet égard, les commandes ne devront donner lieu à aucune confusion. De même, le gardien fera son affaire personnelle de l'engagement et du licenciement du personnel salarié ou bénévole qu'il désirerait s'adjoindre. Il lui appartiendra de prendre lui-même et sous sa seule responsabilité toutes les mesures nécessaires tant en matière sociale qu'en matière fiscale pour lui-même et pour ses employés ou collaborateurs.

Le tarif des repas et boissons servis à la cabane sera préalablement approuvé par la section CAS Diablerets et affiché dans le refectoire.

VIII. Rémunération et comptes

Outre la mise à disposition gratuite de l'équipement, des locaux et en contre partie de ses obligations de gardiennage, ainsi que de la perception des taxes de cabane pour le compte du CAS Diablerets, le gardien recevra une indemnité de .fr. 1,50 la nuitée....

Le gardien aura l'obligation d'adresser au CAS Diablerets, chaque année pour le 10 octobre au plus tard, les comptes relatifs à la perception des taxes en faveur de la section, avec pièces justificatives à l'appui.

Le gardien gardera à sa charge les dépenses entraînées par l'exercice de son activité personnelle.

IX. Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an. Il commencera à courir le ...1er juin 1986..... pour finir le ...31 mai 1987..... .

Il se renouvellera par tacite reconduction par période d'une année, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avant le 30 novembre de l'année en cours.

En cas d'inexécution de l'une quelconque des clauses du présent contrat, et plus particulièrement de celles relatives à la perception des taxes, à la tenue des comptes, de même qu'en cas de violation grave du règlement des cabanes et du cahier des charges, le contrat pourra être résilié avec effet immédiat.

X. Fin du contrat

A la date prévue pour l'expiration du contrat, le gardien devra libérer les lieux. Il est ici expressément précisé que l'affectation de certains locaux à l'usage personnel du gardien constitue un accessoire indivisible du présent contrat et qu'il ne peut de ce fait bénéficier en aucun cas d'un renouvellement ou d'une prolongation qui pourrait être prévue par les législations spéciales concernant les baux à loyer ou le contrat de travail, inapplicables en l'espèce.

Dans le mois suivant la fin du contrat, le gardien rendra compte au CAS Diablerets de sa gestion, notamment :

- par un inventaire contradictoire qui comprendra l'état des lieux et l'état du mobilier, matériel et installations.

Il lui en sera donné décharge après vérification des pièces produites.

Enfin, à l'expiration de son contrat, le gardien procédera à l'enlèvement de toutes affaires personnelles, denrées ou boissons qui pourraient rester sa propriété.

XI. Election de for

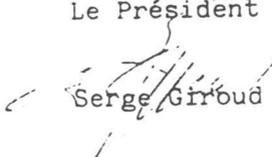
Pour tout litige qui pourrait survenir entre elles, parties font élection de for à Lausanne, siège du CAS Diablerets.

XII. Conditions particulières

Lausanne, le 1er juin 1986

Pour le Club Alpin Suisse, section des Diablerets :

Le Président


Serge Giroud

Le gardien

Le caissier

Jâmes Maillard

Le Président de la Commission
des cabanes

Jean-Charles Graf

Les refuges du Vénéon

II. 4. Annexe à l'intervention de Monsieur Jean-Pierre NICOLLET (p.43)

Refuge	Propriétaire	Altitude	Accès en: heure de marche	Capacité: 89 STD 90 CAF	Nuitées Fréquentation:		Dates de construction et de rénovation	Confort de * à ***	Courses desservies	Observations				
					Alpin:	Rando:					CAF	FFME	TOURISTE	GRATUIT
MUZELLE	Commune de VENOSC	2130	3H30	76	4000	10%	90%	1967	** gardé	La Muzelle Le GR 54	Saturé. Adjonction d'une tente à proximité du Lac.			
ALPE DU PIN	Association Jarrets d'acier	1820	1H30	30	200	50%	50%	1947	* non gardé	Lauranoure Course à ski	Gardiennage non rentable et occasionnel			
LA SELLE	Association S.T.D.	2672	3H30	64	2046	100%		1878-1834-1970	** gardé	Rateau Replat Course à ski	Fréquentation croissante pour le ski de printemps.			
LE SOREILLER	Association S.T.D.	2730	3H	114	2534	100%		1958	** gardé	Dibona Tête du Rouget	Fréquentation en l'engouement pour l'escalade pure.			
LA LAVEY	Association C.A.F.	1797	1H30	80	1780	50%	50%	1988 Solaire 1989 adduction d'eau	*** gardé	Fétoules Maximim L'Olan Randonnée	Travaille aussi beaucoup avec les scolaires (mai et juin). Ouvert pour le ski de printemps.	CAF FFME Touriste Gratuit	1105 243 392 40	
LE CARRELET	Privé Auguste TURC	1908	1 H	60	400	50%	50%		** gardé	Courses à ski (les rouies) Randonnée	Travaille + avec les randonneurs en restauration et bar.			
TEMPLE-ECRINS	Association C.A.F.	2410	2 H	120	2325	80%	20%	1941 par chantier de jeunesse	* gardé	Coolidge-Ecrins Col de la temple Randonnée	Conception rustique, ambiance froide, site exceptionnel. Le CAF réfléchit à une restructuration.	CAF FFME TOURISTE GRATUIT	1490 369 302 164	
LA PILATTE	Association C.A.F.	2572	3H30	110 + 30 annexe	4765	95%	5%	1953 L'actuel 1922 Refuge d'hiver 1990 restauration du refuge d'hiver	** gardé	Gioberney-Bans Haute-Route Randonnée Ski	Projet d'agrandissement 91 ou 92 pour plus de confort avec même capacité. 531 randonneurs-ski de printemps. C'est le plus fréquenté du Vénéon. 240 nuitées de guides. Financé par un don.	CAF FFME TOURISTE GRATUIT	2562 537 1387 279	
LE CHATELLERET	Association C.A.F.	2221	2 H	80	3850	95%	5%	1950 Education Nationale 1985 Restructuration	*** gardé	Replat Pic des Cavales Randonnée Course à ski Meije	Adjonction d'une tente l'été. Beaucoup de passages, restauration et très fréquenté au printemps (ski de randonnée) 640 nuitées skieurs).	CAF FFME TOURISTE GRATUIT	1976 673 899 257	
LE PROMONTOIRE	Association C.A.F.	3092	4H30	36	1354	100%		1968 Financé par les Jeux Olympiques 1990 Aménagement pour la sécurité et l'IZ hélico	** gardé	La Meije Brèche de la Meije.	Fréquentation en hausse depuis 3 ans Accès avec équipement d'alpinisme Très utilisé par les guides.	CAF FFME TOURISTE GRATUIT	736 118 243 247	
LA BERARDE	Association C.A.F.	1740	2 H l'hiver	120	3300	/	/	1976	*** gardé	Stagiaire Passage base pour course à ski	Fait fonction de gîte d'étape et de groupe - Accueil de stages.			

OBSERVATIONS

Ils sont tous équipés du téléphone et d'une couverture radio lorsqu'il y a le gardien.

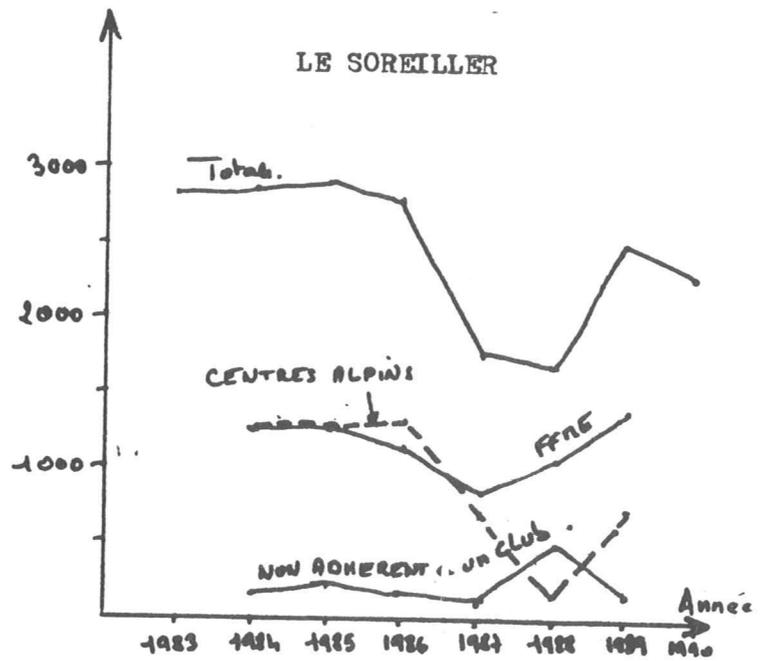
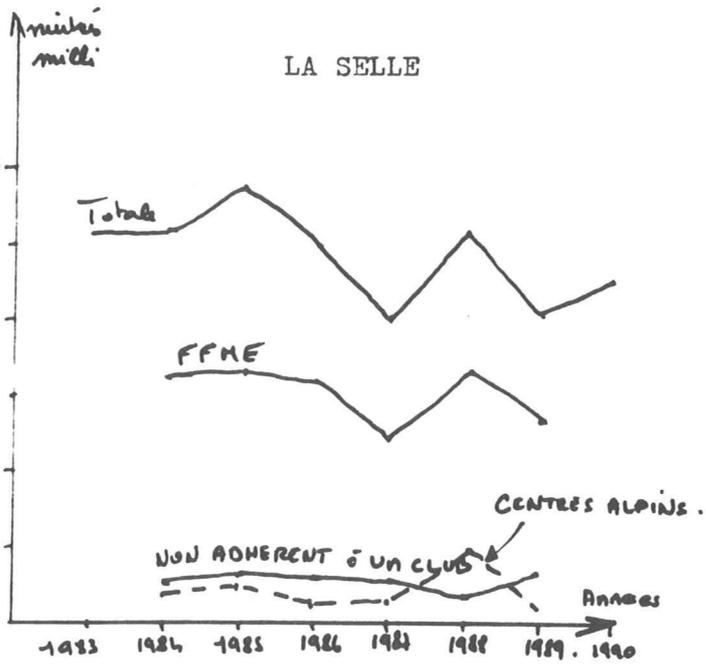
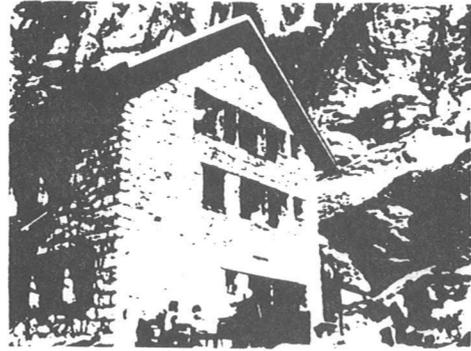
Le Promontoire et la Pilatte sont équipés d'un numéro permanent SOS 17.

Les refuges de la Lavey, du Chatelleret de la Pilatte et de la Selle sont ouverts d'avril au 15 septembre.

Effort d'ouverture au printemps est le fruit de l'action du CAF - STD - DDE.

Fréquentation des refuges de la Selle et du Soreiller

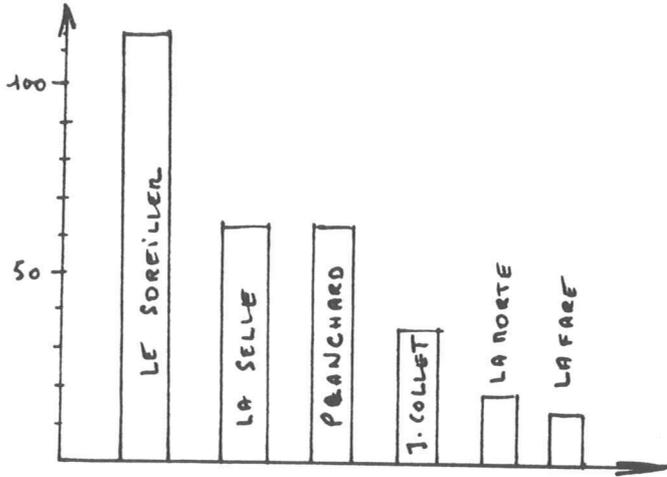
II. 5. Annexe à l'intervention de Monsieur Jean-Pierre BRUN (p.49)



Les refuges de la S.T.D.

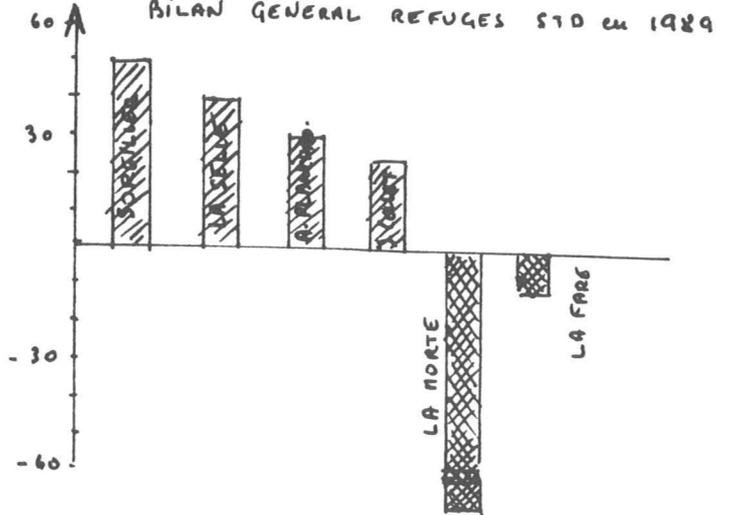
II. 6. Annexe à l'intervention de Monsieur Michel CHAMEL (p53)

Nombre Couchettes.

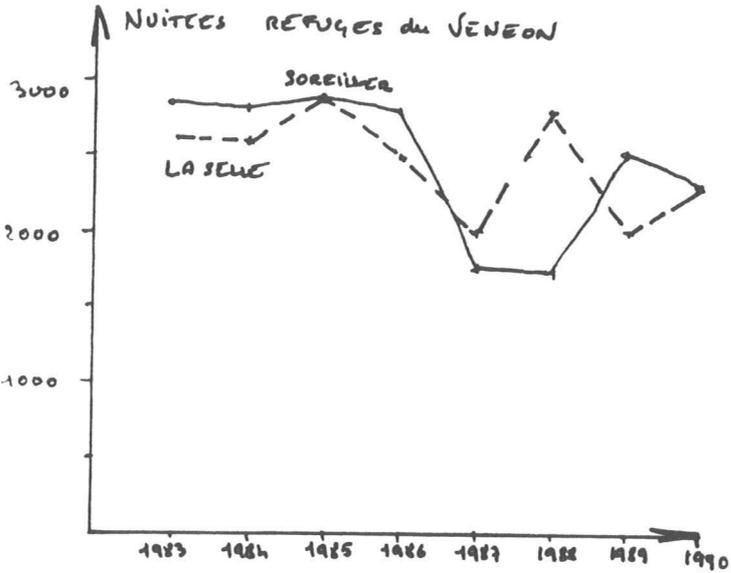


Millions Francs

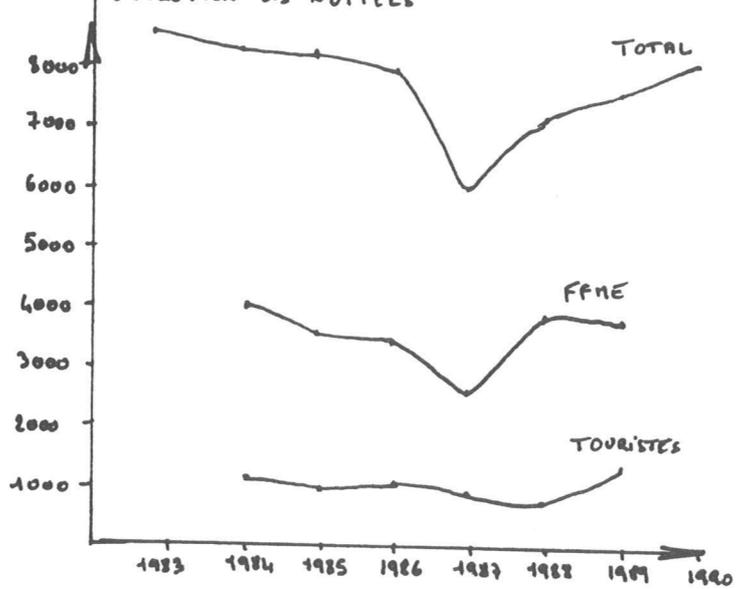
BILAN GENERAL REFUGES STD en 1989



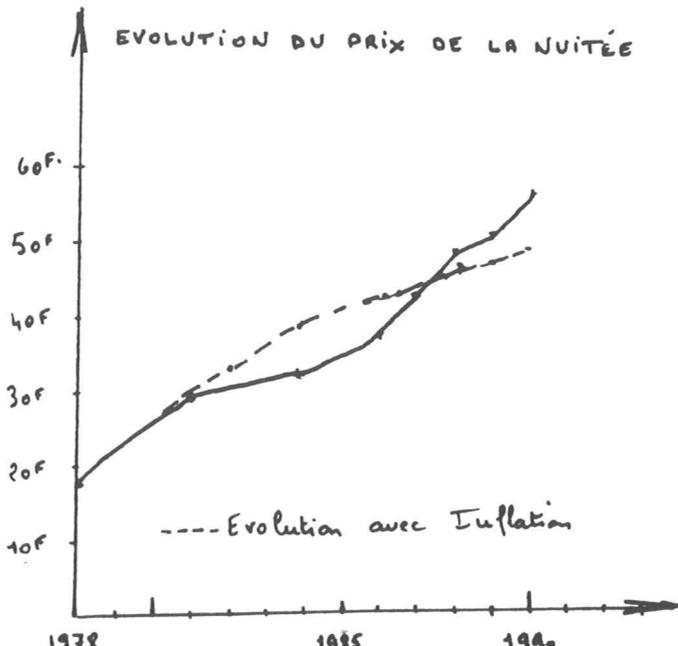
NUITEES REFUGES du JENEON



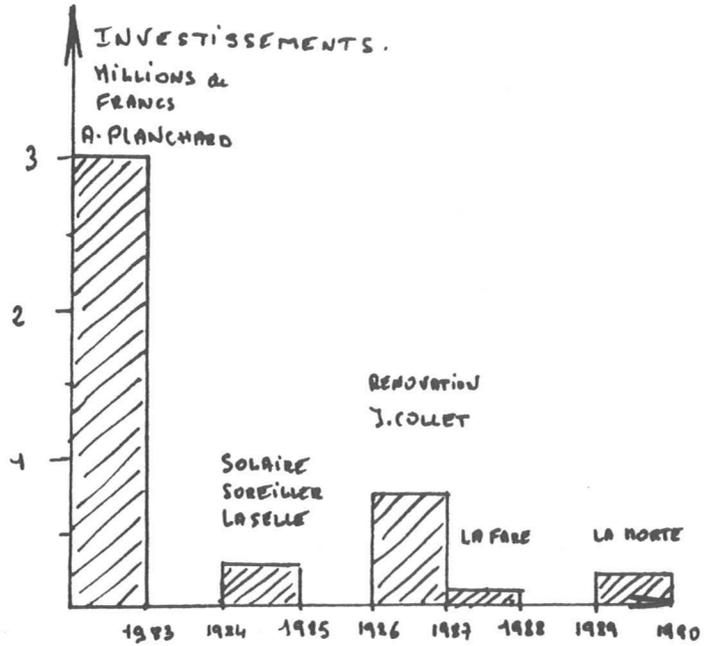
EVOLUTION des NUITEES



EVOLUTION DU PRIX DE LA NUITÉE



INVESTISSEMENTS.



II. 7. Document présenté par Monsieur Jean-Louis SILESTRE, Directeur
Départemental de l'Agriculture et de la Forêt des Hautes Alpes

GITE D'ETAPE, GITE DE GROUPE

Monsieur Jean-Louis SILESTRE, Directeur Départemental
de l'Agriculture et de la Forêt des Hautes Alpes.

Nos services sont fréquemment sollicités par des organismes professionnels, ou encore par des particuliers, désireux d'obtenir des informations sur les possibilités d'aménagement d'un gîte d'étape ou de groupe.

Mon intervention portera donc sur les modalités techniques et financières nécessaires et préalables à la réalisation d'une telle opération.

IMPLANTATION :

Les gîtes d'étape s'adressent à une clientèle sportive qui cherche des lieux d'hébergement/restauration confortables et sympathiques pour un prix modéré.

Il faudra vous assurer que cette clientèle existe : sentiers de grande randonnée, rivières pour le canoë-kayak et les sports d'eau vive, itinéraires équestres ou de ski de fond, parcours de cyclotourisme, aires de deltaplane ou de parapente ... sont des points d'attraction absolument nécessaires.

Selon la discipline pratiquée, il peut être nécessaire de vous situer à proximité immédiate de ces possibilités sportives.

Mais il peut être également intéressant de vous situer à proximité d'un village (animation, ravitaillement, transports en commun...).

Vous aurez intérêt également à ce que cette clientèle ne dispose pas déjà de conditions d'hébergement répondant à ses besoins (petite hôtellerie traditionnelle, camping, auberges de jeunesse...).

Votre clientèle ne correspondra pas forcément à vos idées initiales : un gîte situé sur un G. R., que vous prévoyez pour une clientèle de randonneurs pédestres, peut également se trouver à proximité d'un itinéraire cyclotouriste ou d'un parcours de canoë-kayak.

Vous devrez analyser soigneusement l'opportunité de votre projet en fonction de vos compétences, de vos possibilités financières et des prévisions de fréquentation.

REGLEMENTATIONS

Toutes les réglementations générales sont bien sur applicables à votre projet.

Règlement de construction :

Il est utile de vous informer auprès de la subdivision de l'Équipement. Il peut éventuellement être intéressant de consulter le Service de la Restauration des Terrains en Montagne (D.D.A.F.) sur les problèmes de risques naturels.

Règlement Sanitaire Départemental :

Il prévoit que si le raccordement aux réseaux publics d'eau potable et d'assainissement n'est pas possible, il vous faudra solliciter une autorisation préfectorale pour l'utilisation d'une source d'eau (rapport d'hydrogéologue, analyses d'eau...) et réaliser un assainissement autonome (demande préalable à la D.D.A.S.S.).

Votre projet devra obligatoirement donner lieu à un permis de construire, même s'il ne s'agit que d'aménagements intérieurs, dans la mesure où vous créez ou modifiez un Etablissement Recevant du Public.

*** Sécurité des Personnes dans les Etablissements Recevant du Public**
(S.D.I.S.)

(sortie de secours, résistance au feu des matériaux, éclairage de sécurité, détection incendie, sonnerie d'alarme, moyens de secours, accessibilité du bâtiment par les handicapés...).

Vous noterez cependant qu'en matière de sécurité, des règles simples sont valables en 5ème Catégorie, soit pour des Etablissements accueillant :

- moins de 100 personnes en type "O" (gîtes d'étape),
- moins de 20 personnes en type "O" (gîtes d'étape - lorsque ces établissements sont inaccessibles aux véhicules d'incendie et de secours).
- moins de 30 personnes en type "R" (colonies de vacances, gîtes de groupes).
- moins de 20 personnes en type "R" (colonies de découverte).

Dans certains cas particuliers ("établissements isolés... inaccessibles aux véhicules de secours et de lutte contre l'incendie"), la réglementation "hôtels-restaurants d'altitude" (arrêté du 23.10.1986) pourra être applicable.

Au delà de ces capacités, la réglementation est un peu plus exigeante sur certains points.

*** Hygiène des Etablissements de Restauration**
(Direction des Services Vétérinaires, arrêté du 26 septembre 1980)

Cette réglementation est applicable dans l'éventualité où vous souhaitez servir des repas (plafonds et murs lisses et lavables, raccordement mur/sol arrondi, ventilation, siphon de sol, lavabos à commande non manuelle...).

Dans le cas où vous envisageriez de recevoir des groupes de jeunes soit pour une durée supérieure à 5 jours, soit comportant plus de 12 enfants, votre Etablissement devra être agréé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Dans certains cas particuliers, il peut également être intéressant d'envisager l'accueil de scolaires en classes transplantées. Cet accueil nécessitera l'agrément de l'Inspection Académique (Salles de classe, Infirmerie, Chambres de 3 à 6 lits...). Il est à noter que les lits superposés sont tolérés dans cette activité : (Note de Service 82.399 parue au B.O.E.N. du 23.9.1982).

L'ensemble de ces contraintes réglementaires ne sont en fait pas très lourdes si elles sont intégrées dès l'origine dans le projet. Elles peuvent contribuer à une meilleure qualité de votre bâtiment. Par exemple, les règles E.R.P. contribuent à la qualité de l'isolation phonique entre niveaux, les règles H.E.R. facilitent l'entretien et le nettoyage des locaux, les règles "accessibilité" facilitent la circulation de tous. En cas d'oubli, la mise en conformité peut-être très coûteuse, voire impossible.

La conformité de votre bâtiment aux diverses réglementations sera indispensable lorsque vous sollicitez l'autorisation d'ouvrir votre établissement.

NORMES

Vous noterez que les Gîtes de France, la Fédération Française de Randonnées Pédestres et l'Association Grande Traversée des Alpes ont établi des "normes" pour l'attribution de leur label à des gîtes d'étape.

Pour un établissement se rapprochant du niveau "Hôtel de Tourisme", il peut être intéressant d'adhérer à la Charte "Baladhotel".

PROGRAMME TECHNIQUE :

Un gîte d'étape doit, en principe, comporter au moins 20 places réparties en deux ou plusieurs dortoirs. Le couchage en bât-flancs surperposés est admis. L'évolution actuelle des goûts de la clientèle semble s'orienter vers de petites unités, voire vers des chambres.

Il doit être équipé de sanitaires suffisants : deux W.C., un urinoir (ou W.C. complémentaire), deux douches, 4 lavabos... sont à considérer comme un minimum pour 20 lits. Afin de limiter les consommations, vous pourrez installer en prévision d'une clientèle "rustique" des robinets temporisés avec mitigeurs, ou même des installations à jeton pour les douches.

Le chauffage devra être capable d'assurer un réchauffage rapide du bâtiment. La surpuissance nécessaire pourra être obtenue en additionnant plusieurs procédés de chauffage, par exemple : chauffage central et poêle à bois. Cela donnera également plus de souplesse dans la gestion de l'installation. Vous noterez que la consommation d'eau chaude se fait souvent sur une période brève dans la journée.

La cuisine mise à disposition des utilisateurs doit comporter au moins un emplacement de cuisson à quatre feux, un évier de bonne dimension (deux bacs, deux égouttoirs) et un réfrigérateur, voire plusieurs emplacements si l'on prévoit que plusieurs groupes cuisinent simultanément. Il convient également que des rangements suffisants soient disponibles (provisions, batterie de cuisine, matériel de nettoyage...).

Vous jugerez de l'opportunité d'assurer un service de restauration, qui devra être effectué dans une cuisine distincte. C'est un service très demandé par les randonneurs.

L'évacuation des ordures ménagères devra être effectuée vers le Service Local de Ramassage.

Dans la mesure du possible, on essaiera de séparer les fonctions entrée/séjour/cuisine/repas.

La mise à disposition d'un téléphone est très utile. Il peut s'agir d'un "Point Phone", mais il est également possible pour un coût modique d'implanter un téléphone ne pouvant que recevoir les appels. Cet équipement "Spécialisé Arrivée" est installé en complément d'une ligne principale, en utilisant ou non le même numéro.

Les dimensions des lieux doivent être suffisantes pour éviter une promiscuité excessive, en particulier si le gîte doit fonctionner l'hiver où les gens restent à l'intérieur de 17 H à 9 H le lendemain matin.

Le rangement du matériel doit être prévu selon la nature de la clientèle prévisible (abri à skis, casiers pour sacs/chaussures, salle de fartage, écurie/sellerie, garage à vélos, parkings pour canoës ou deltaplanes...).

Un "coin séchage" efficace devra être disponible à proximité d'un moyen de chauffage, et soigneusement traité pour éviter tout risque d'incendie.

Le logement des Gérants devra être traité avec soin : si les randonneurs sont "de passage", les gérants, eux, risquent d'être des habitants permanents. L'expérience montre que si le gîte doit connaître une fréquentation importante, il est nécessaire d'établir une séparation très nette entre ce logement et le gîte.

L'ensemble de ces contraintes rend relativement délicat l'établissement d'un bon projet, d'autant que la clientèle est particulièrement sensible à la qualité architecturale du bâtiment.

Il est très souvent intéressant de confier l'élaboration du projet et le suivi de sa réalisation à un architecte.

L'intervention d'un architecte est obligatoire pour l'élaboration de tout projet dont la Surface Hors Oeuvre Nette (S.H.O.N.) est supérieure à 170 m².

Vous pouvez éventuellement solliciter des conseils auprès du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E.) et de ses architectes conseils.

FINANCEMENT :

Prévoyez avec un maximum de précision le montant de toutes les dépenses nécessaires pour que votre gîte puisse fonctionner correctement : travaux de construction, aménagement intérieur, aménagement extérieur, mobilier, literie, matériel de cuisine, éventuellement matériel de sport, frais de publicité, achat de stocks...

Vous aurez à financer ces dépenses :

- par votre apport personnel,
- par emprunt,
- par subvention.

* Les emprunts peuvent être souscrits auprès de différents organismes.

Selon votre statut, vous pourrez éventuellement avoir accès à des prêts à taux bonifiés auprès d'organismes corporatifs tels que le Crédit Agricole ou le Crédit Hôtelier.

* Des subventions peuvent être obtenues auprès du Conseil Général : au titre de la Commission "Agriculture Aménagement Rural" peut être attribuée une aide de 4.000 F par lit réalisé avec un plafond de 80.000 F, cette subvention ne pouvant pas dépasser 50 % du coût des travaux. Cette subvention est assortie d'une "contrainte de service public", de manière à ce que les randonneurs soient assurés de ne pas trouver porte close... ou un gîte entièrement occupé par des touristes en séjour. Il vous appartiendra d'assurer la gestion de votre gîte de manière à respecter cette contrainte.

A noter que pour les "ruraux", cette aide peut se cumuler avec une subvention "Chambre d'Hôte" (12 m² + lavabos) pouvant atteindre 12.500 F par chambre (maximum 6 chambres), ou avec une subvention "gîte rural" (T2 minimum) pouvant atteindre 25.000 F par gîte (maximum 3 gîtes).

Au titre de la Commission Tourisme, une prime peut être accordée pour la création d'hôtels 1 ou 2 étoiles situés dans une commune de moins de 1500 habitants. Cette prime est fixée à 4000 F par chambre, avec un plafond de 125.000 F. Elle est limitée à 25 % du coût des travaux.

Pour les jeunes agriculteurs constituant un dossier "D.J.A.", l'activité "Accueil" peut faire partie d'un projet d'ensemble de l'exploitation, sous réserve que cette activité apporte un revenu inférieur à celui de l'activité agricole.

Enfin, s'il ne vous paraît pas possible de réunir, à titre privé, les capitaux nécessaires, il n'est pas exclu que votre projet puisse être repris dans un cadre public.

Les collectivités locales sont en effet susceptibles de s'intéresser à un projet de gîte dans la mesure où il contribue à l'activité économique générale et crée des emplois directement et indirectement. Elles peuvent accéder à des financements particuliers, notamment ceux prévus par les Contrats de Plan Etat-Régions, si la création d'un gîte s'inscrit dans un programme global de promotion des activités touristiques (contrats de station rurale par exemple).

Elles peuvent ensuite, si elles le désirent, confier la gestion de leur gîte d'étape à toute personne de leur choix dans un cadre juridique à déterminer (régie directe ou autonome, concession de service public, location associative, convention d'occupation précaire, gérance libre ou bail commercial...).

Projet de statut social et fiscal :

Vous devez envisager ce problème dès la phase initiale de votre projet, car il peut avoir une incidence importante sur vos possibilités de financement et surtout sur la rentabilité de votre projet.

Trois statuts sociaux paraissent possibles :

- si vous avez un statut d'exploitant agricole, et si vos revenus agricoles constituent au moins la moitié de votre revenu déclaré, l'activité "gîte d'étape" est considérée comme une activité annexe de votre activité agricole dans la limite d'un chiffre d'affaires de 100.000 F pour l'ensemble de vos activités de tourisme.

- si cette gestion restera pour vous une activité annexe de votre occupation principale et si vous n'assurez pas de service de restauration, vous serez considéré comme "loueur de meublé occasionnel" (simple incorporation du revenu du gîte à votre déclaration pour l'I.R.P.P.). Ce régime simplifié s'applique à condition que les ressources annuelles de l'activité ne dépassent pas un certain plafond (26.000 F au 1er Janvier 1989).

- si la gestion du gîte d'étape doit devenir votre occupation principale, votre statut sera celui d'un professionnel de l'hôtellerie (Caisses d'Assurance Retraite et Maladie, taxe professionnelle, T.V.A. ...). Ce statut sera en particulier applicable si vous avez une activité de restauration qui nécessite l'obtention d'une "licence de petite restauration".

Sur le plan fiscal, différentes taxes et impositions sont susceptibles de vous être appliquées :

- Taxe locale d'équipement (lors de la construction),
- Impôts locaux : taxe foncière, taxe d'habitation, taxe professionnelle,
- Taxe de Séjour
- Impôt sur le revenu (en général, "bénéfices industriels et commerciaux" avec régime du "forfait").
- T.V.A. (à noter que la T.V.A. ayant grevé les investissements peut être déduite de la T.V.A. à payer).
- Droit de licence.

Prenez le temps de vous renseigner aussi complètement que possible auprès d'interlocuteurs compétents (Chambre d'Agriculture, Inspecteur des Impôts, Organismes de Sécurité Sociale...).

Il peut être envisagé de constituer soit pour la construction du gîte, soit pour sa gestion, une "Association Loi de 1901". Vous noterez cependant qu'il ne faut pas espérer de ce type de statut des facilités particulières sur le plan fiscal ou social.

ASSURANCES :

Vous aurez à souscrire une assurance "Dommages Ouvrages" pour les travaux à réaliser. Par la suite, vous aurez tout intérêt à souscrire une assurance couvrant vos biens (incendie, dégât des eaux, vols...) ainsi qu'une assurance de votre responsabilité civile vis-à-vis des usagers.

OUVERTURE ET FONCTIONNEMENT DU GITE :

Sur le plan administratif, il faudra qu'avant l'ouverture du gîte vous soyez en règle sur le plan fiscal et social.

Il faut également déposer à la Mairie une déclaration d'ouverture d'un "Etablissement Recevant du Public" et le cas échéant, auprès des Services Vétérinaires une "déclaration d'ouverture d'Etablissement de Restauration".

C'est à cette occasion que ces organismes vérifieront la conformité de votre établissement aux réglementations.

Sur le plan commercial, la publicité de votre gîte pourra être réalisée par différents moyens

- agrément et/ou adhésion à des organismes spécialisés dans la promotion des gîtes d'étapes :
 - . Relais Départemental des Gîtes de France ;
 - . G.T.A.
 - . F.F.R.P.
 - . Baladhôtel.
- Insertion dans les guides de randonnée (Guides des G. R., Annuaire de la Grande Traversée des Alpes, documents d'information du Comité du Tourisme des HAUTES-ALPES, et de CIMES Alpes du Sud).
- Mention sur les cartes (Didier-Richard, Institut Géographique National).
- Information des Associations intéressées (C.A.F., Fédérations de la Montagne, de la Randonnée Pédestre, de Canoë-kayak, de Parachutisme, de Vol libre, de Cyclotourisme, de Nage en eau vive, Association Nationale de Tourisme Equestre...).
- Publicité ou simple information dans la presse spécialisée...

Le Comité du Tourisme et la Chambre de Commerce à GAP pourront utilement vous conseiller dans l'ensemble de vos démarches.

Vous trouverez également des interlocuteurs compétents auprès des différents organismes cités dans cette note.

Je souhaite que ces quelques informations soient suffisamment complètes, et qu'elles puissent vous être utiles.

- Grande Traversée des Alpes Françaises - CIMES
Maison du Tourisme - B.P. 227 - 38019 - GRENOBLE CEDEX
Tel : 76.42.08.31

- Club Alpin Français
24 avenue Laumière
75019 PARIS

- Baladhôtel
Maison de la Randonnée
11, rue de la Baume
75008 PARIS Tel : 42.25.95.77

- Association des Gardiens de Gîtes d'Etapes et Refuges
Monsieur François LAGET - Le Coin
MOLINES EN QUEYRAS
05350 CHATEAU VILLE VIEILLE

- Comité Départemental de la Randonnée Pédestre
M. Guy MALET 6, rue de Camargue 05000 - GAP
Tel : 92.51.52.07

- Comité Départemental de la Montagne
Mme Martine ROLLAND "Le Clos du Vas" PUY-SAINT-ANDRE
05100 - BRIANCON - Tel : 92.21.28.16

- Comité Départemental de Tourisme Equestre
M. André JURICIC - 05130 JARJAYES

- Comité départemental des Sports Equestres
Monsieur Pierre LEONE
"La Grabilonée"
Montagne de PELLEAUTIER
05000 GAP
Tel : 92.57.86.02

- Comité Départemental de Cyclotourisme
Monsieur Jean LAGIER
12 avenue de Provence - 05000 GAP

- Comité Départemental de Canoë-kayak
Monsieur Bruno JEAN
H L M Saint esprit - 05200 EMBRUN

- NAGEURS TORRENTS ALPINS
Monsieur Garrabeth GARBIS
Lot. Beauregard - 05000 GAP

ADRESSES UTILES

- Direction Départementale de l'Agriculture et la Forêt des HAUTES-ALPES -
5, Rue des Silos - 05008 - GAP CEDEX
Tel : 92.53.97.53

- CONSEIL GENERAL DES HAUTES ALPES - 05000 GAP

- Service Départemental d'Incendie et de Secours
Préfecture des HAUTES ALPES 1, rue Saint Arey 05008 - GAP

- Direction Départementale des Services Vétérinaires
8 bis, rue Capitaine de Bresson 05007 - GAP CEDEX
Tel : 92.51.21.97

- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales - Centre
Administratif Desmichels 05019 - GAP CEDEX Tel : 92.52.24.91

- Direction Départementale de la jeunesse et des sports
Passage Montjoie - 05008 - GAP CEDEX
Tel : 92.52.24.75

- Inspection Académique des HAUTES ALPES
12, Avenue Maréchal Foch 05008 - GAP CEDEX
Tel : 92.53.72.30

- Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement (C.A.U.E.)
Boulevard Pasteur - 05200 EMBRUN
Tel : 92.43.60.31

- Chambre d'Agriculture -
Rue Capitaine de Bresson
05000 GAP

- Chambre de Commerce 16, rue Carnot 05000 - GAP
Tel : 92.51.73.73

- Comité Départemental du Tourisme / Association Départementale pour le Développement de la
Randonnée
Immeuble "le Relais"
5 ter, Rue Capitaine de Bresson
05000 - GAP - Tel : 92.53.62.00

- Association Départementale des Gîtes de France
Immeuble "Le Relais"
5 ter, Rue Capitaine de Bresson - B.P. 55 05002 GAP CEDEX
Tel : 92.51.31.45